



DEMANDE D'EXAMEN CAS PAR CAS SOLLIES-TOUCAS CREATION D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT

**DEMANDE D'EXAMEN
CAS PAR CAS**

**CADRAGE ENVIRONNEMENTAL
ET REGLEMENTAIRE**

AVRIL 2025



Préambule

Ce document a pour objectif de présenter l'état initial de l'environnement du site situé dans la commune de Solliès-Toucas, de part et d'autre de l'avenue Jean Moulin. Il permet également de définir les impacts pressentis du projet. Ce document sera annexé à la demande d'examen au cas par cas afin de donner une vision claire du projet à l'autorité environnementale.

Les conclusions servent également à éclairer le maître d'ouvrage sur les mesures à mettre en œuvre.

Le secteur d'étude est réparti en deux secteurs distincts :

- Le secteur est « Basses Tourettes »
- Le secteur ouest « L'Hoir de la Croix »



SOMMAIRE

I- CONTEXTE DE L'OPERATION	7
1. LOCALISATION DU SITE DE PROJET	7
2. L'EMPRISE FONCIERE	7
3. DEFRICHEMENT	9
II- ANALYSE DU CADRE REGLEMENTAIRE	10
1. LE SCOT PROVENCE MEDITERRANEE	10
2. LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE SOLLIES-TOUCAS	11
3. LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	14
4. SYNTHESE DU CADRE REGLEMENTAIRE	14
III- ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR D'ETUDE.....	15
1. LE SECTEUR FACE AUX RISQUES ET NUISANCES	15
2. LES SENSIBILITES ECOLOGIQUES CONNUES DU SECTEUR –DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....	27
3. LES SENSIBILITES PAYSAGERES	94
4. SYNTHESE DES SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALES	103
IV- DESCRIPTION DE L'OPERATION ET DE SES INCIDENCES PRESENTIES.....	107
1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DE SES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES.....	107
2. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LA CONCEPTION DU PROJET – INCIDENCES PRESENTIES ET MESURES PROPOSEES	111
<i>Les mesures d'évitement</i>	112
<i>Les mesures de réduction</i>	113
<i>Les mesures d'accompagnement</i>	119
V- CONCLUSION GENERALE	124

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SECTEUR D'ETUDE DANS LA COMMUNE (EN ORANGE) (QGIS, CITADIA).....	7
FIGURE 2 : EXTRAIT DU REGISTRE PARCELLAIRE (CADASTRE GOUV)	8
FIGURE 3 : VUE AERIENNES DU SECTEUR D'ETUDE ENTRE 2014 (GAUCHE) ET 2024 (DROITE) (GOOGLE EARTH)	8
FIGURE 4 : EXTRAIT DES ZONES SOUMISES A AUTORISATION DE DEFRICHEMENT (VERT) AU REGARD DU SECTEUR D'ETUDE (ORANGE) (DDTM 83).....	9
FIGURE 5 : PRESENTATION DU TERRITOIRE CONCERNE PAR LE SCOT PROVENCE MEDITERRANEE (LESEYNOIS.FR)	10
FIGURE 6 : EXTRAIT DU DOO – SCHEMA ILLUSTRATIF DE L'ACCUEIL DU DEVELOPPEMENT FUTUR (SCOT- PM.COM).....	11
FIGURE 7 : EXTRAIT DU ZONAGE DU PLU (PLU SOLLIES TOUCAS)	12
FIGURE 8 : OAP VILLAGE (PLU SOLLIES TOUCAS)	13
FIGURE 9 : ETAT D'AVANCEMENT DES PPRI INONDATION DANS LE VAR (DDTM VAR)	15
FIGURE 10 : EXTRAIT DU PPRI A L'ECHELLE DU SECTEUR D'ETUDE (DDTM VAR)	16
FIGURE 11 : EXTRAIT DU TRI A L'ECHELLE DU SECTEUR D'ETUDE (DREAL PACA)	16
FIGURE 12 : ATLAS DES ZONES INONDABLES A L'ECHELLE DU SECTEUR D'ETUDE (DREAL PACA).....	17
FIGURE 13 : EXTRAIT DU ZONAGE LIE AU RISQUE REMONTEE DE NAPPES (GEORISQUES).....	18
FIGURE 14 : ÉTAT D'AVANCEMENT DES PPRIF DANS LE VAR (HTTP://WWW.VAR.GOUV.FR).....	18

FIGURE 15 : EXTRAIT DE LA CARTE DES ALEAS INCENDIE DE FORET (HTTP://WWW.VAR.GOUV.FR).....	19
FIGURE 16 : MOUVEMENTS DE TERRAIN HISTORIQUES PRESENTS A L'ECHELLE DE LA COMMUNE ET A PROXIMITE DU SECTEUR D'ETUDE (GEORISQUES).....	20
FIGURE 17 : ÉTAT D'AVANCEMENT DES PAC ET DES PPR MOUVEMENTS DE TERRAIN DANS LE VAR (HTTP://WWW.VAR.GOUV.FR).....	21
FIGURE 18 : EXTRAIT DE LA CARTE D'EXPOSITION AU RETRAIT GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX (GEORISQUES).....	22
FIGURE 19 : EXPOSITION SISMIQUE, SUR LA COMMUNE DE SOLLIES-TOUCAS (GEORISQUES).....	22
FIGURE 20 : LOCALISATION DE LA CANALISATION DE MATIERES DANGEREUSES AU REGARD DU SECTEUR D'ETUDE (GEORISQUES)	23
FIGURE 21 : LOCALISATION DES INSTALLATIONS NUCLEAIRES AU REGARD DU SECTEUR D'ETUDE (GEORISQUES).....	24
FIGURE 22 : LOCALISATION DES SITES ET SOLS POLLUES A PROXIMITE DU SECTEUR D'ETUDE (GEORISQUES)	25
FIGURE 23 : ÉTAT D'AVANCEMENT DES PPR TECHNOLOGIQUES DANS LE VAR (HTTP://WWW.VAR.GOUV.FR)	25
FIGURE 24 : CLASSEMENT SONORE DES VOIES ROUTIERES DANS LA COMMUNE DE SOLLIES TOUCAS A PROXIMITE DU SECTEUR D'ETUDE (DDTM 83)	26
FIGURE 25 : LOCALISATION DU PEB DE L'AERODROME DE CUERS AU REGARD DU SECTEUR D'ETUDE (GEOPORTAIL).....	27
FIGURE 26 : EXTRAIT DU SRCE PACA (DREAL PACA).....	51
FIGURE 27: VUE AERIENNE DU SECTEUR D'ETUDE ET OCCUPATION DU SOL (SOURCE : GOOGLE EARTH) ..	94
FIGURE 28: LOCALISATION DES POINTS DE VUE DE PROXIMITE SUR LE SECTEUR DE PROJET (GOOGLE EARTH PRO).....	95
FIGURE 29: LOCALISATION DES POINTS DE VUE LOINTAINS (GOOGLE EARTH).....	99
FIGURE 30 : PLAN MASSE.....	110
FIGURE 31 : LAMPADAIRE A INSTALLER.....	114
FIGURE 32 : BONS ET MAUVAIS ECLAIRAGES (SOURCES : HTTP://WWW.OBS-HP.FR/POLLUTION/RAPPORT/RAPOLLUM.SHTML#TYPES).....	116
FIGURE 33 EXEMPLE DE LAMPADAIRE INNOVANTS ET ADAPTES AUX PRESCRIPTIONS (SOURCES : NORPAC IDDR).....	116
FIGURE 34 : CALENDRIER POUR LA GESTION DES ESPACES VERTS (ECO MED).....	118
FIGURE 35 : EXTRAIT DU PLAN DU PROJET (EGIS)	122
FIGURE 36 : EXTRAIT DES IMPACTS SUR LES COTES (EGIS)	122
FIGURE 37 : EXTRAIT DES IMPACTS SUR LES VITESSES (EGIS)	123

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

PHOTO 1 : STATION DE CANNE DE PROVENCE SUR LE SECTEUR D'ETUDE (CITADIA, MARS 2025)	53
PHOTO 2 : FRENAIES, MURS EN PIERRE, STATION DE BARLIE DE ROBERT, ET VUE SUR LES ESPACES ANTHROPISES ENVIRONNANTS (CITADIA MARS 2025)	54
PHOTO 3 : ZONE A LAURUS EN BORDURE DU GAPEAU (CITADIA)	55
PHOTO 4 : ZONE PRIVATIVE NON ENTRETENU (CITADIA, MARS 2025)	56
PHOTO 5 : PARKING, VOIES DE CIRCULATION ET COMMERCE PRESENTS DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU SECTEUR D'ETUDE (CITADIA MARS 2025).....	57
PHOTO 6 : CLOTURES IDENTIFIEES DANS LE SECTEUR D'ETUDE (CITADIA, MARS 2025)	58
PHOTO 7 : VUE PROCHE 1 DEPUIS LA D554 (GOOGLE STREET)	96
PHOTO 8: VUE PROCHE 2 DEPUIS LA D554 (GOOGLE STREET)	96
PHOTO 9 : VUE PROCHE 3 DEPUIS L'AVENUE THYDE MONNIER (GOOGLE STREET)	97

PHOTO 10 : VUE PROCHE 4 DEPUIS L'AVENUE JEAN MOULIN (GOOGLE STREET)	97
PHOTO 11 : VUE PROCHE 5 DEPUIS L'IMPASSE NEGRE (GOOGLE STREET).....	98
PHOTO 12: VUE LOINTAINE 1 DEPUIS LA D554 (GOOGLE STREET)	100
PHOTO 13 : VUE LOINTAINE 2 DEPUIS LA CORNICHE MARCEL PAGNOL (GOOGLE STREET)	100
PHOTO 14 : VUE LOINTAINE 3 DEPUIS LA CORNICHE JOSEPH TOUCAS (GOOGLE STREET)	101
PHOTO 15 : VUE LOINTAINE 4 DEPUIS LE CHEMIN DE LA PEYRANNE (GOOGLE STREET)	101
PHOTO 16 : VUE LOINTAINE 5 DEPUIS LE CHEMIN DES AIGUIERS (GOOGLE STREET)	102

TABLE DES CARTOGRAPHIES

CARTE 1 : PERIMETRES D'ETUDE	29
CARTE 2 : SECTEUR D'ETUDE A L'ECHELLE DU PERIMETRE RAPPROCHE	30
CARTE 3 : ZONES D'INVENTAIRES A L'ECHELLE DU PERIMETRE ELOIGNE.....	33
CARTE 4 : ZONES D'INVENTAIRES A L'ECHELLE DU PERIMETRE RAPPROCHE.....	34
CARTE 5 : ZONES REGLEMENTAIRES RECENSEES DANS LE PERIMETRE ELOIGNE.....	36
CARTE 6 : LOCALISATION DU PNR DE LA SAINTE-BAUME AU REGARD DU SECTEUR D'ETUDE	39
CARTE 7 : PNA DU LEZARD OCELLE A L'ECHELLE DU SECTEUR D'ETUDE (DREAL PACA)	40
CARTE 8 : PNA DE L'AIGLE DE BONELLI A L'ECHELLE DU SECTEUR D'ETUDE (DREAL OCCITANIE - PACA)	41
CARTE 9 : PNA DE LA TORTUE D'HERMANN A L'ECHELLE DU SECTEUR D'ETUDE (DREAL OCCITANIE - PACA).....	42
CARTE 10 : ZONES NATURA 2000 IDENTIFIEES DANS LE PERIMETRE ELOIGNE.....	44
CARTE 11 : ZONES HUMIDES IDENTIFIES DANS LE SECTEUR D'ETUDE SELON L'INVENTAIRE DES ZH DE PACA	46
CARTE 12 : OCCUPATION DU SOL A L'ECHELLE DU PERIMETRE RAPPROCHE SELON LE REFERENTIEL CORINE LAND COVER 2018.....	48
CARTE 13 : OCCUPATION DU SOL, A L'ECHELLE DU PERIMETRE RAPPROCHE, SELON LE REFERENTIEL DU CRIGE PACA 2014	49
CARTE 14 : EXTRAIT DU SRCE PACA A L'ECHELLE DU PERIMETRE RAPPROCHE.....	52
CARTE 15 : HABITATS IDENTIFIES DANS LE SECTEUR D'ETUDE SELON LE REFERENTIEL EUNIS.....	59
CARTE 16 : EN : JEUX PREVISIONNELS SUR LA FLORE ET LES HABITATS A L'ECHELLE DU SECTEUR D'ETUDE	65
CARTE 17 : LOCALISATION DES EVEE DANS LE SECTEUR D'ETUDE.....	66
CARTE 18 : ENJEUX PREVISIONNELS PRESSSENTIS SUR LES ODONATES ET LES PAPILLONS DE JOUR.....	72
CARTE 19 : ENJEUX PREVISIONNELS PRESSSENTIS SUR LES REPTILES ET LES AMPHIBIENS.....	76
CARTE 20 : ENJEUX PREVISIONNELS PRESSSENTIS SUR LES MAMMIFERES.....	79
CARTE 21 : CAVITES NATURELLES IDENTIFIEES A PROXIMITE DU SECTEUR D'ETUDE SELON LA BASE DE DONNEES BD CAVITES DU BRGM.....	82
CARTE 22 : ENJEUX PREVISIONNELS PRESSSENTIS SUR LES MAMMIFERES ET LES CHIROPTERES.....	84
CARTE 23 : ENJEUX PREVISIONNELS PRESSSENTIS SUR LES OISEAUX	91
CARTE 24 : SYNTHESE PREVISIONNELLE DES ENJEUX ECOLOGIQUES PRESSSENTIS DANS LE SECTEUR D'ETUDE	93

I- CONTEXTE DE L'OPERATION

1. Localisation du site de projet

La commune de Solliès-Toucas envisage la création d'une aire de stationnement de part et d'autre de l'avenue Jean-Moulin. Le secteur ciblé par le projet se situe à l'est de la commune de Solliès-Toucas.

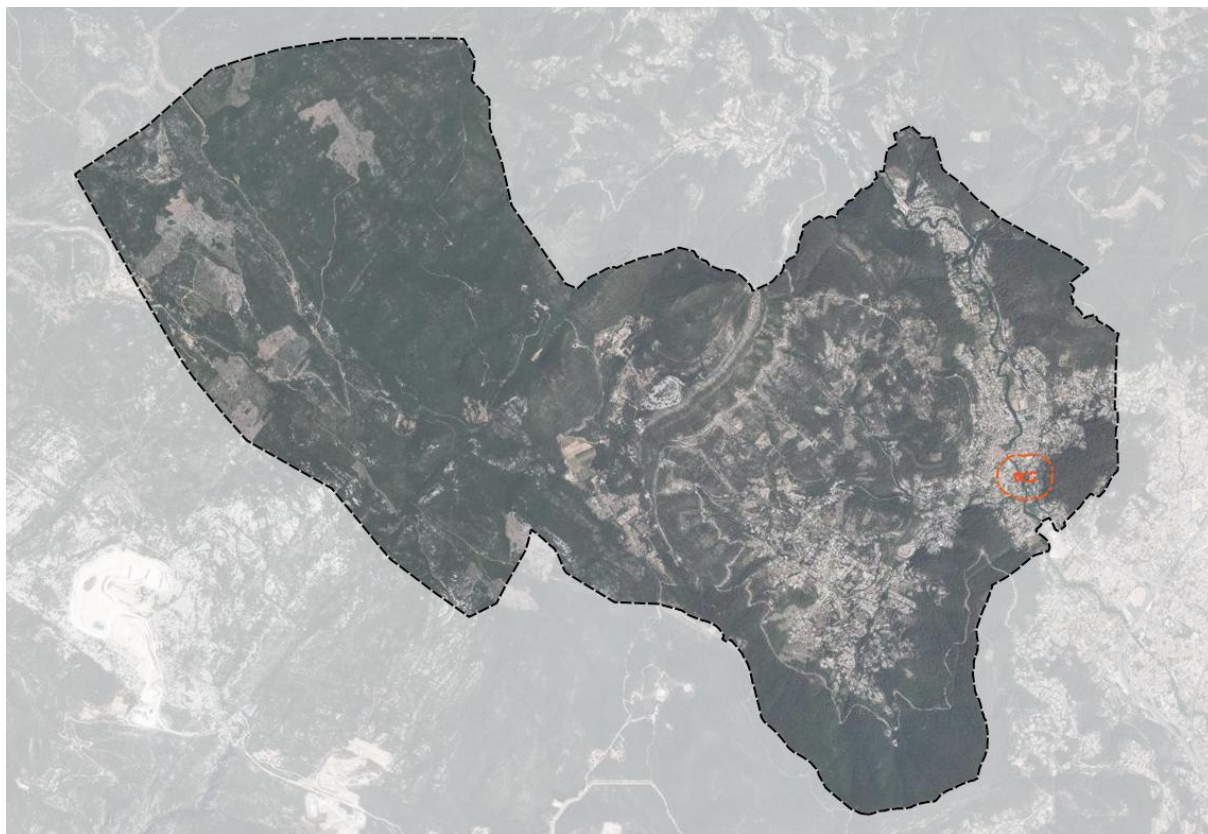


Figure 1 : Localisation du secteur d'étude dans la commune (en orange) (QGIS, Citadia)

2. L'emprise foncière

Le cadrage environnemental suivant est réalisé sur l'emprise foncière du projet qui concerne les parcelles suivantes : AI 245 et AK 262 et 281.

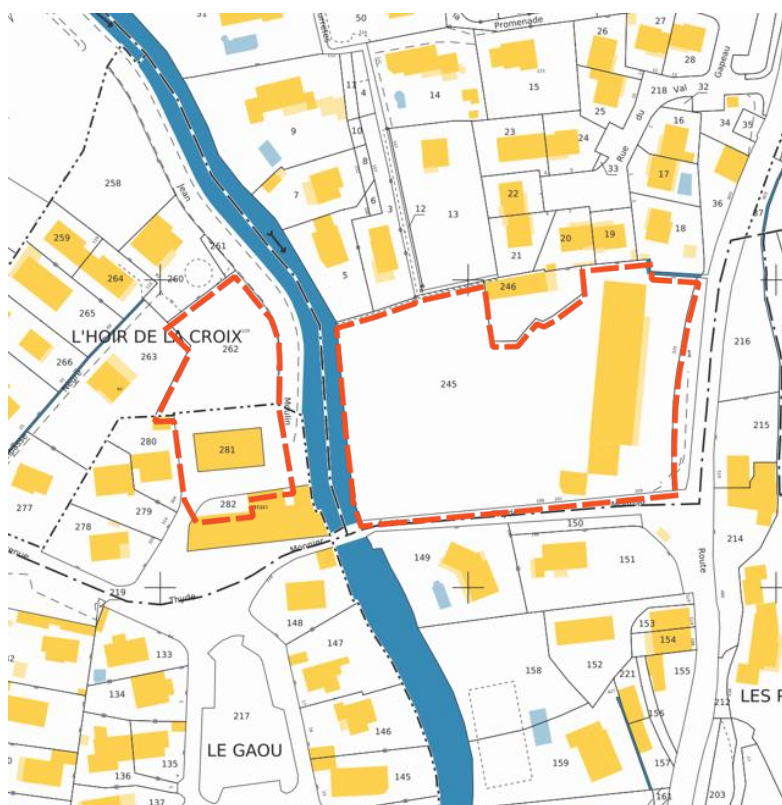


Figure 2 : Extrait du registre parcellaire (Cadastre gov)

Afin de comprendre plus précisément l'évolution temporelle du secteur d'étude, des recherches ont été effectuées grâce à l'outil offert par Google map, permettant de remonter le temps, parmi les orthophotographies.



Figure 3 : Vue aériennes du secteur d'étude entre 2014 (gauche) et 2024 (droite) (Google earth)

La comparaison de ces vues aériennes montre que le secteur d'étude a globalement conservé sa composition, cependant l'espace ouest apparaît plus végétalisé en 2024 qu'en 2014. L'abandon de gestion des espaces a surement permis à la végétation spontanée de proliférer et de s'étendre sur les espaces vacants. Les espaces environnants sont dominés par des espaces résidentiels, le Capeau et ses berges. Le secteur d'étude s'insère dans un contexte anthropisé, résidentiel mais également naturel avec le passage du Capeau.

3. Défrichement

La commune de Solliès-Toucas est concernée par des zones soumises à autorisation préalable de défrichement.

Le secteur d'étude, est concerné par ces espaces sur des portions restreintes. Selon les données fournies par la DDTM 83, le secteur d'étude est concerné par des zones soumises à autorisation de défrichement, sur une surface de 874m².

Le secteur d'étude **n'est donc pas concerné par une demande d'examen cas par cas, selon la rubrique 47 a de l'annexe que R122-2 du code de l'environnement** « Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare. ».

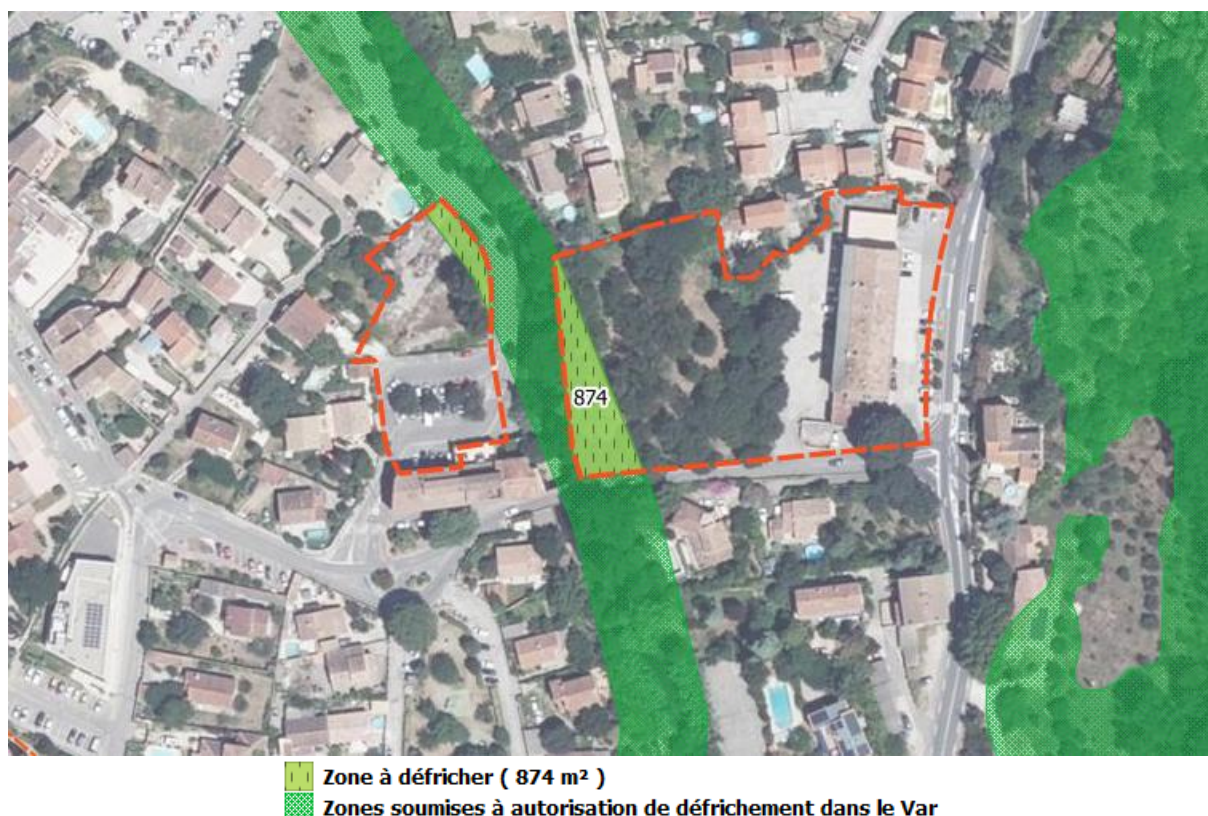


Figure 4 : Extrait des zones soumises à autorisation de défrichement (vert) au regard du secteur d'étude (orange) (DDTM 83)

Une pré demande a été effectuée auprès de la DDTM 83, afin de déterminer la nécessité ou non de réaliser une demande d'autorisation de défrichement.

Après instruction de notre demande, la DDTM a conclu sur une dispense de demande d'autorisation de défrichement, pour la raison suivante :

- **Boisement de moins de 4 hectares d'un seul tenant**

Un courrier officiel ainsi qu'un plan de localisation de la zone concernée par cette décision est présenté en annexe.

⇒ **Le projet n'est pas concerné par une demande d'autorisation de défrichement suite à la décision de la DDTM83.**

II- ANALYSE DU CADRE REGLEMENTAIRE

1. Le SCoT Provence Méditerranée

La commune de Solliès-Toucas fait partie du **Schéma de Cohérence Territoriale Provence Méditerranée**. Le Syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée a approuvé par délibération du 6 septembre 2019 le Projet de Schéma de Cohérence Territoriale, qui devient le document d'urbanisme de référence sur le territoire.

Le périmètre du SCoT Provence Méditerranée s'étend sur 125 286 hectares, de la mer Méditerranée à l'arrière-pays, pour 572 603 habitants (INSEE 2015). Il comprend 32 communes réparties comme suit :

- **Les communes de la Métropole Toulon Provence Méditerranée**
Carqueiranne, Toulon, Hyères, Le Revest-les-Eaux, La Valette, La Garde, Le Pradet, Saint-Mandrier-sur-Mer, Ollioules, Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer et la Crau
- **Les communes de la communauté de communes de La Vallée du Gapeau**
Solliès-Pont, Belgentier, **Solliès-Toucas**, Solliès-Ville, La Farlède
- **Les communes de la communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume**
Evenos, Riboux, Le Castellet, Signes, Le Beausset, Saint-Cyr-sur-Mer, La Cadière d'Azur, Bandol, Sanary
- **Les communes de la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures**
Bormes-les-Mimosas, Collobrières, La Londe-les-Maures, Pierrefeu-du-Var, Cuers, le Lavandou



Figure 5 : Présentation du territoire concerné par le SCoT Provence Méditerranée (leseynois.fr)

La Document D'orientations et D'Objectifs (DOO) du SCoT en vigueur, permet de rendre compte des zones de développement futures, dans la commune de Solliès-Toucas. Le secteur d'étude est localisé dans un espace urbanisable.

⇒ **Le secteur d'étude se situe dans un espace identifié comme un espace urbanisé, à proximité directe d'un pôle à conforter.**

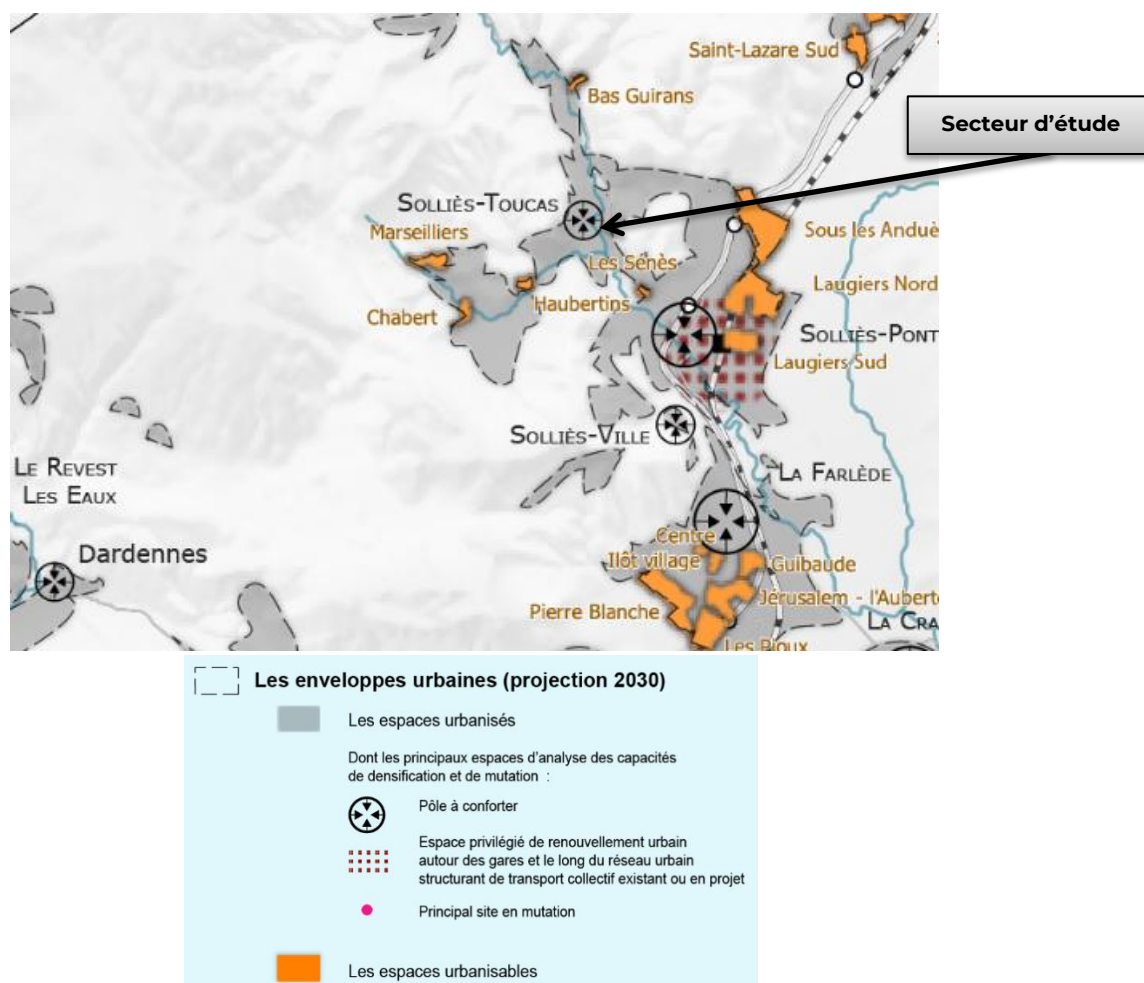


Figure 6 : Extrait du DOO – Schéma illustratif de l'accueil du développement futur (scot-pm.com)

2. Le Plan Local d'Urbanisme de Solliès-Toucas

Le **PLU** est applicable depuis le 12 novembre 2007, suite à la délibération d'approbation du 3 octobre 2007, il a été modifié par délibérations du 16 septembre 2009, du 24 février 2015 et du 11 janvier 2016.

Le PLU révisé est applicable depuis le 27 décembre 2018, suite à la délibération d'approbation du 11 décembre 2018.

Le secteur de projet est actuellement classé dans des zones Ub, pour le secteur est « Basses tourettes » et, NL pour la zone ouest « L'Hoir de la Croix ».

Le projet en question a été étayé dans le cadre d'une OAP qui a dédié une rubrique à part entière pour l'organisation de la circulation dans le centre village, notamment par des réflexions portées sur les aires de stationnement.

Le schéma de l'OAP a permis, bien en amont d'identifier les deux sites retenus pour le projet. Ces emprises sont désignées comme « espaces à mettre en valeur » dans le cadre des orientations d'aménagement définies pour le village.

Extrait de l'OAP 1 « village »

« Cette OAP repose notamment sur trois axes forts :

-un village accessible et facile : améliorer l'accessibilité et la desserte du village en redéployant le stationnement et en favorisant les modes actifs pour lesquels la configuration du village (équipements et commerces regroupés, relief plat...) est propice ; »

« Orientations en matière de fonctionnement et de déplacements

En termes de circulations, les aménagements doivent concourir à mieux identifier les portes d'entrée du village et les liaisons inter-quartiers. Le nouveau plan de circulation reposera sur la création de nouvelles voies et la modification de certains sens de circulation. La sécurisation de la RD554 et de son franchissement sera recherchée en conciliant les flux de transit et l'amélioration de la desserte locale. Les liaisons, piétonnes notamment, entre le centre-village à l'Ouest et les quartiers et équipements situés à l'Est, seront optimisées et sécurisées. La réorganisation des circulations devra également contribuer à mieux identifier et redéployer les différents espaces de stationnement de façon à améliorer leur efficacité : l'objectif est d'offrir une plus grande place aux piétons dans le village. Une meilleure lisibilité sera conférée à la vallée du Gapeau dans le fonctionnement du village en l'inscrivant comme un axe de déplacements doux. »

De plus le secteur de l'Hoir de la croix correspondant à la parcelle AK 0262, fait l'objet d'un emplacement réservé n° 24 qui a été retenu pour l'aménagement d'une aire de stationnement et/ou d'espace public.



Figure 7 : Extrait du zonage du PLU (PLU Solliès Toucas)

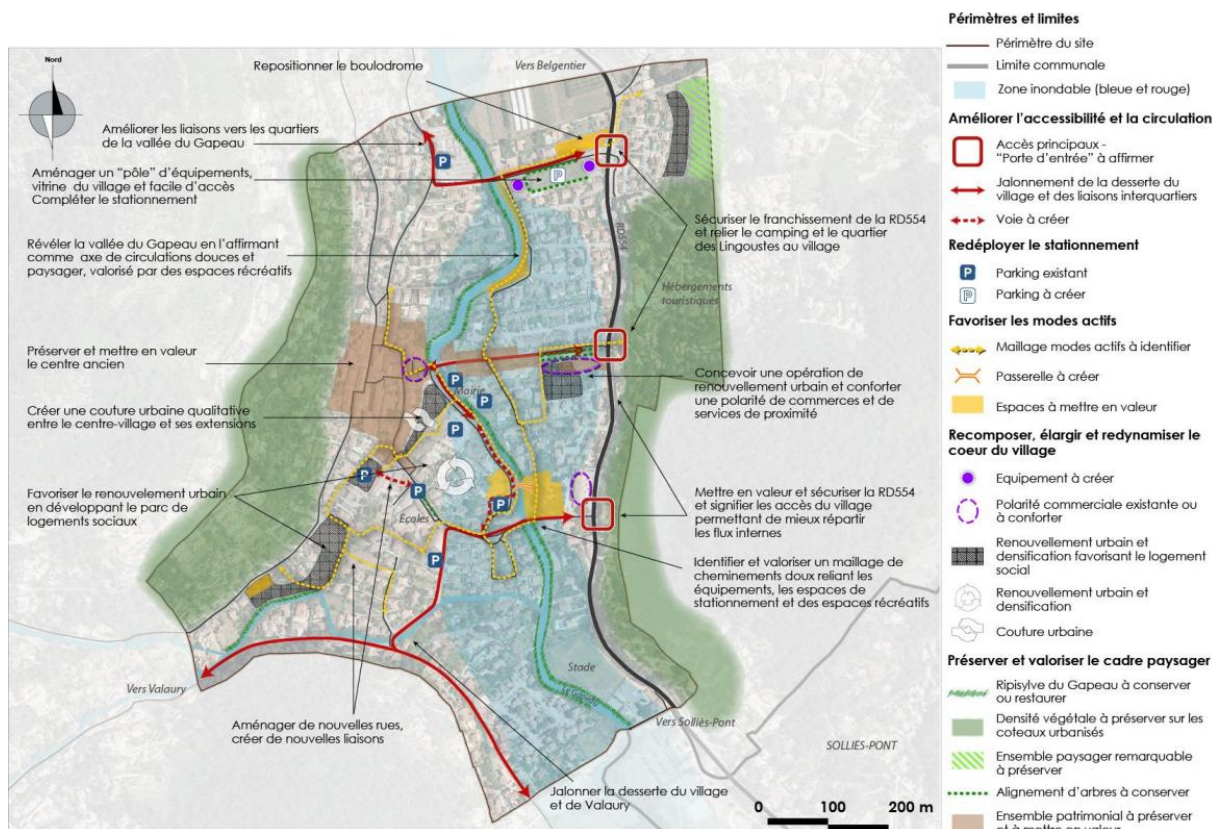


Figure 8 : OAP Village (PLU Solliès Toucas)

La zone UB, dans laquelle s'insère le secteur l'Hoir de la Croix, correspond aux quartiers d'extension denses du village. Il s'agit d'un secteur mixte, principalement destiné à recevoir des constructions à usage d'habitation, mais aussi des équipements, commerces, services et activités sans nuisances pour le voisinage.

La zone UB identifie un secteur de renouvellement potentiel en continuité du cœur de village

La zone NL, dans laquelle s'insère le secteur des Basses Tourettes correspond à des espaces de loisirs et d'équipements sportifs de plein air.

⇒ **Le PLU fait actuellement l'objet d'une modification 2 afin que le zonage soit compatible avec le PLU.**

3. Les servitudes d'utilité publique

Le PLU en vigueur permet de prendre connaissance des éventuelles servitudes d'utilité publiques présentes à l'échelle de la commune et donc du secteur d'étude. Selon le Géoportail de l'urbanisme, le secteur d'étude n'est pas concerné par des SUP.

⇒ **Le secteur d'étude n'est pas directement concerné par des servitudes d'utilité publiques.**

4. Synthèse du cadre réglementaire

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET
SCoT	SCoT Provence méditerranée approuvé le 6 septembre 2019	Le secteur d'étude se situe dans un espace identifié comme un espace urbanisé, à proximité directe d'un pôle à conforter.
PLU	PLU de Solliès-Toucas	Le secteur d'étude est concerné par l'OAP Village Le secteur d'étude, réparti en deux sous-secteurs, et localisé dans les zones : • UB, pour le secteur ouest de l'Hoir de la Croix : zone destinée à recevoir des constructions à usage d'habitation, mais aussi des équipements, commerces, services et activités sans nuisances pour le voisinage. • NL, pour le secteur est des Basses Tourettes : zone destinée à recevoir des activités sportives et de loisirs.
Servitudes d'utilité publiques	PLU de Solliès-Toucas	Le secteur d'étude n'est concerné par aucune SUP.

Défrichement

Zones soumises à demande d'autorisation préalable de défrichement

Le secteur d'étude est concerné, au niveau des berges du Gapeau, par des zones soumis à autorisation préalable de défrichement, sur une surface de 874 m². Le projet n'est donc pas concerné par une demande d'examen cas par cas au titre de la rubrique 47 à selon l'annexe au R122-2 du code de l'environnement.

Selon le retour de la DDTM 83, aucune demande d'autorisation de défrichement ne sera nécessaire dans le cadre de ce projet (voir Annexes).

III- ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR D'ETUDE

1. Le secteur face aux risques et nuisances

Le site Géorisques, permet de visualiser les risques présents sur la commune de Solliès-Toucas, en fonction des différentes thématiques, appréhendées ci dessous :

➤ Le risque inondation

La commune de Solliès-Toucas est concernée par le risque inondation. Elle est concernée par un PPR prescrit avec dispositions immédiatement opposables.

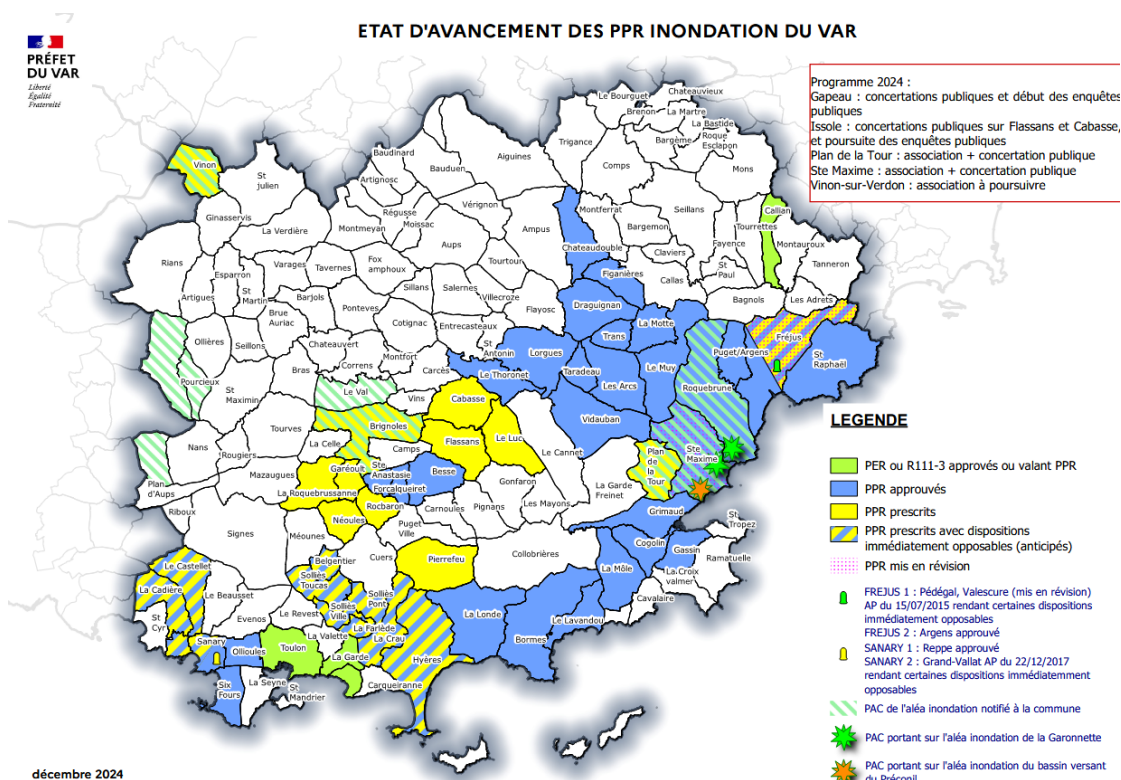


Figure 9 : Etat d'avancement des PPRI Inondation dans le Var (DDTM Var)

Selon le PPRI, le secteur d'étude est localisé dans une zone rouge.

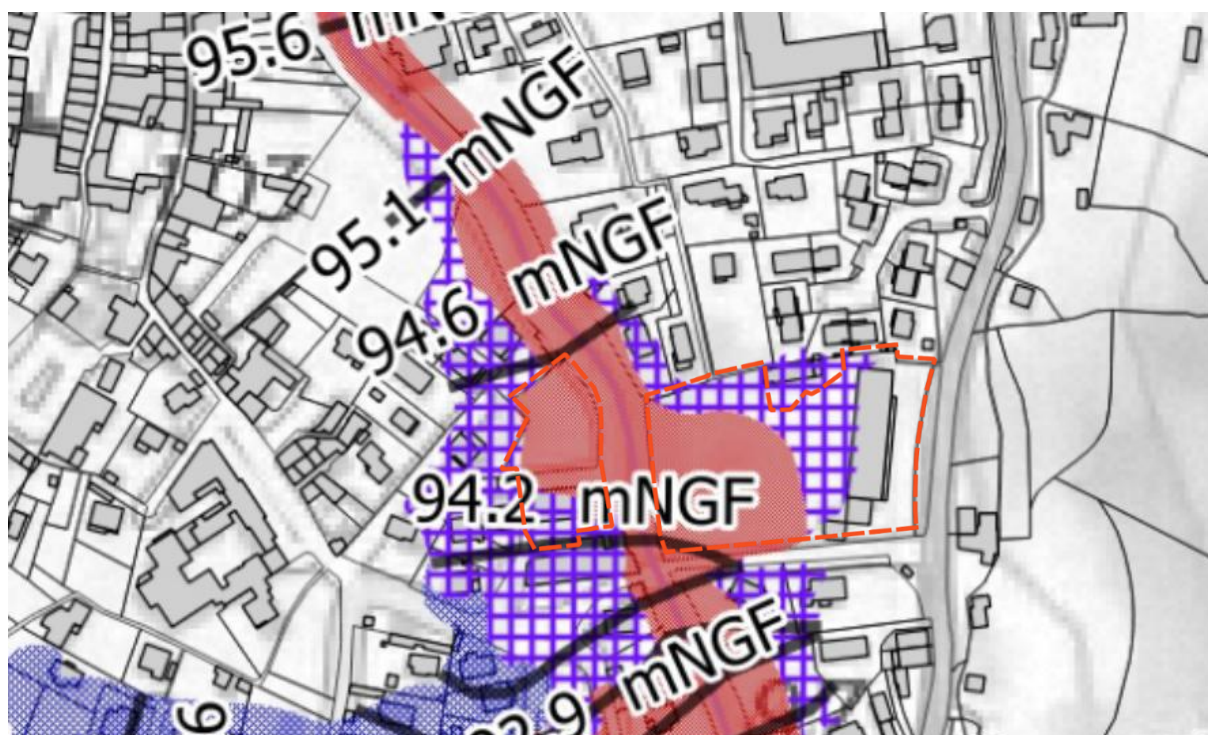


Figure 10 : Extrait du PPRI à l'échelle du secteur d'étude (DDTM Var)

La commune de Solliès-Toucas est considérée comme un territoire à risque important d'inondation (TRI).



Figure 11 : Extrait du TRI à l'échelle du secteur d'étude (DREAL PACA)

Selon l'Atlas des Zones inondables, le secteur d'étude est situé dans le zonage du lit majeur.

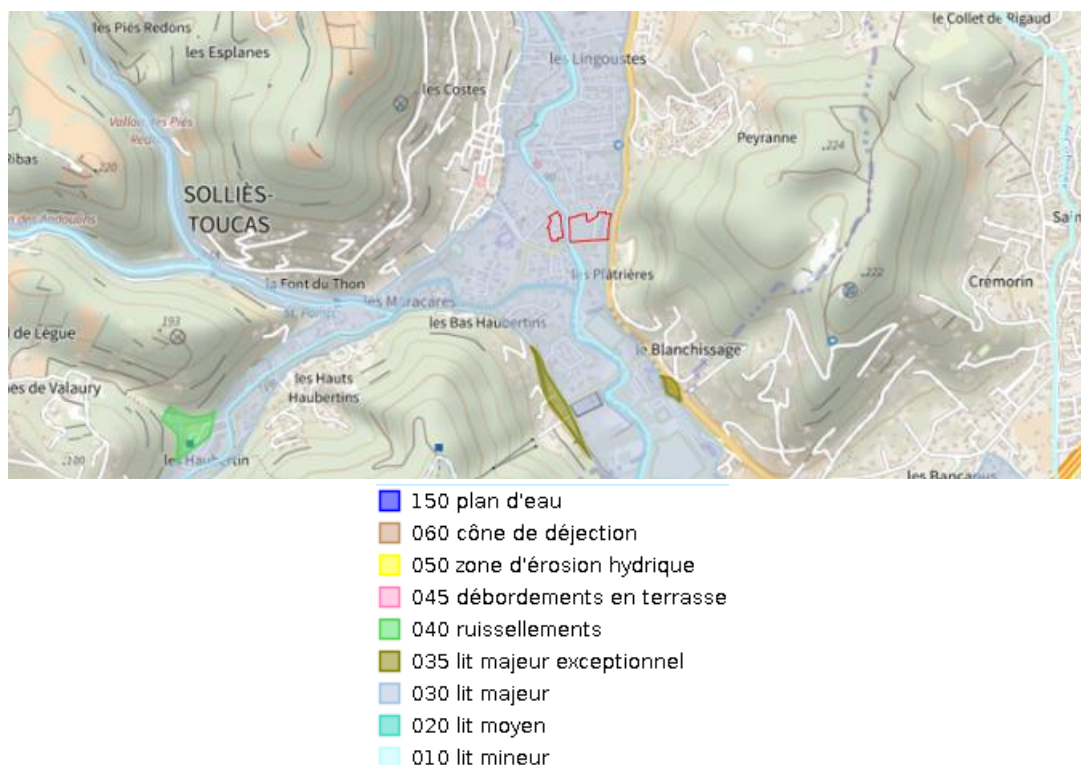


Figure 12 : Atlas des zones inondables à l'échelle du secteur d'étude (DREAL PACA)

- ⇒ La commune de Solliès-Toucas est concernée par le risque inondation et dispose d'un PPRI.
- ⇒ Selon l'ensemble des documents, relatifs au risque inondation, les enjeux à l'échelle du secteur d'étude sont pressentis comme forts.
- ⇒ **Ce risque devra être pris en compte dans l'élaboration du projet.**

➤ **Le risque remontées de nappes**

La commune de Solliès-Toucas est concernée par le phénomène de remontées de nappes. Le secteur d'étude, est concernée par des zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes et aux inondations de caves.

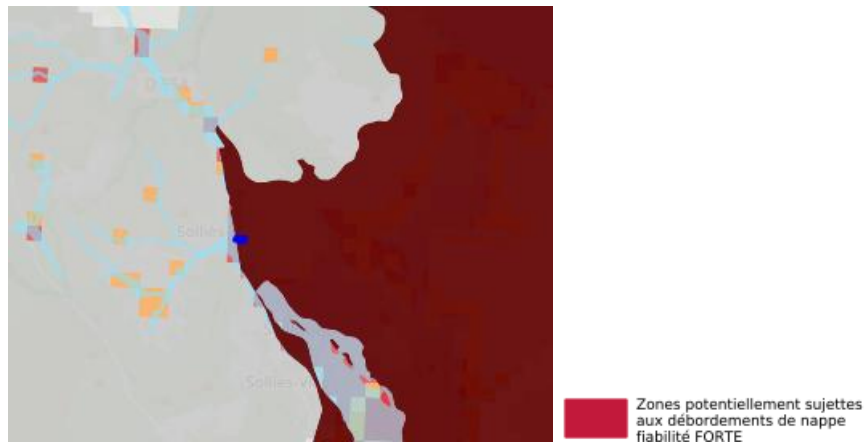


Figure 13 : Extrait du zonage lié au risque remontée de nappes (Géorisques)

- ⇒ La commune de Solliès-Toucas est concernée par le phénomène de remontées de nappes.
- ⇒ Le secteur d'étude est concerné par des zones potentiellement sujettes aux débordement de nappe avec une fiabilité forte.
- ⇒ **Les enjeux concernant le phénomène de remontées de nappes est jugé fort et devra être pris en compte dans la conception du projet.**

➤ Le risque incendie de forêt

La commune de Solliès-Toucas est concernée par le risque Incendie de feux de forêts selon le site Géorisques. Cependant, la commune n'est pas concernée par un PPRIF.

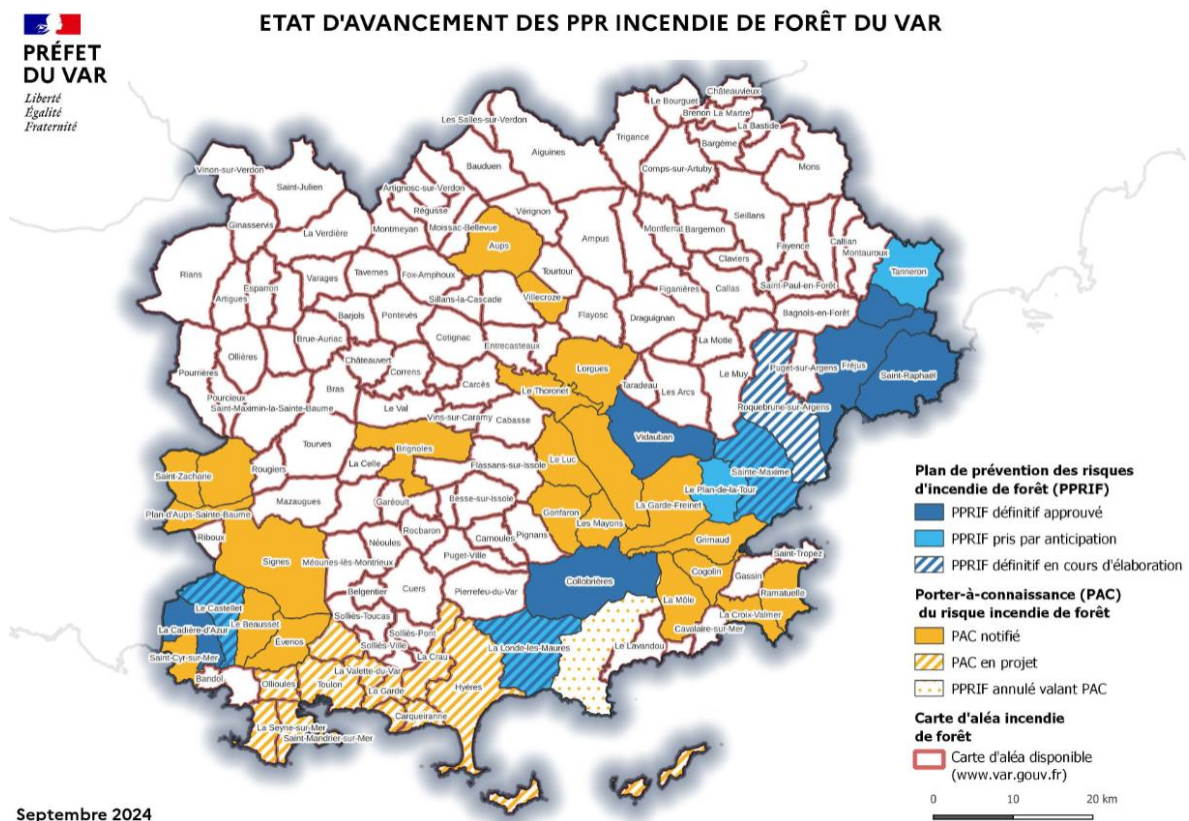


Figure 14 : État d'avancement des PPRIF dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>)

Une carte d'aléa a été réalisée et divise le territoire en cinq zones : aléa très faible, faible, moyen, fort et très fort.

Le secteur d'étude est concerné par **des aléas globalement moyens à faibles**.

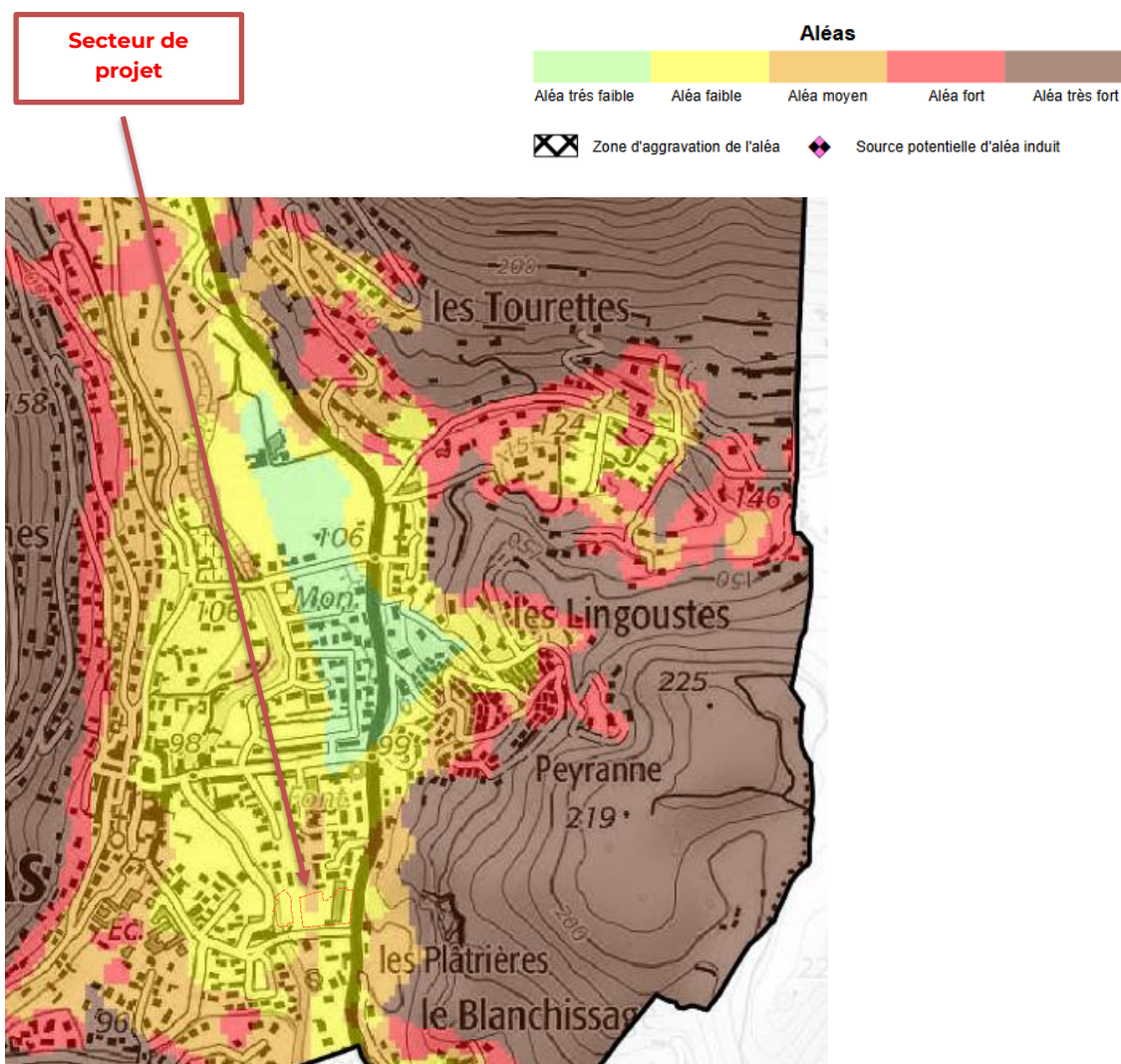


Figure 15 : Extrait de la carte des aléas incendie de forêt (<http://www.var.gouv.fr>)

En complément de ces données, la base de données BDIFF a été interrogée afin de recenser les incendies de forêt sur une période de 10 ans (entre 2014 et 2025).

Sur cette période, 2 incendies sont recensés sur la commune de Solliès-Toucas, pour une surface totale de 0.01 hectares. Ces incendies sont involontaires (travaux, malveillance...). **Aucune de ces données ne concernent le secteur d'étude.**

- ⇒ Selon le croisement de toutes ces données, et au regard du faciès arboré et des environs urbanisés, du secteur d'étude, il apparaît faiblement concerné par le risque incendie de forêt.
- ⇒ **Les enjeux sont donc jugés faibles.**

➤ Le risque mouvements de terrains

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

Selon les données cartographiques fournies par le BRGM et Géorisques, **la commune de Solliès-Toucas est concernée par le risque mouvement de terrain.**

Le secteur d'étude n'apparaît pas concerné par des données historiques sur les mouvements de terrain. Deux phénomènes d'érosions de berges et un effondrement sont identifiés dans les environs proches du secteur d'étude.

Ces trois événements ont eu lieu, au nord et au sud du secteur d'étude, sur les berges du Gapeau. L'effondrement a eu lieu à l'est du secteur d'étude, au lieu-dit « Les Plâtrières ».

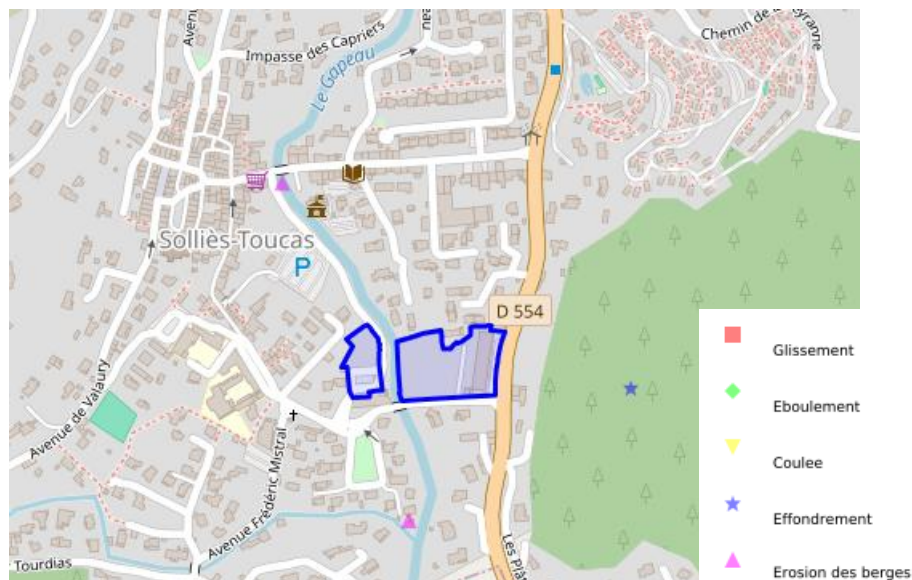


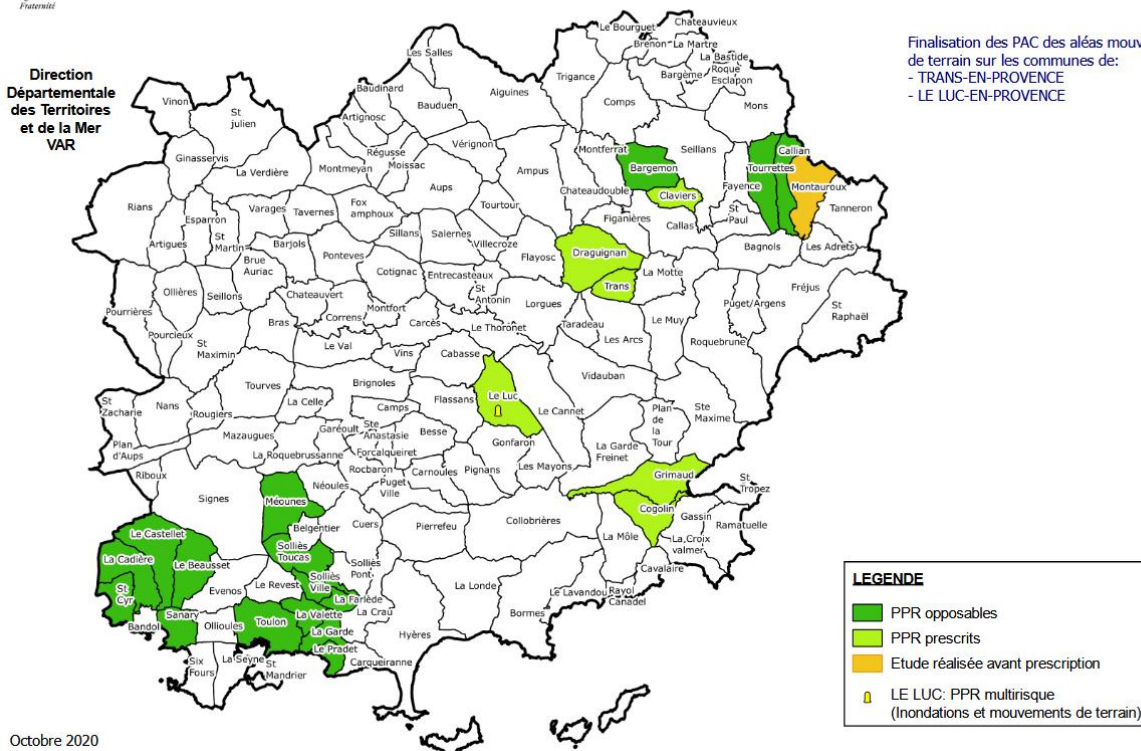
Figure 16 : Mouvements de terrain historiques présents à l'échelle de la commune et à proximité du secteur d'étude (Géorisques)

La commune de Solliès-Toucas est concernée par un Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain opposable.

ETAT D'AVANCEMENT DES PAC ET DES PPR MOUVEMENTS DE TERRAIN DU VAR

Direction
Départementale
des Territoires
et de la Mer
VAR

Finalisation des PAC des aléas mouvements
de terrain sur les communes de:
- TRANS-EN-PROVENCE
- LE LUC-EN-PROVENCE



Octobre 2020

Figure 17 : État d'avancement des PAC et des PPR Mouvements de terrain dans le Var
(<http://www.var.gouv.fr>)

- ⇒ La commune de Solliès-Toucas est concernée par un PPRMVT.
- ⇒ Selon les données historiques, le secteur d'étude n'est pas directement concerné par des mouvements de terrain. Plusieurs mouvements de terrains sont cependant recensés à proximité du secteur d'étude au niveau des berges du Gapeau.
- ⇒ Par conséquent, les enjeux sont jugés modérés-faibles à l'échelle du secteur d'étude.

➤ Le risque retrait – gonflement des argiles

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau :

- Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ».
- Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

Selon les données fournies par le site Géorisques, la commune de Solliès-Toucas est concernée par **des risques importants concernant l'aléa retrait gonflement des sols argileux**.

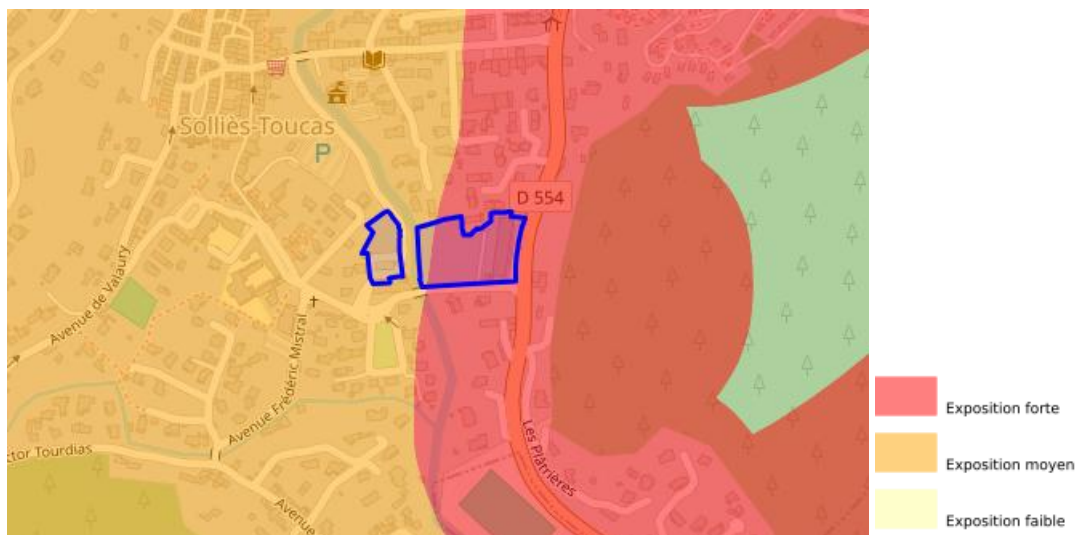


Figure 18 : Extrait de la carte d'exposition au retrait gonflement des sols argileux (Géorisques)

Selon les données fournies par Géorisques et le BRGM, le secteur d'étude est directement concerné par une exposition moyenne (ouest) à forte (est) au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux.

- ⇒ Le secteur d'étude est concerné par des risques importants sur le phénomène de retrait gonflement des sols argileux.
- ⇒ Les enjeux sont considérés comme modérés-forts à l'échelle du secteur d'étude.

➤ Le risque sismique

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

La commune de Solliès-Toucas est exposée à des risques faibles de séismes, selon les données Géorisques. La commune ne dispose pas d'un PPRN-Séismes.

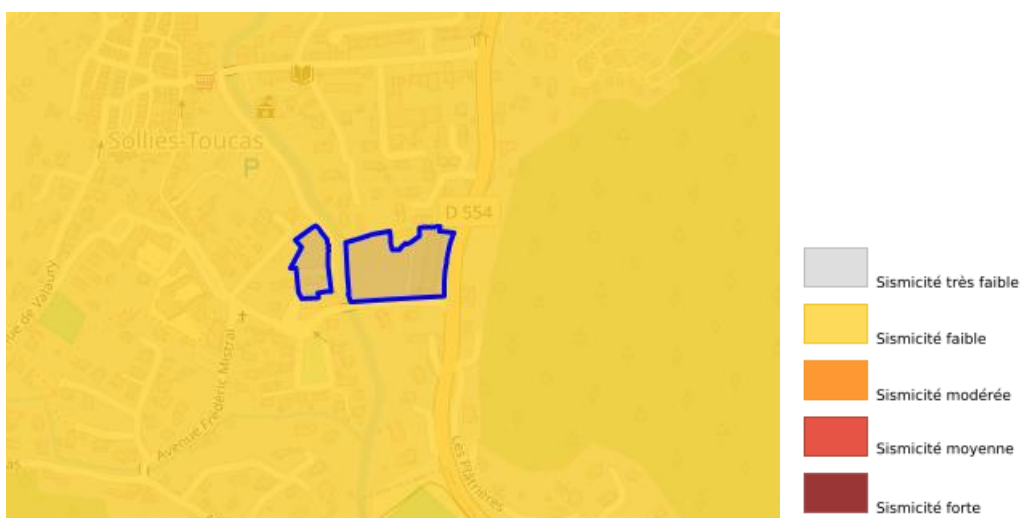


Figure 19 : Exposition sismique, sur la commune de Solliès-Toucas (Géorisques)

- ⇒ La commune et le secteur d'étude sont concernés par des risques sismiques faibles.
- ⇒ Les enjeux sont jugés faibles.

➤ **Le risque de transport de matières dangereuses /canalisation de matière dangereuses**

Le risque de transport de matières dangereuses dans la commune est généré par un flux important de transit et de desserte. Dans la commune de Solliès-Toucas, **plusieurs voies de circulation sont concernées par ce risque transport de matières dangereuses, notamment dans les environs du secteur d'étude.**

Le secteur d'étude est situé à proximité de la D554.

Cet axe routier est ciblé comme une voirie utilisée pour le transport de matières dangereuses. Le secteur d'étude est donc directement exposé à ce risque.

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement

Comme l'atteste les données fournies par Géorisques, la commune de Solliès-Toucas **n'est pas concernée par la présence de canalisations de matières dangereuses.**

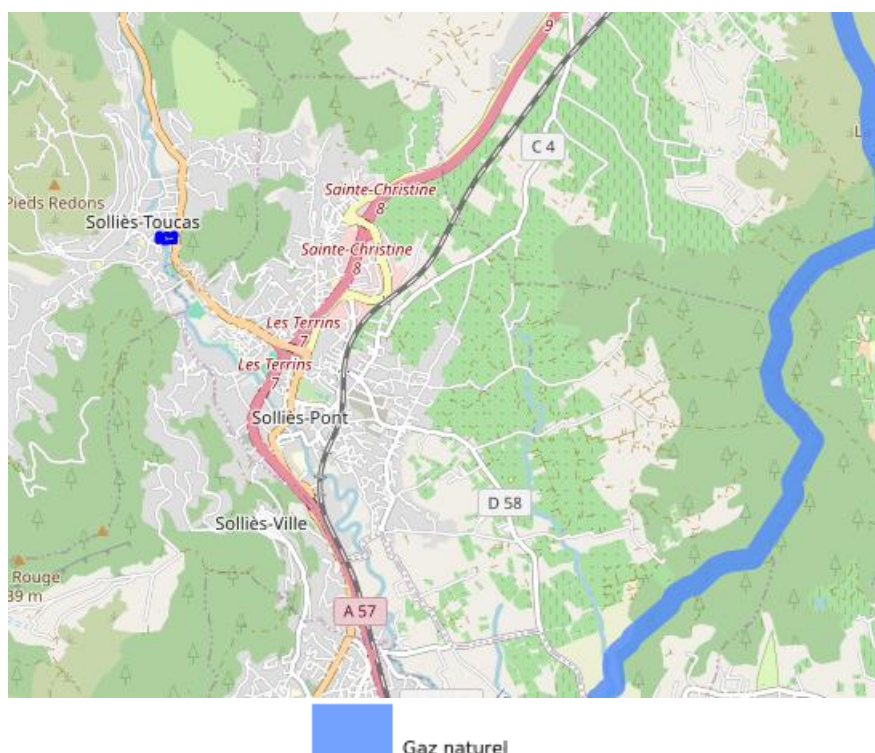


Figure 20 : Localisation de la canalisation de matières dangereuses au regard du secteur d'étude (Géorisques)

⇒ Les enjeux sur cette thématique sont considérés comme **modérés** : le secteur d'étude est situé à distance des canalisations de matières dangereuses. Il est cependant situé à proximité d'une voirie ciblée pour le transport de matières dangereuses.

➤ **Les risques industriels**
- **Nucléaires**

La commune de Solliès-Toucas n'est pas concernée par la présence d'une centrale nucléaire. La centrale nucléaire la plus proche se situe à Cadarache. Le risque nucléaire le plus près est localisé dans la rade militaire de Toulon avec la présence du Porte avion et des sous-marins nucléaires.

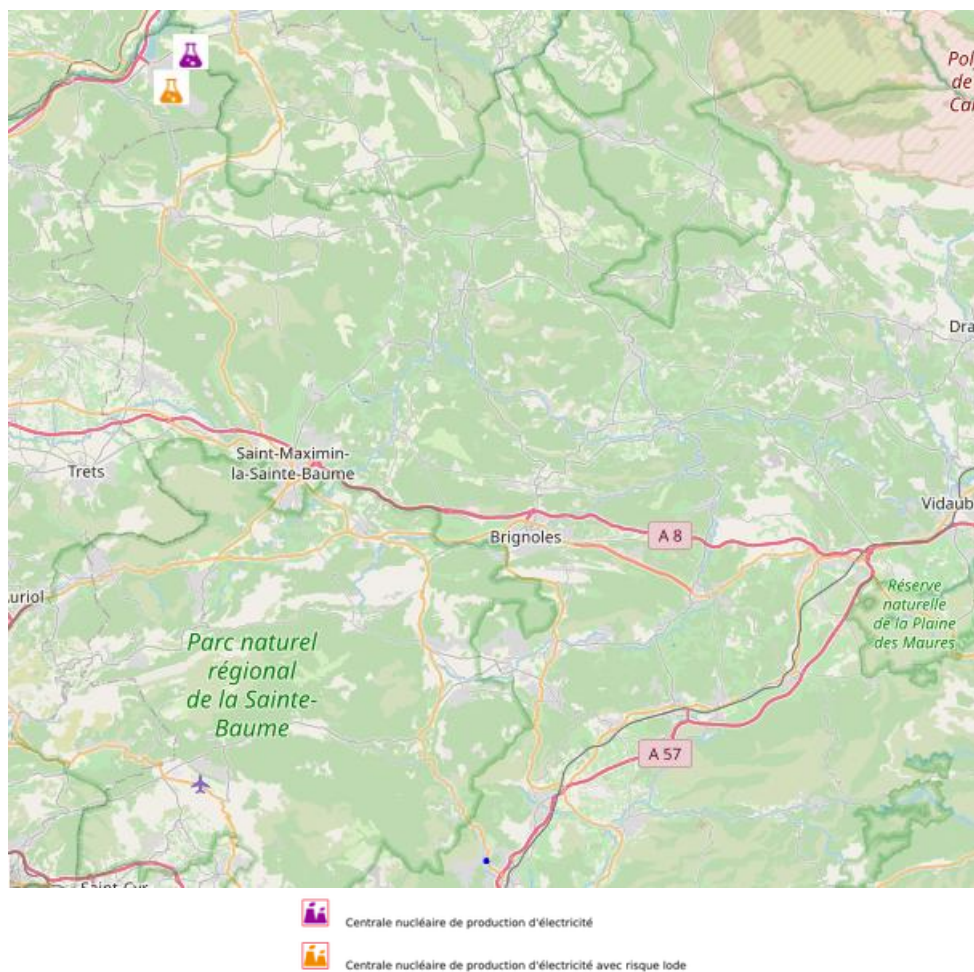


Figure 21 : Localisation des installations nucléaires au regard du secteur d'étude (Géorisques)

⇒ Les enjeux concernant le risque nucléaire sont jugés faibles.

- **Sites et sols pollués**

Aucun site et sol pollué n'est présent dans le secteur d'étude. Aucun site et sols pollués n'est également identifié à proximité directe du secteur d'étude.

Les entités les plus proches du secteur d'étude sont implantées de part et d'autre de l'A57 :

- **Société Coulet et Compagnie (SSP3995251)**

- INTERMARCHÉ SA CONTACT (SSP3995482)

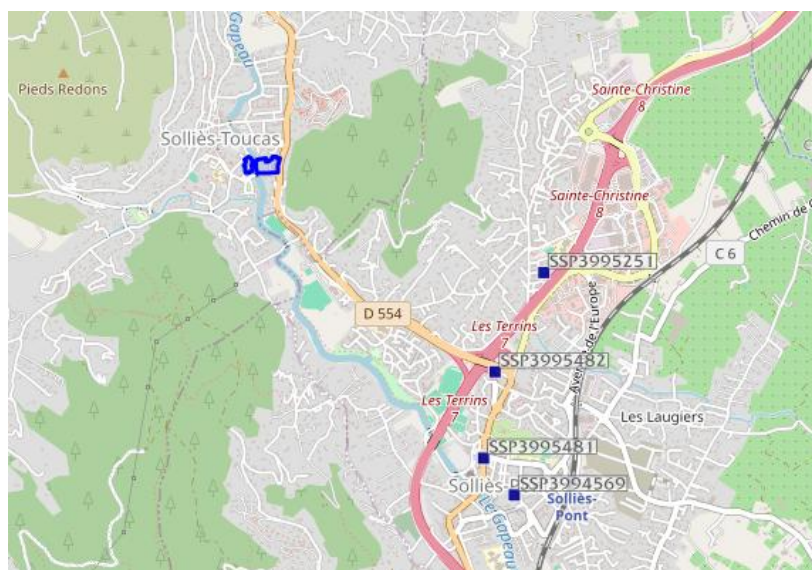


Figure 22 : Localisation des sites et sols pollués à proximité du secteur d'étude (Géorisques)

⇒ Les enjeux concernant les sites et sols pollués sont jugés faibles.

➤ Les risques technologiques

La commune de Solliès-Toucas est concernée par des risques technologiques et par un PPR militaire approuvé, depuis le 6 mars 2014.

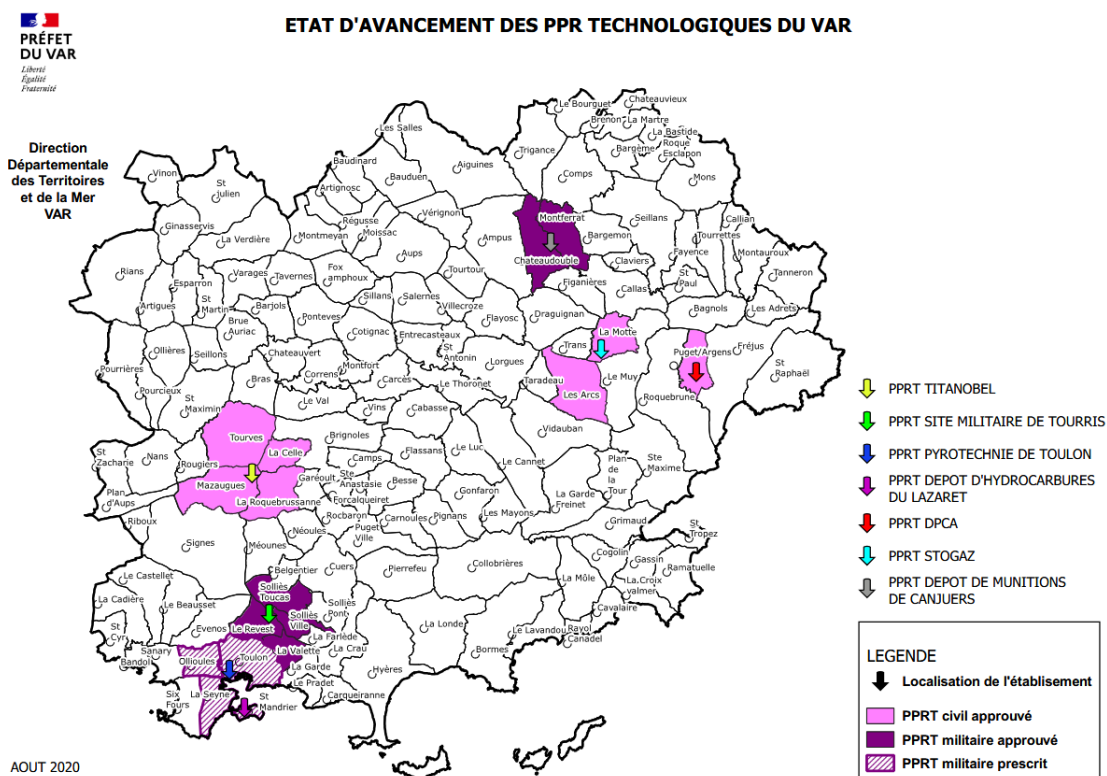


Figure 23 : État d'avancement des PPR technologiques dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>)

Ce PPRT concerne l'extrême ouest de la commune de Solliès-Toucas, et ne couvre donc pas le secteur d'étude.

⇒ **Les enjeux concernant les risques technologiques sont jugés faibles.**

➤ **Nuisances sonores**
- **Voies routières**

La loi Bruit (n°92-1444 du 31 décembre 1992), relative à la lutte contre le bruit a pour objet de prévenir, supprimer ou limiter les bruits susceptibles de causer un trouble excessif aux personnes, de nuire à leur santé ou de porter atteinte à l'environnement. Cette loi a mis l'accent sur la protection des riverains vis-à-vis du bruit généré par les infrastructures de transports terrestres à travers la prise en compte :

- des nuisances sonores générées par la réalisation de voies nouvelles ou la modification de voies existantes (article 12 de la loi bruit / article L571.9 du CE)
- du recensement et du classement des infrastructures de transports terrestres (article 13 de la loi bruit / article L571.10 du CE).

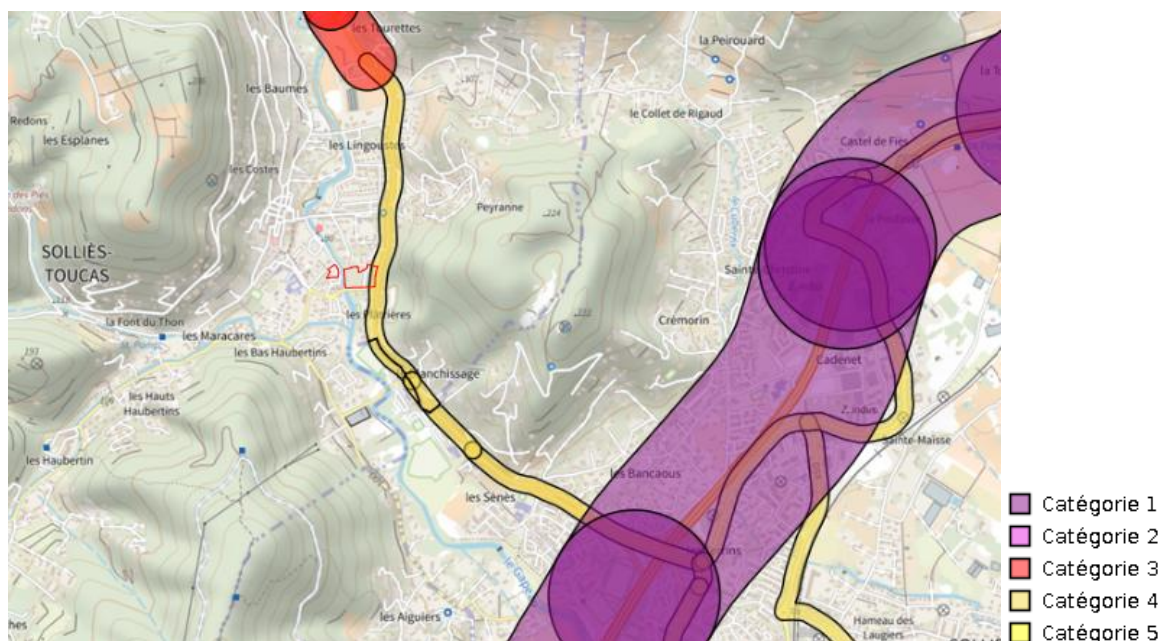


Figure 24 : Classement sonore des voies routières dans la commune de Solliès Toucas à proximité du secteur d'étude (DDTM 83)

L'A57 est située au sud l'est du secteur d'étude et est classée en catégorie 1. Son aire d'influence est la plus large mais ne concerne pas le secteur d'étude.

Le secteur d'étude est localisé en bordure de la RD554, classée en catégorie 4. Son aire d'influence concerne la partie est du secteur d'étude et les nuisances apparaissent limitées. Le secteur d'étude est donc peu exposé au bruit généré par les infrastructures routières.

⇒ **Les enjeux concernant les nuisances sonores routières sont jugés faibles.**

- Aérien

Un aéroport est présent dans la commune de Cuers « **Aéroport LFTF – CUERS** ». **Le Plan d'exposition au bruit de cet aéroport n'impacte pas le secteur d'étude. Le secteur d'étude n'est donc pas confronté aux bruits en provenance de l'aéroport.**

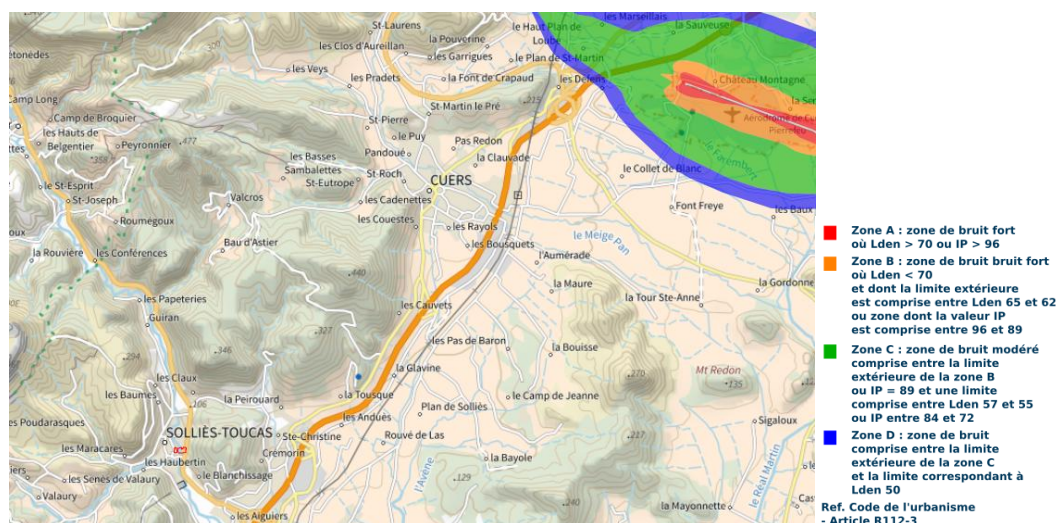


Figure 25 : Localisation du PEB de l'aéroport de Cuers au regard du secteur d'étude (Géoportail)

⇒ **Les enjeux concernant les nuisances sonores aériennes sont jugés négligeables.**

2. Les sensibilités écologiques connues du secteur – Diagnostic écologique

➤ Description des périmètres d'étude

L'analyse du secteur d'étude et de ses potentielles sensibilités repose sur vision élargie de la zone de projet. Cette méthode permet de considérer l'environnement du secteur d'étude dans son ensemble de façon à considérer aussi bien les espèces faunistiques à large dispersion que les espèces faunistiques aux déplacements plus locaux. Aussi la recherche de zones naturelles à statut est primordiale. Ces données servent à comprendre dans quel contexte le secteur d'étude est inclus et quelles sont les enjeux potentiels dans son environnement proche. Les zones à statut sont aussi de très bonnes ressources bibliographiques sur le patrimoine faunistique et floristique présent dans ces espaces. Par conséquent, **3 périmètres** ont été définis en fonction du type de projet de la localisation de la zone :

- **Le secteur d'étude** : c'est l'espace stricte dédié au projet. Il s'agit des limites des parcelles concernées par le projet. Les relevés floristiques se font principalement dans cet espace.
- **Le périmètre rapproché** : c'est une zone tampon, de 150 mètres ici, qui permet de prendre en compte le contexte environnemental des zones connectées au secteur d'étude. Ces espaces, après leur prise de connaissance, pourront permettre de préciser les potentielles fréquentations

du secteur d'étude par rapport à la faune par exemple. Les enjeux écologiques seront donc plus précis.

- **Le périmètre éloigné**, de 3 km, est un vaste périmètre qui permet de prendre en compte les grandes entités paysagères aux environs et les espèces faunistiques à très large dispersion (oiseaux et chiroptères). Aussi, ce périmètre permettra de recenser les zones à statut, présentent dans ce rayon et potentiellement le lieu de vie d'une faune remarquable.

Tableau 1 : Période d'inventaires du pré diagnostic

Date	Groupe observé	Conditions météorologiques
11-03-2025	Faune flore	14°C couvert

Les inventaires ont été réalisés à partir d'un transect aléatoire dans le secteur d'étude et les zones connexes. Les espèces en présence ont été notées pour la flore.

Pour la faune, les espèces directement observées comme les oiseaux ont été répertoriées alors que pour les mammifères les indices ont été recherchés.

Les espèces potentielles dans les différents types d'habitats seront exposées, notamment pour l'herpétofaune et la batrachofaune.

Le groupe des chiroptères n'a pas fait office d'inventaires nocturne dans le cadre de ce prédiagnostic. Les données communales et les fiches de zones naturelles à statut seront consultées afin de compléter les observations de terrain et de définir les enjeux écologiques au global.

Les données communales sont obtenues à partir des sites de l'INPN, Faune PACA et Silène faune-flore. Les fiches INPN de chaque zone à statut présente dans le secteur d'étude éloigné sera consultée. Dans un souci de significativité et de représentativité du milieu, seules les données datant de moins de 10 ans seront conservées. Les données antérieures à 2014 ne seront donc pas considérées.

SOLLIES TOUCAS (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Projet de réalisation d'un espace de stationnement

Présentation des périmètres d'étude



 Limites communales

Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

 Périmètre rapproché (150 m)

 Périmètre éloigné (3 km)



0 0.5 1 km



SOLLIES TOUCAS (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Projet de réalisation d'un espace de stationnement

Présentation du secteur d'étude à l'échelle du périmètre rapproché



 Limites communales

Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

 Périmètre rapproché (150 m)



0 0.1 0.2 km



➤ SITUATION PAR RAPPORT AUX PÉRIMÈTRES À STATUT

- Les zones d'inventaires

ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (TYPE I ET II)

Le programme ZNIEFF a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Il a pour objectif de recenser sur le territoire national tous les espaces dotés d'une richesse biologique et écologique et dans un état de conservation favorable. Le référentiel ZNIEFF est un véritable outil de connaissance. En fonction du type de ZNIEFF, il est possible de localiser les espaces à enjeux et formant de véritable réservoir de biodiversité. Bien que non soumis au statut de protection, ces espaces doivent être pris en compte dans le cadre des projets, car considérés comme des éléments centraux dans la fonctionnalité du réseau écologique. Les inventaires menés sur ces zones permettent de dresser une liste complète et à jour des espèces rares, protégées et ou déterminantes.

Deux types de zones sont définis :

- les zones de type I, caractérisées par leur intérêt biologique remarquable. Elles sont généralement de faible surface.
- les zones de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)

Le nom de ZICO renvoie à un inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de « Birdlife International » visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des Oiseaux sauvages.

Les ZICO sont recensées à l'échelle internationale. Pour être classé comme ZICO, un site doit remplir au moins une des conditions suivantes :

- être l'habitat d'une certaine population d'une espèce internationalement reconnue comme étant en danger ;
- être l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'Oiseaux migrateurs, d'Oiseaux côtiers ou d'Oiseaux de mer ;
- être l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint.

Alors que ces espaces dressent des listes d'oiseaux présents sur le site de façon permanente et / ou ponctuelle, cet espace doit tout de même permettre de conserver ces espèces. Les ZICO ont permis par la suite de retracer les périmètres des ZPS (Zones de Protection Spéciales) du réseau Natura 2000 à partir de 1991.

Les ZICO représentent en moyenne 8,1 % de la surface au sol en France.

- ⇒ Le secteur d'étude **n'est inclus dans aucune zone d'inventaire. Cependant, il est situé à proximité directe, d'une ZNIEFF 2 « Haute vallée du Gapeau 930020302 ».**

⇒ **Le périmètre éloigné de 3 km entrecoupe plusieurs zones d'inventaires qui sont recensées dans le tableau suivant.**

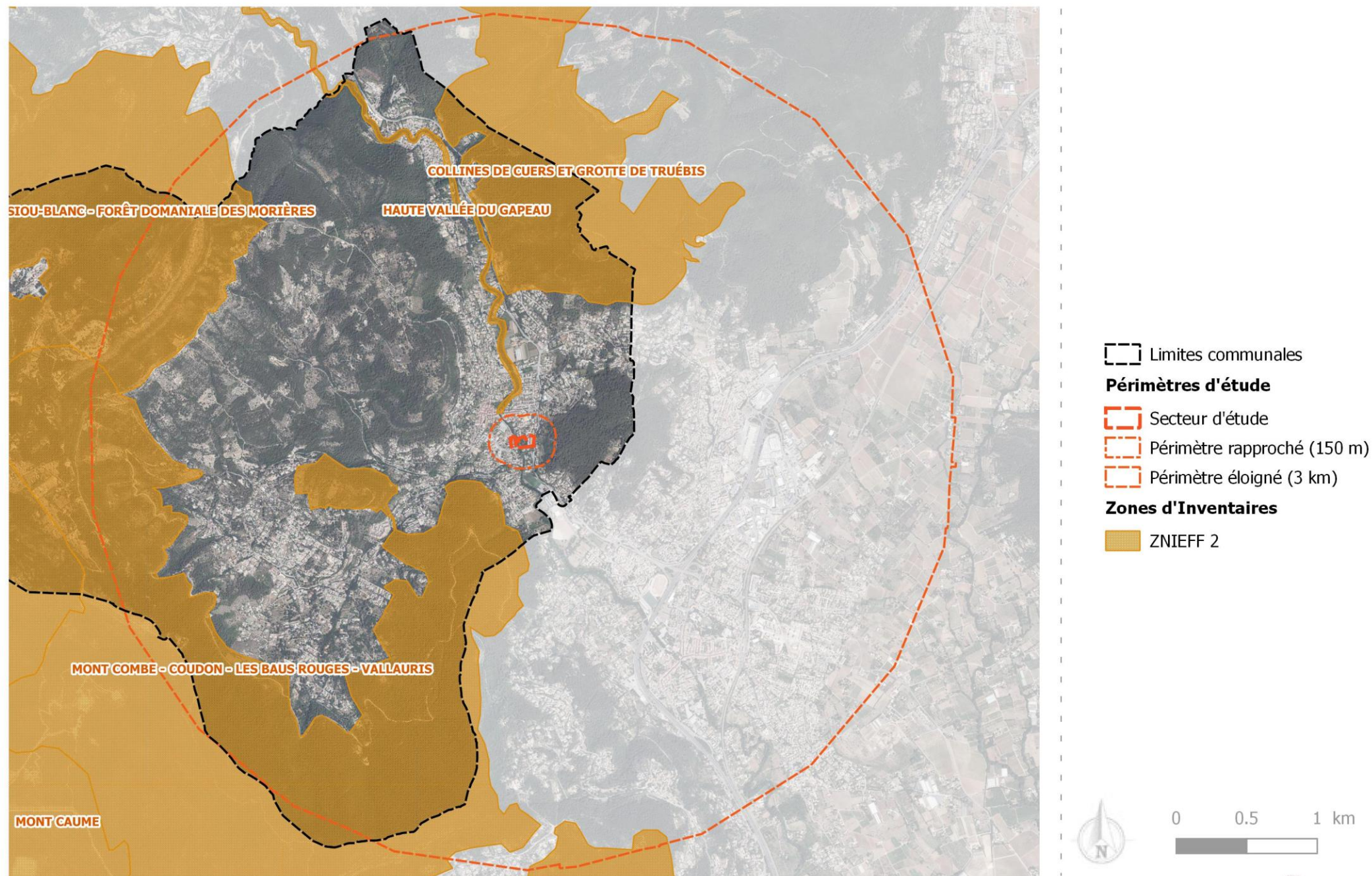
Tableau 2 : Liste des zones d'inventaires recensées dans le périmètre éloigné

ZNIEFF 2		
Identifiant INPN	Nom	Distance avec le secteur d'étude
930020302	HAUTE VALLÉE DU GAPEAU	190 m
930012484	COLLINES DE CUERS ET GROTTE DE TRUÉBIS	1.1 km
930012495	MONT COMBE - COUDON - LES BAUS ROUGES - VALLAURIS	350 m
930012485	PLATEAU DE SIOU-BLANC - FORÊT DOMANIALE DES MORIÈRES	2.3 km

SOLLIES TOUCAS (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Projet de réalisation d'un espace de stationnement

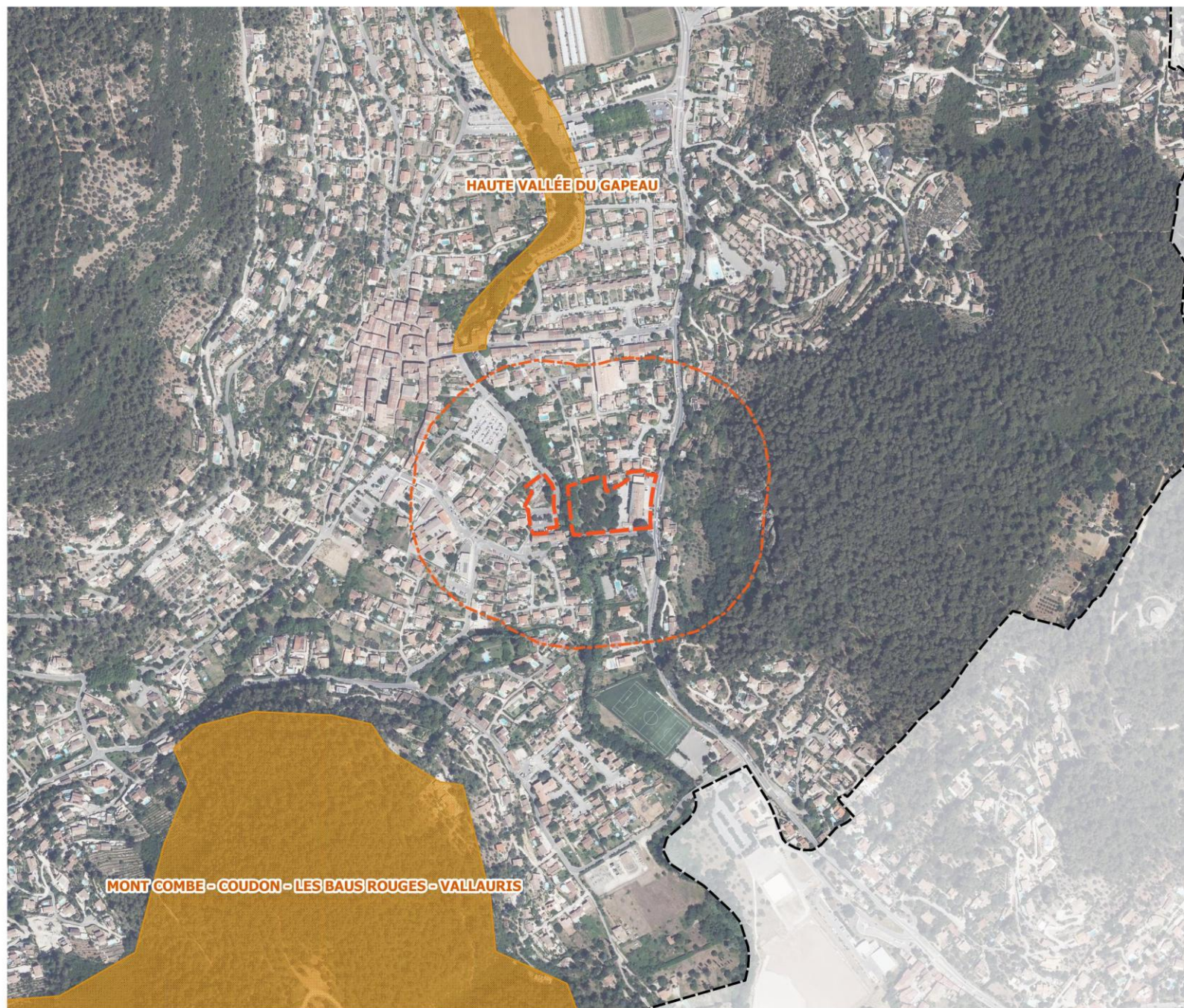
Zones d'inventaires identifiées à l'échelle du périmètre éloigné



SOLLIES TOUCAS (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Projet de réalisation d'un espace de stationnement

Zones d'inventaires identifiées à l'échelle du périmètre rapproché



Limites communales

Périmètres d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (150 m)

Zones d'Inventaires

ZNIEFF 2



0 0.1 0.2 km

- **Les zones réglementaires**

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Les ENS sont des sites naturels fragiles voire menacés, qui présentent un intérêt écologique fort devant être préservé et qui constituent des lieux de découverte de la biodiversité.

La mise en œuvre de cette politique vise à répondre à deux grands objectifs :

- **Préserver** les espèces, les milieux naturels et les fonctionnalités écologiques des écosystèmes.
- **Sensibiliser** quant à la richesse et à l'importance de la biodiversité, via l'ouverture et l'aménagement des sites (sauf fragilité avérée des milieux).

LES ARRETES DE PROTECTION DE BIOTOPE

Les arrêtés de protection de biotope (APB ou APPB) sont des actes administratifs pris en vue de préserver les habitats des espèces protégées, l'équilibre biologique ou la fonctionnalité des milieux.

Les arrêtés de protection de biotope visent à protéger les habitats nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

- ⇒ Le secteur d'étude **n'est inclus dans aucune zone réglementaire.**
- ⇒ **Le périmètre éloigné est concerné par la présence de plusieurs zones réglementaires qui sont recensées dans le tableau suivant.**

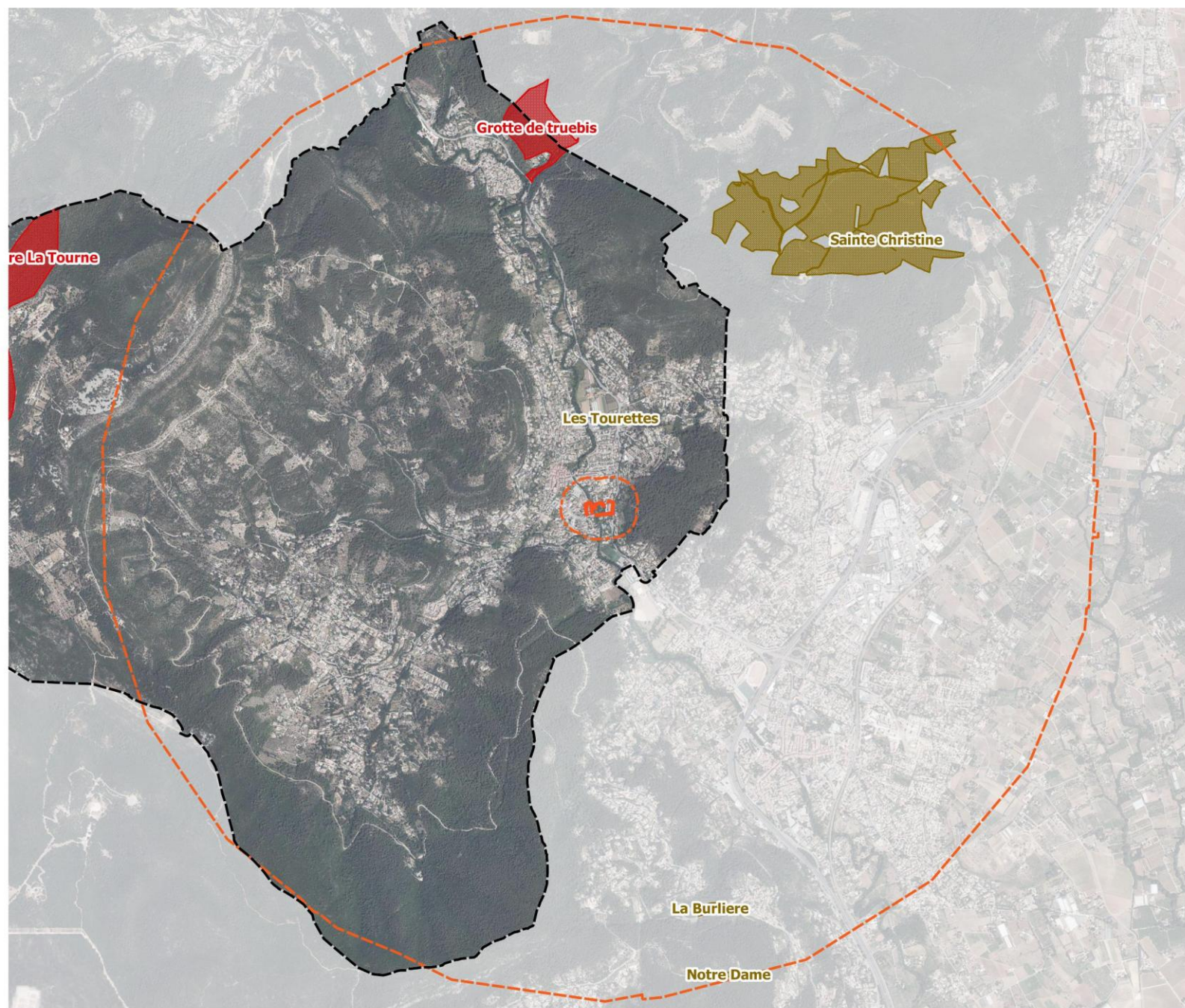
Tableau 3 : Liste des zones réglementaires recensées dans le périmètre éloigné

Arrêté de Protection de Biotope (APB)		
Identifiant INPN	Nom	Distance avec le secteur d'étude
FR3801115	Grotte de truebis	2.1 km
Espaces naturels sensibles		
Identifiant INPN	Nom	Distance avec le secteur d'étude
FR4701702	Sainte-Christine	1.7 km
FR4701854	La Burliere	2.5 km
FR4701805	Notre Dame	2.9 km

SOLLIES TOUCAS (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Projet de réalisation d'un espace de stationnement

Zones réglementaires identifiées à l'échelle du périmètre éloigné



Limites communales

Périmètres d'étude

- Secteur d'étude
- Périmètre rapproché (150 m)
- Périmètre éloigné (3 km)

Zones réglementaires

- Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Arrêtés de Protection de Biotope (APB)



0 0.5 1 km

- **Les zones contractuelles hors Natura 2000**

LE PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE - BAUME

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume, labellisé le 21 décembre 2017, rassemble 26 communes sur les départements du Var et des Bouches-du-Rhône. Il occupe une position de carrefour entre les agglomérations de Marseille, Aix-en-Provence, Toulon et les espaces naturels des Calanques, de la Sainte-Victoire, du massif des Maures, du Verdon et de Port-Cros. 58 500 habitants vivent sur ce territoire de près de 81 000 ha dont 80% se situent en espaces naturels.

La localisation géographique de la Sainte Baume lui vaut un caractère exceptionnel, par la présence des Alpes au nord, et la mer Méditerranée au sud. Ainsi, elle bénéficie d'une triple influence bioclimatique et biogéographique : méditerranéenne, steppique et montagnarde. L'eau est abondante ce qui est rare en basse Provence Calcaire. Les flancs de la Sainte Baume sont sculptés par cette eau, qui s'offre à l'Homme à travers un réseau importante d'avens ; de grottes et de rivières souterraines. Par ces conditions écologiques, la richesse naturelle est bien présente, offrant des conditions de vie exceptionnelles, parfois à l'échelle mondiale.

Dès lors, il n'est pas étonnant que cette richesse naturelle ait très tôt attiré les hommes qui se sont succédés depuis l'âge de fer jusqu'à nos jours. L'emblématique témoin de cette fascination est la forêt sacralisée du Plan d'Aups, au versant nord, dominée par l'église troglodyte de Sainte-Marie Madeleine. Du temps des ligures et des Grecs, les mythes qu'elle évoquait suffisaient à la protéger. Par la suite, Papes, comtes de Provence et rois en ont réglementé l'usage, jusqu'à aujourd'hui où l'Office National des Forêts assume encore sa préservation. Aujourd'hui le massif de la Sainte-Baume est un lieu de pèlerinage spirituel (Basilique de Saint-Maximin : 3^{ème} tombeau de la Chrétienté, grotte de Marie Madeleine, Chartreuse des Montrieux, Abbaye de Saint Pons etc.), d'amoureux en quête de Nature, de loisirs ou d'Histoire (Glacières, Musée, Castrums, Maison du terroir et du patrimoine etc.). C'est aussi le lieu de vie d'une société rurale qui se maintient, se réinvente, s'adapte aux enjeux actuels et futurs. Ici un développement agricole visant la performance environnementale, là un projet écotouristique ou encore de valorisation culturelle..., les initiatives locales sont nombreuses.

Le projet de Parc naturel régional visera à concilier la préservation de ce patrimoine exceptionnel et un développement harmonieux du territoire.

Le périmètre d'étude du projet de PNR de la Sainte-Baume fixé en 2009 par délibération du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a fait l'objet d'un remaniement au regard des critères de classement des PNR et de l'avis d'opportunité adressé par le préfet de Région. La mise en œuvre d'une méthode rigoureuse de délimitation fondée sur l'analyse paysagère, naturelle et culturelle des caractéristiques et des qualités du territoire a permis de redéfinir ses contours.

Validé par les élus du Syndicat mixte, entériné par le Conseil Régional et considéré par les services de l'État comme un périmètre cohérent, le territoire de projet compte désormais 29 communes et quelques 84 367 ha, en lieu et place des 108 098 ha du périmètre d'origine. Selon le calendrier prévisionnel, l'avis final du CNPN conduisant au classement du Parc Naturel de la Sainte Baume, et à la mise en place d'un Syndicat mixte de gestion du PNR, sera effectif courant 2017.

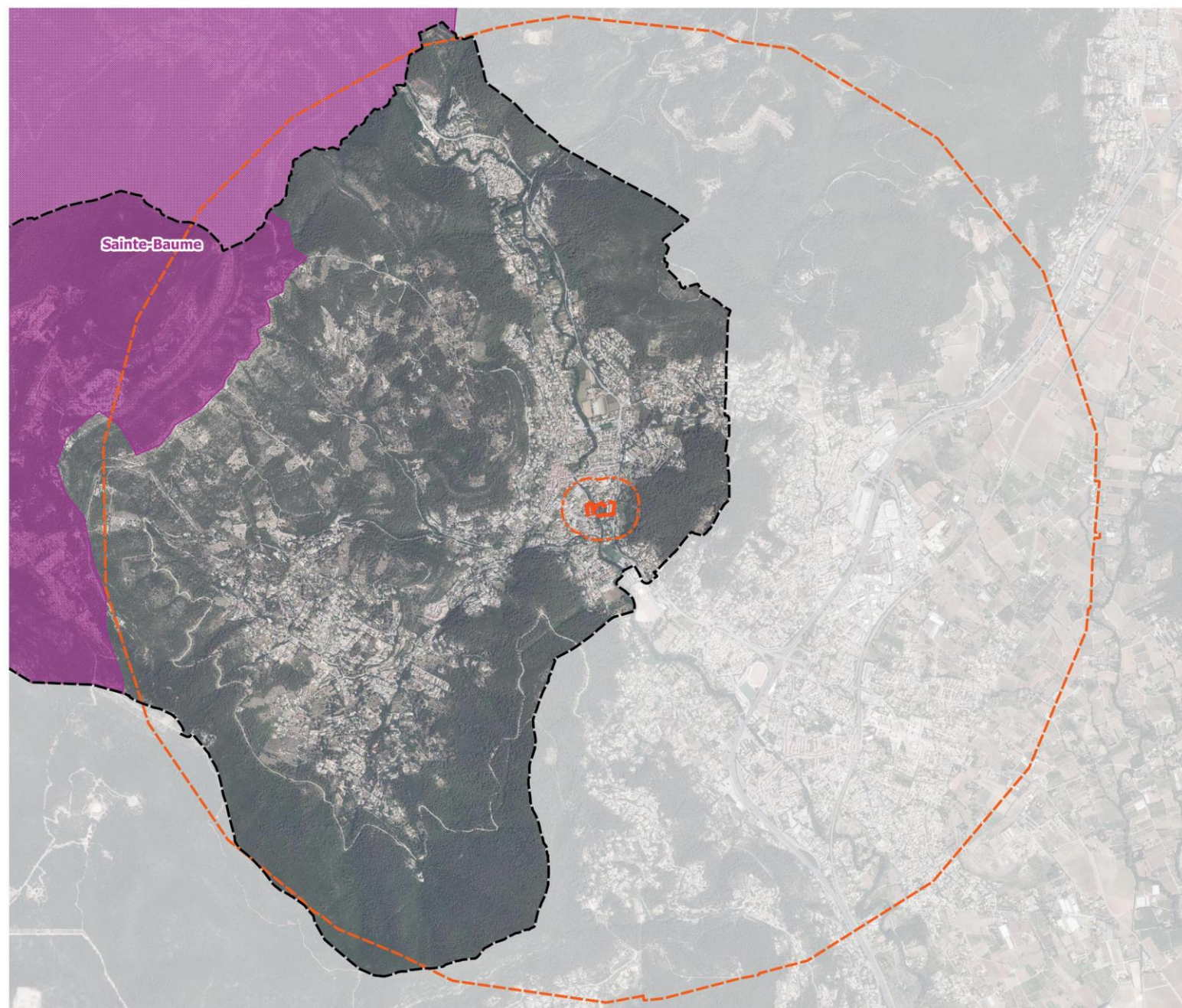
Le parc naturel régional n'a pas de pouvoir réglementaire en matière de protection. L'engagement des communes, repose sur la signature d'une charte d'engagement. Elle vise à promouvoir le développement du territoire, en harmonie avec le respect

environnemental à travers la labellisation des produits régionaux issus des communes engagés. L'écotourisme est ainsi le mode de fonctionnement d'un PNR. Aussi sa vocation pédagogique, lui permet de sensibiliser les populations locales et les touristes au patrimoine naturel qui entoure et fait l'identité du territoire.

SOLLIES TOUCAS (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Projet de réalisation d'un espace de stationnement

Localisation du PNR de la Sainte-Baume vis à vis du secteur d'étude



Limites communales

Périmètres d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (150 m)

Périmètre éloigné (3 km)

Zones contractuelles

Parc Naturel Régional (PNR)

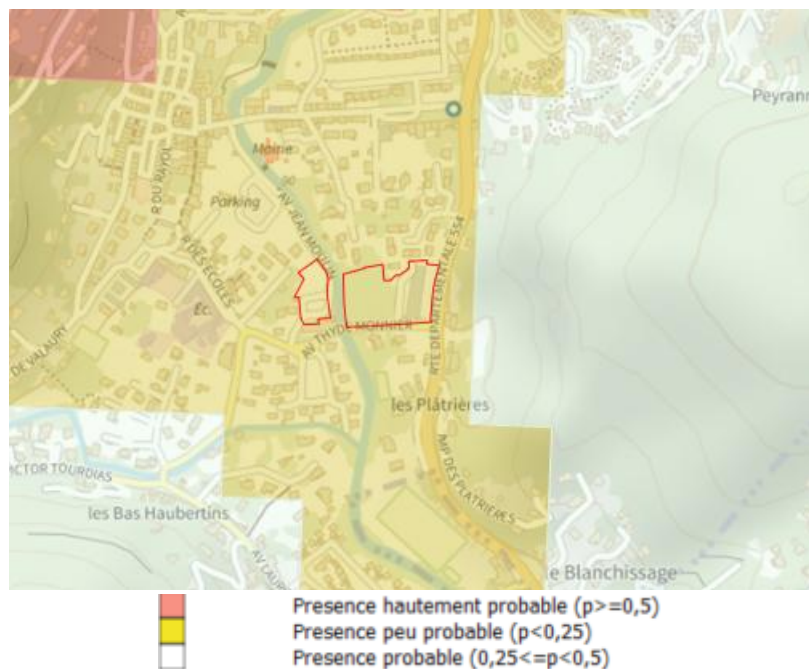


0 0.5 1 km



LE PLAN NATIONAL D'ACTION (PNA) DU LÉZARD OCELLE

Le lézard ocellé est une espèce de reptile protégée en France métropolitaine, et classée sur la liste rouge des reptiles de France métropolitaine, dans la catégorie VU - Vulnérable, et dans la catégorie NT-quasi menacée, de la liste rouge des reptiles de PACA. Cette espèce est fortement vulnérable. Ses effectifs en baisse nécessitent la mise en place de ce PNA afin de privilégier la croissance des populations.

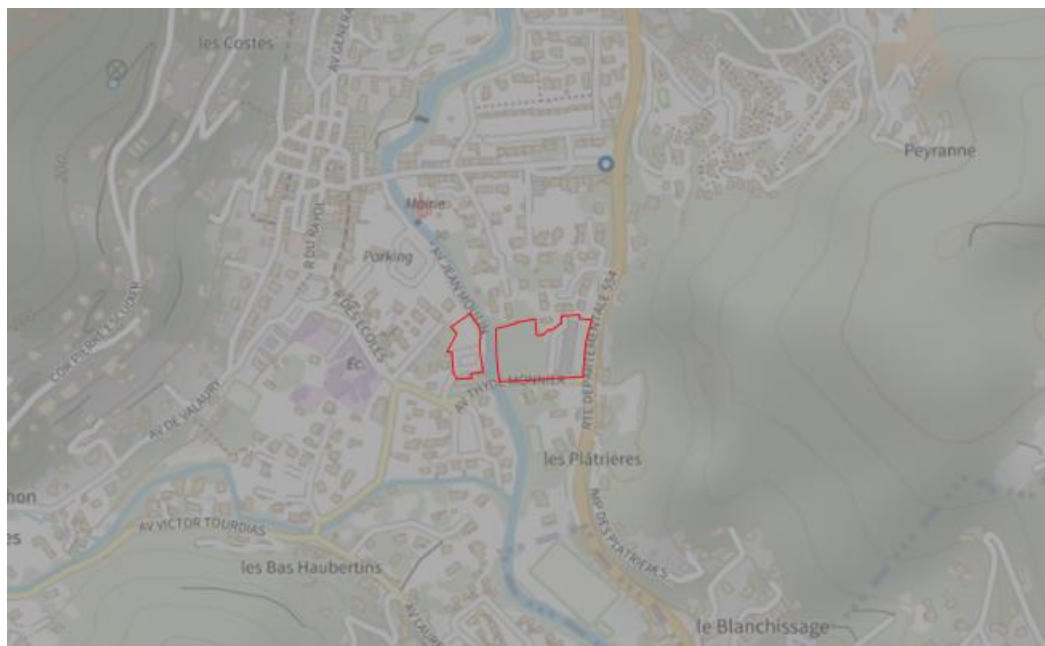


Carte 7 : PNA du lézard ocellé à l'échelle du secteur d'étude (DREAL PACA)

- ⇒ **La commune de Solliès-Toucas est concernée par ce PNA.**
- ⇒ **Le secteur d'étude est localisé dans une zone de présence peu probable de l'espèce.**

LE PLAN NATIONAL D'ACTION (PNA) DE L'AIGLE DE BONELLI

L'Aigle de Bonelli est un rapace de taille moyenne, présent en France uniquement dans le domaine méditerranéen, et classé en danger d'extinction sur la liste rouge des espèces menacées de France (UICN 2008). Les populations ont fortement décliné au cours de la 2^{de} moitié du XX^e siècle, et sont aujourd'hui stabilisées autour d'une trentaine de couples en Languedoc-Roussillon, PACA et Rhône-Alpes. Les premières actions de conservation ont été entreprises depuis le début des années 80', et deux plans nationaux se sont succédés depuis : 1999-2003 premier plan de restauration, 2005-2009 second Plan national d'actions. Le dernier plan d'action est en cours de synthèse pour la période 2014-2023.



■ [DREAL OCCITANIE] PNA Aigle de Bonelli - Domaines Vitaux en France

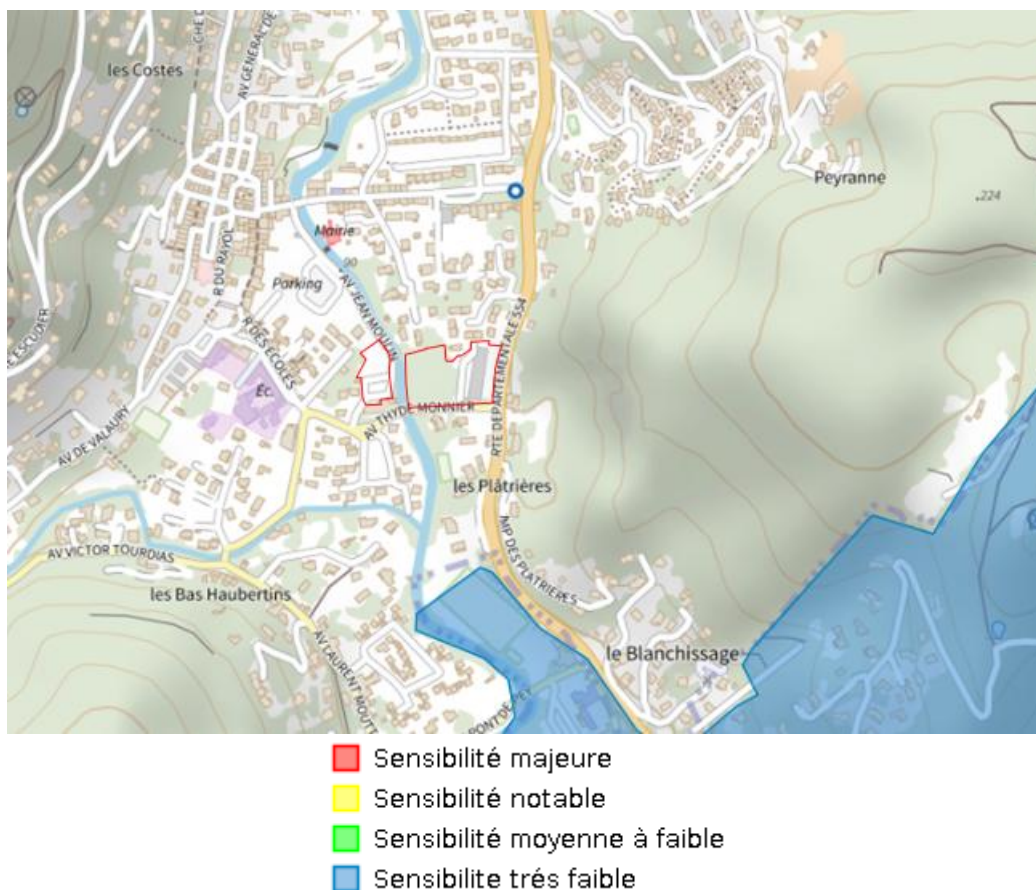
Carte 8 : PNA de l'Aigle de Bonelli à l'échelle du secteur d'étude (DREAL OCCITANIE - PACA)

- ⇒ **La commune de Solliès-Toucas est concernée par ce PNA.**
- ⇒ **Le secteur d'étude est localisé dans une zone reconnue comme le domaine vital de l'espèce.**

LE PLAN NATIONAL D'ACTION (PNA) DE LA TORTUE D'HERMANN

Le ministère de la Transition écologique a décidé de renouveler le plan d'action national (PNA) en faveur du rétablissement de la Tortue d'Hermann sur la période 2018-2027. Le projet est soumis à la consultation publique du 4 avril au 6 mai 2018. Le projet de plan national d'action a été élaboré sous le pilotage de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) avec l'appui du Conservatoire des espaces naturels (CEN Paca). Il a été validé par le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP).

La Tortue d'Hermann est aujourd'hui l'un des reptiles les plus menacés à l'échelle européenne et mondiale. En France, il n'y a plus que deux noyaux de population, dans le Var et en Corse. Un premier plan d'action en faveur de l'espèce (PNA 2009-2014) avait été mis en œuvre notamment au travers du programme Feder "Des tortues et des hommes" et d'un programme Life Nature.



Carte 9 : PNA de la tortue d'Hermann à l'échelle du secteur d'étude (DREAL OCCITANIE - PACA)

- ⇒ La commune de Solliès-Toucas est concernée par ce PNA.
- ⇒ Le secteur d'étude est localisé en dehors des zones de ce PNA. Les espaces les plus proches au secteur d'étude font référence à des zones de sensibilité très faibles vis-à-vis de l'espèce. Sa présence dans le secteur d'étude est donc peu probable.

- **Le réseau Natura 2000**

Les zones Natura 2000 constituent un réseau de sites écologiques à l'échelle Européenne. Ces zones ont deux objectifs majeurs qui sont :

- la préservation de la diversité biologique.
- la valorisation du patrimoine naturel de nos territoires.

Les zones Natura 2000 forment un maillage qui se veut cohérent à travers toute l'Europe, afin que cette démarche favorise la bonne conservation des habitats naturels et des espèces. Les textes les plus importants qui encadrent cette initiative sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats », faune, flore (1992). Ces deux directives sont les éléments clefs de la création des zones Natura 2000.

La directive Oiseaux/ ZPS permet ainsi de :

- Répertorier les espèces et sous-espèces menacées.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 3000 zones qui ont un intérêt particulièrement fort pour l'avifaune.
- Délimiter les Zones de Protection Spéciales (ZPS).

La directive Habitats, faune, flore/ ZSC permet quant à elle de :

- Répertorier les espèces animales, végétales qui présentent un intérêt communautaire.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales.
- Délimiter les Zones de Spéciales de Conservations (ZSC).

L'ensemble des ZSC et des ZPS forment le réseau Natura 2000.

L'extrême richesse de la biodiversité en PACA est le résultat d'une grande diversité de climat (méditerranéen à alpin), de reliefs (plaine, littoral, montagne), de territoires urbains et ruraux, de pratiques humaines traditionnelles. La région constitue un carrefour biogéographique (corridor biologique, couloirs de migration,) de grand intérêt au niveau européen.

NATURA 2000 EN PACA

Le réseau Natura 2000 de PACA à l'ambition de refléter cette richesse et de contribuer à sa meilleure gestion. Il comprend 128 sites désignés au titre des deux directives : « Habitats » (96 pSIC, SIC ou ZSC) et « Oiseaux » (32 ZPS). Il recouvre environ 30% de la superficie régionale.

Près de 700 communes sont concernées et un grand nombre d'acteurs (élus, propriétaires, associations, particuliers, grand public, ...) sont impliqués à différents niveaux. 70% des sites Natura 2000 en PACA font à ce jour l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB) élaboré au sein des comités de pilotage par l'intermédiaire des opérateurs locaux (collectivités, Parcs, ONF essentiellement).

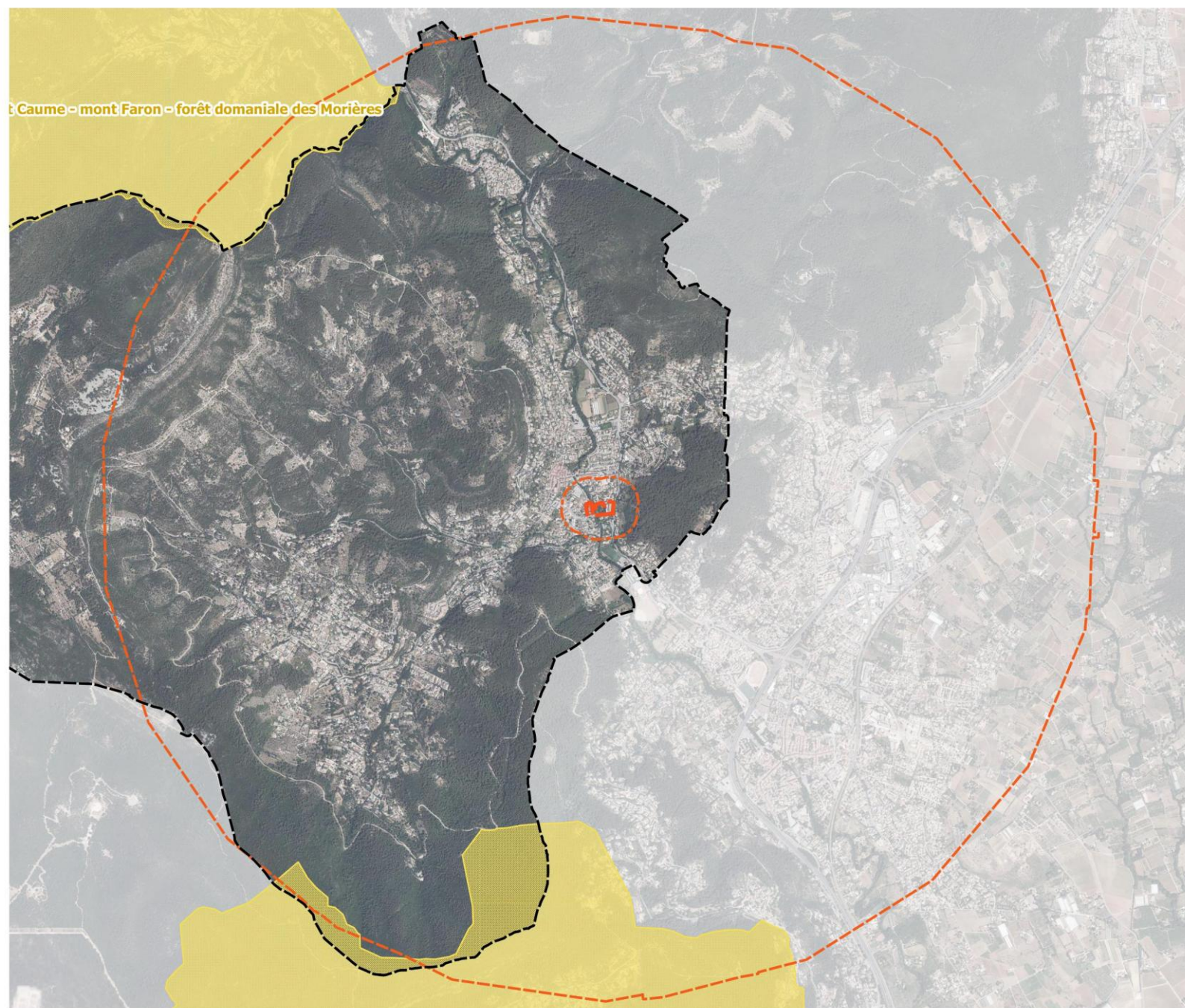
De nombreux contrats ont été signés (MAET et autres contrats Natura 2000) et les chartes, nouvel outil d'adhésion à la démarche, devront permettre de sensibiliser un maximum d'acteurs.

- ⇒ **Le secteur d'étude n'est situé ni dans une ZPS ni dans une ZSC.**
- ⇒ **Une ZSC est recensée à distance du secteur d'étude à environ 3 km « Mont Caume – Mont Faron – Forêt domaniale des Morières »**

SOLLIES TOUCAS (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Projet de réalisation d'un espace de stationnement

Zones Natura 2000 identifiées à l'échelle du périmètre éloigné



Limites communales

Périmètres d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (150 m)

Périmètre éloigné (3 km)

Natura 2000

Zones Spéciales de Conservation (ZSC)



0 0.5 1 km

ENJEUX RELATIFS AUX ZONES NATURELLES A STATUT

Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone à statut. Cependant, il se situe à proximité d'une ZNIEFF 2 et d'un ENS. Le secteur d'étude est concerné par 2 PNA : une zone de présence peu probable du lézard ocellé et le domaine vital de l'Aigle de Bonelli.

Les environs du secteur d'étude sont urbanisés et formés par des commerces, des espaces résidentiels et des voiries. Le secteur d'étude s'implante donc dans une zone en mutation où les espaces naturels ne sont pas prédominants et où les enjeux écologiques pressentis se centrent sur le Gapeau et ses berges.

Au regard de l'ensemble de ces éléments et du contexte général du site de projet, **les enjeux vis-à-vis des zones à statut sont considérés comme globalement faibles.**

- **Les zones humides**

Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art. L.211-1 du code de l'environnement).

La délimitation des zones humides est encadrée par l'arrêté du 24 juin 2008. L'arrêté détermine des critères permettant de considérer qu'une zone est humide :

- critère relatif à l'hydromorphologie des sols,
- critère relatif aux plantes hygrophiles,

Selon les données fournies par la DREAL, le secteur d'étude est partiellement concerné par la zone humide « Le Gapeau ». Cette zone humide prend en compte le cours d'eau, ainsi qu'une partie de ses berges.

Cependant, la donnée expose des discordance au regard de la délimitation des zones humides.

Par exemple, à l'échelle du secteur d'étude, cette donnée englobe les voies de circulation et une partie des habitations environnantes dans les zones humides. Ainsi, il convient de bien déterminer l'échelle d'exploitation de la donnée.

Dans le cas du secteur d'étude, le Gapeau est effectivement considéré comme une zone humide. Cependant, une réserve est émise sur les berges qui l'entourent au regard de la végétation en présence. Les espèces observées n'apparaissent pas être des espèces indicatrices de zones humides. La définition de zone humide au niveau des berges du Gapeau n'est donc pas complètement avérée.

⇒ **Les enjeux vis-à-vis des ZH sont donc considérés comme modérés-forts.**

SOLLIES TOUCAS (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Projet de réalisation d'un espace de stationnement

Zones humides identifiées à l'échelle du secteur d'étude selon l'inventaire des ZH de PACA



Périmètres d'étude

-  Secteur d'étude
-  ZH PACA



0 10 20 m

➤ OCCUPATION DU SOL

RÉFÉRENTIEL CORINE LAND COVER 2018

Le référentiel Corine Land Cover 2018, permet de cartographier les grandes entités géographiques sur le sol français. Bien que sa précision ne soit pas adaptée pour les petites échelles, il permet tout de même de prendre connaissance de l'environnement général du secteur d'étude.

En ce qui concerne le secteur d'étude, il est compris dans l'unité :

- **112 : Tissu urbain discontinu**

Une petite partie du secteur est identifiée comme une forêt de conifères mais cela n'apparaît pas cohérent avec l'occupation du sol du secteur d'étude. Selon la vue aérienne, il s'agit d'une portion de route, appartenant donc à l'entité 112.

RÉFÉRENTIEL OCCSOL DU CRIGE PACA 2019

Le **référentiel proposé par le CRIGE PACA** est destiné à imposer une nouvelle gestion maîtrisée et durable des territoires. Le but de leurs démarches est aussi de dresser un bilan sur la consommation d'espaces aussi bien au niveau des espaces naturels, artificiels, ou agricoles. La mise en place de cartographie de l'occupation du sol apporte un outil d'aide à la décision et la production d'indicateurs de suivi.

La carte présentée par la suite expose l'occupation du sol dans le site de projet.

Selon les données fournies par le CRIGE PACA, le site d'étude est essentiellement composé par des espaces artificialisés en lien avec des activités de loisirs. Le réseau routier principal apparaît, et les espaces urbains sont différenciés en fonction de leur nature et de leur vocation. Il en est de même pour les espaces naturels environnants.

Selon ce référentiel, le secteur d'étude est composé :

- **112 : Tissu urbain discontinu**

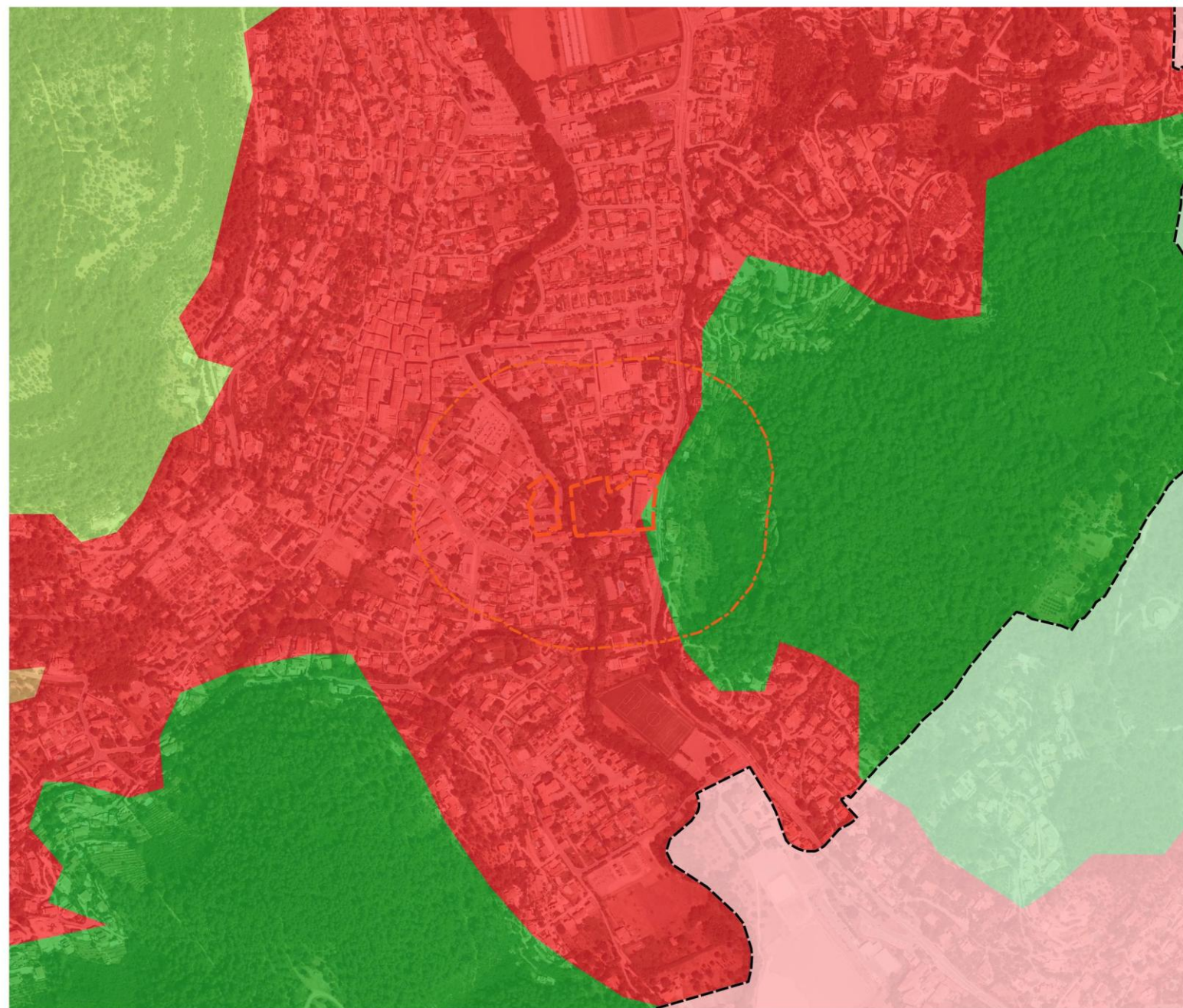
Un cours d'eau « Le Gapeau » circule entre les deux parties du secteur d'étude. Les axes de circulation sont également bien représentés sur ce référentiel.

A cette échelle, ces données ne peuvent pas être considérées comme précises. Les habitats sur le site doivent faire appel à des relevés floristiques précis et complets pour déterminer précisément la mosaïque paysagère, à l'échelle parcellaire.

SOLLIES TOUCAS (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Projet de réalisation d'un espace de stationnement

Occupation du sol à l'échelle du périmètre rapproché selon le référentiel Corine Land Cover 2018



Limites communales

Périmètres d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (150 m)

Occupation du sol

112 - Tissu urbain discontinu

222 - Vergers et petits fruits

312 - Forêts de conifères

323 - Végétation sclérophylle



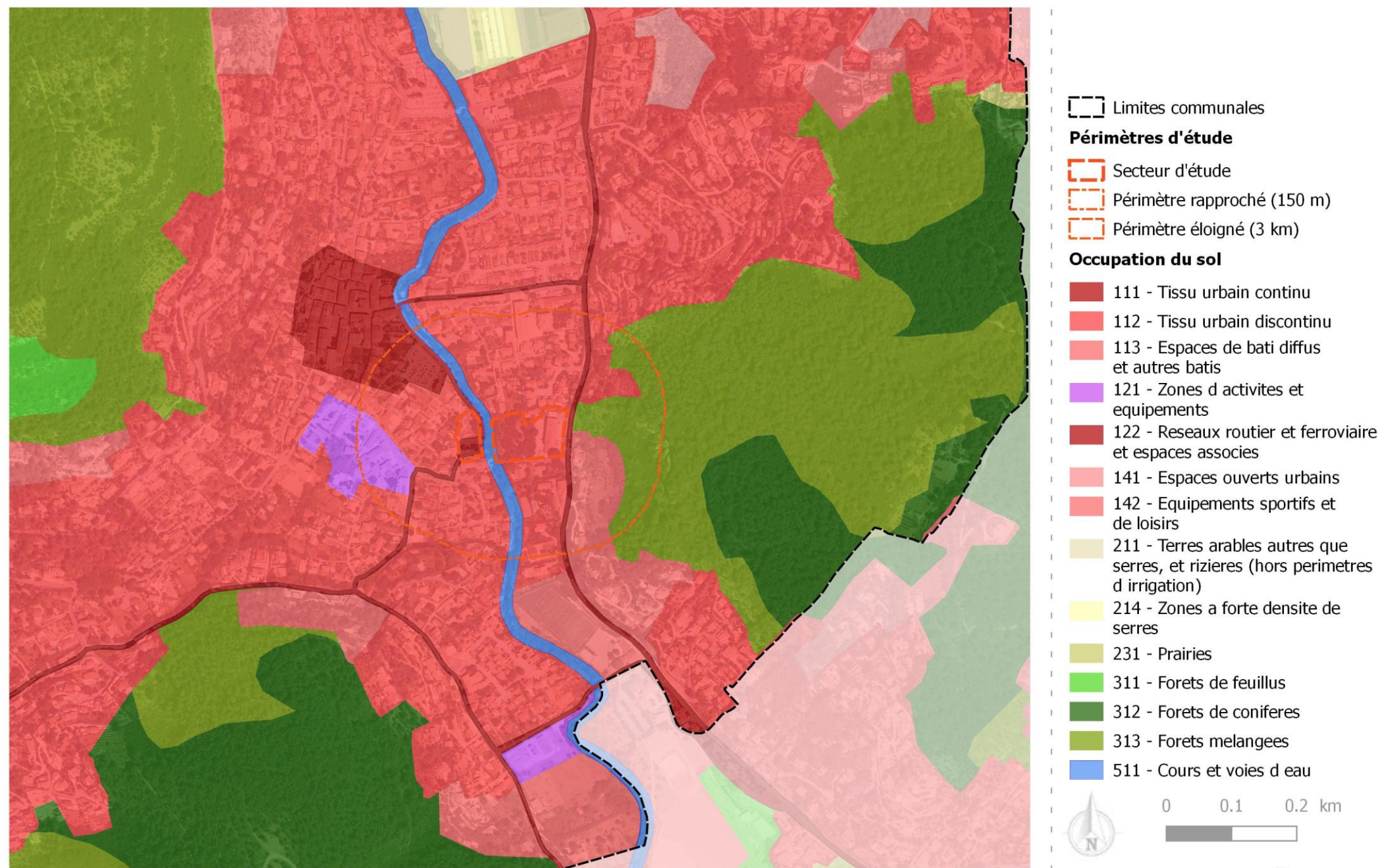
0 0.1 0.2 km



SOLLIES TOUCAS (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Projet de réalisation d'un espace de stationnement

Occupation du sol à l'échelle du périmètre rapproché selon le référentiel CRIGE PACA 2019



➤ **Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)**

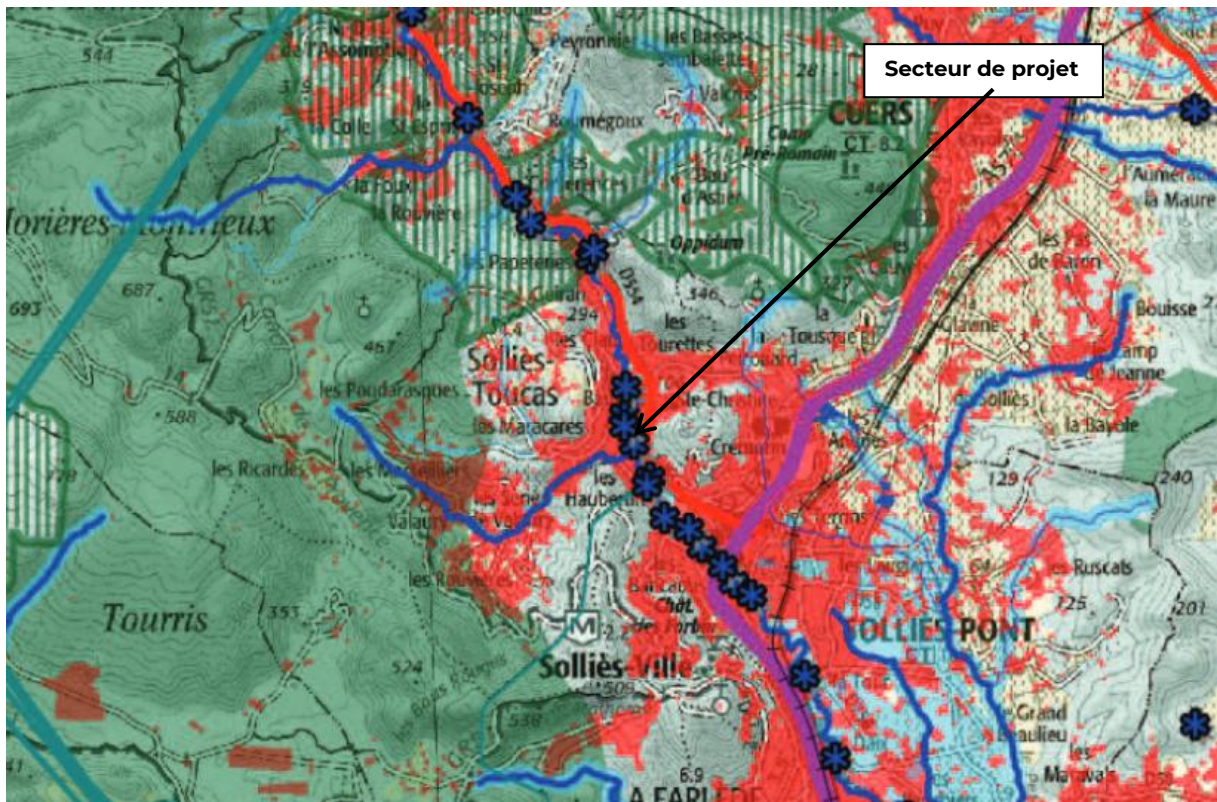
Le SRCE est le document régional qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux. Ce nouvel outil co-piloté par l'État et la Région est en cours de finalisation : l'enquête publique s'est terminée en mars 2014 et a été approuvée par le Conseil Régional le 17/10/2014.

Sur la base du diagnostic, le SRCE a fixé des objectifs et des priorités d'actions.

Des objectifs de remise en état ou de préservation ont été définis sur les territoires :

- les éléments de la Trame Verte et Bleue subissant une pression importante et devant faire l'objet d'une « recherche » de remise en état optimale, sur ces territoires, il s'agit de favoriser la mise en place d'actions qui participent au maximum à la remise en état de ces milieux ;
- les éléments de la Trame Verte et Bleue pour lesquels l'état de conservation des fonctionnalités écologiques est jugé meilleur (au regard des pressions) et devant faire plutôt l'objet d'une « recherche » de préservation optimale, afin de ne pas dégrader les bénéfices présents.

- ⇒ Le secteur d'étude est localisé dans un contexte artificialisé. Les deux parties sont animées par la traversée du Gapeau.
- ⇒ Le secteur d'étude tel qu'il est constitué ne représente pas un réservoir de biodiversité.
- ⇒ Le secteur d'étude en tant que tel ne représente pas un élément prépondérant de la fonctionnalité écologique des espaces. Cependant la présence du Gapeau entre le secteur d'étude représente une continuité et un réservoir de biodiversité qu'il faudra préserver et conserver en l'état.



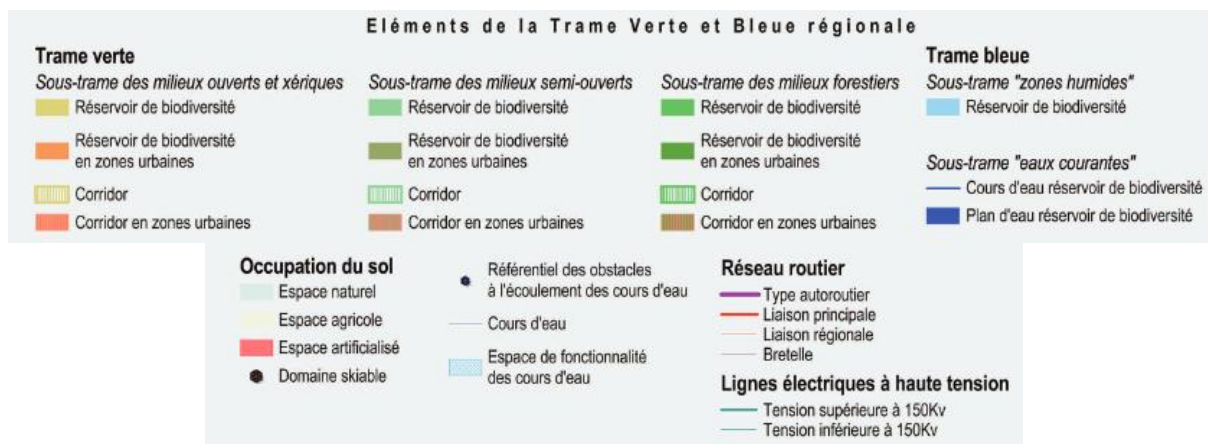
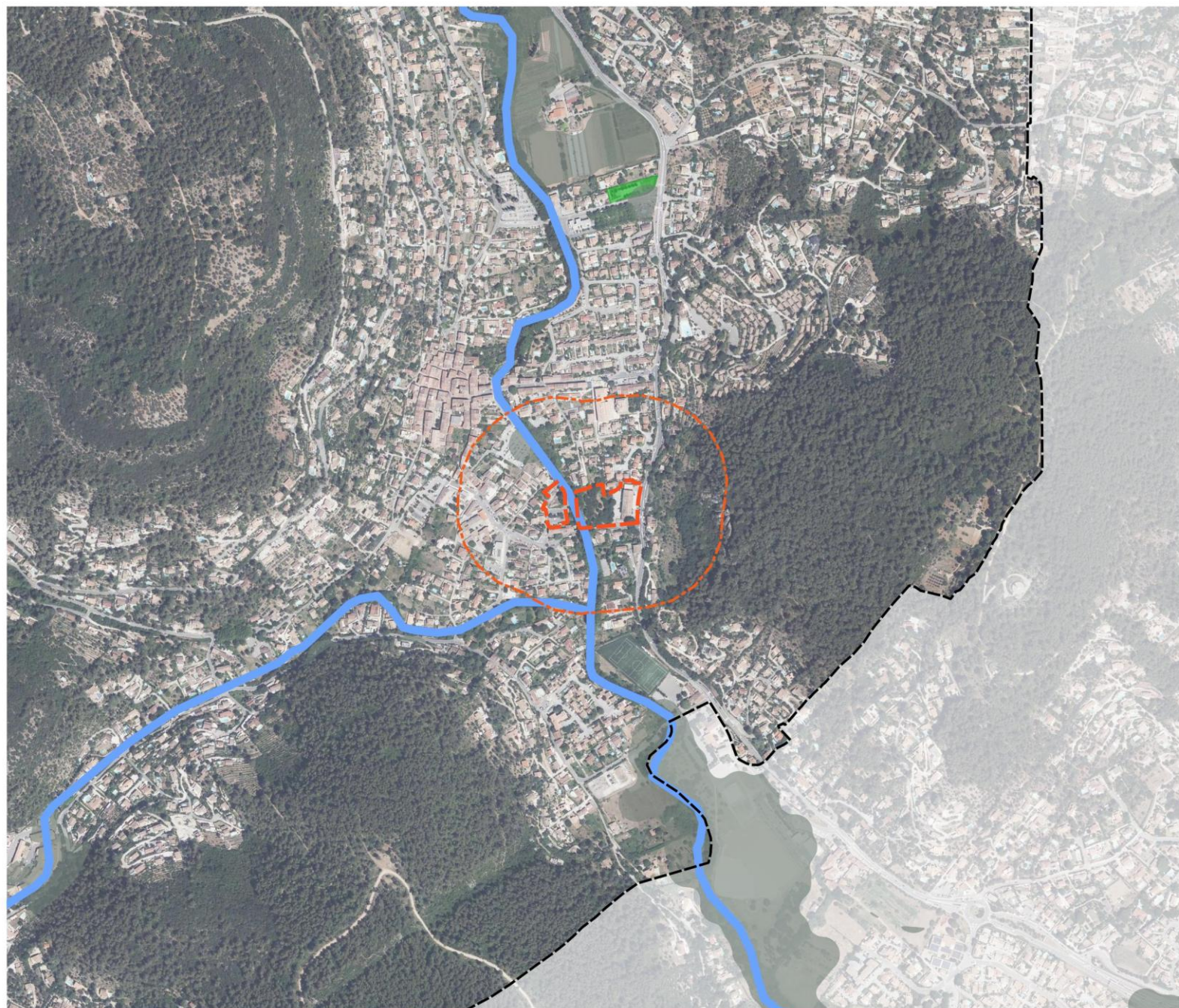


Figure 26 : Extrait du SRCE PACA (DREAL PACA)

SOLLIES TOUCAS (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Projet de réalisation d'un espace de stationnement

Extrait du SRCE PACA à l'échelle du périmètre rapproché



— Limites communales

Périmètres d'étude

- Secteur d'étude
- Périmètre rapproché (150 m)
- Périmètre éloigné (3 km)

SRCE

- Cours d'eau
- Espaces de mobilité
- Réservoirs de biodiversité



0 0.1 0.2 km



➤ Habitats et flore recensés dans le secteur d'Étude / Analyse bibliographique

LES HABITATS

La détermination des différentes typologies d'habitats au sein du secteur d'étude s'appuie sur l'utilisation de référentiel reconnu. Cette méthode permet une homogénéité des appellations et la reconnaissance des habitats par toutes les professions liées.

Le référentiel EUNIS, 2013 a été utilisé. Peu à peu ce dernier prend la place de Corine Biotope, à l'échelle européenne. Dans un souci de compréhension, les codes Corine biotope seront indiqués entre parenthèse en cas de correspondance.

La cartographie des habitats a été réalisée à la suite des inventaires de terrain lors de la phase de pré diagnostic, en fonction des espèces floristiques inventoriées sur le secteur d'étude.

À partir du code EUNIS et Corine Biotope, en complément, **6 typologies** d'habitats ont été déterminées. Les paragraphes suivants détaillent chaque habitat, avec des espèces végétales représentatives et des photographies prises le 11 mars 2025, sur site.

C3.3 Station de Cannes de Provence (*Arundo donax*)

A l'extrême ouest du secteur d'étude est, une station massive de Cannes de Provence borde le cours d'eau « Le Gapeau ». Cette espèce est reconnue comme une espèce végétale exotique envahissante (EVEE). Sa prolifération est rapide, notamment par multiplication végétative. Elle affectionne les espaces humides, ce qui explique sa présence au bord du Gapeau.

Sa présence devra être prise en compte, en amont de la phase chantier, afin d'assurer selon un protocole strict, son élimination. Sa présence dans la partie projet n'est pas souhaitée, c'est pourquoi il faudra que les entreprises en charge du terrassement respectent des règles strictes lors de son enlèvement.

Le fourré formé par cette espèce, ne présente que peu d'intérêt écologique. C'est pourquoi cet habitat expose des enjeux écologiques faibles.



Photo 1 : Station de Canne de Provence sur le secteur d'étude (Citadia, Mars 2025)

G1 Frênaie

La plus grande partie du secteur d'étude est, est occupée par une vaste frênaie (potentiellement non naturelle au regard du schéma d'implantation formé par les individus

boisés). L'agencement des arbres permet aux oiseaux (passereaux, corvidés et colombidés) de passer d'un espace à un autre avec facilité. Des nids de pies ont été visualisés dans plusieurs frênes.

La strate arborée offre au secteur d'étude des zones de refuge et de nidification de qualité pour les oiseaux, l'espace étant en retrait de la circulation et des zones densément habitées. La proximité avec le Gapeau permet également d'attirer de nombreuses espèces, en raison de la biomasse formée sur les espaces de transition entre les zones terrestres et humides.

La strate herbacée est homogène et colonisée par plusieurs espèces végétales communes, typiques des espaces et des sous-bois humides (sous forme de stations) : pâturin sp, renoncule ficaire, grande chélidoine, Barlie de robert, violette odorante, potentielle quintefeuille, fumeterre, ...Une zone est d'ailleurs occupée par deux espèces végétales exotiques envahissantes : **l'oxalis pied de chèvre et la morelle de Buenos aires. Leur statut en PACA est respectivement « majeur » et « alerte » selon le site de l'INVMED. Il faudra, au même titre que la Canne de Provence, identifier leur présence en amont de la phase de chantier et assurer la réalisation d'un protocole strict visant leur élimination définitive.**

Cette zone arborée présente des qualités en tant que zone de refuge, de nidification et de recherche de nourriture pour les oiseaux. Au vue de sa configuration elle pourrait représenter une zone de transit et de chasse pour les chiroptères. Les reptiles pourraient se satisfaire des zones de fourrés et des murs en pierre pour trouver refuge. Il en est de même pour les petits mammifères.

Ainsi au regard de sa configuration et de son agencement vis-à-vis des espaces environnants, cet habitat expose des enjeux écologiques modérés-faibles.



Photo 2 : Frênaies, murs en pierre, station de Barlie de robert, et vue sur les espaces anthropisés environnants (CITADIA Mars 2025)

G2 Formation à *Laurus*

Dans la continuité de la station de Canne de Provence, une zone est formée par la présence de plusieurs *Laurus*. Situé en bord du Gapeau, cet espace abrite de nombreux

passereaux comme ; la mésange charbonnière, la mésange à tête noire, le moineau domestique, le fauvette mélanocéphale

Cette zone située en retrait des zones urbanisées, au bord du Gapeau, et riche en végétation, forme un espace de nidification idéal pour ces passereaux.

Les enjeux pressentis sont donc évalués comme modérés – faibles.



Photo 3 : Zone à laurus en bordure du Gapeau (CITADIA)

J1 Zone privée non entretenue

Cette zone concerne le nord du secteur ouest du secteur d'étude. Il s'agit d'une zone privative, clôturée sur toute sa périphérie. Il s'agit d'une zone de stockage de matériel. La zone n'apparaît pas entretenue, et la végétation présente est principalement formée par des espèces communes, rudérales et sans enjeu écologique.

Cependant, cette zone pourrait représenter une zone idéale de nidification pour les oiseaux, de chasse pour les chiroptères et de refuge pour les reptiles en raison de l'absence d'activités humaine.

Les enjeux sont donc pressentis comme modérés – faibles.



Photo 4 : Zone privative non entretenue (CITADIA, Mars 2025)

J2.2 Commerces (pharmacie et boulangerie) / J4.2 Parking et voies routières

L'extrême est du secteur d'étude est occupée par une zone bâtie, occupée par des commerces (pharmacie et boulangerie). Une zone de stationnement est présente de part et d'autre de ces espaces. L'avenue Thyde Monnier longe et surplombe le sud du secteur d'étude. A l'est passe la départementale. Cette zone est donc soumise à d'importantes nuisances anthropiques visuelles et auditives.

L'intérêt pour la faune est limité. La flore n'est pas représentée en raison d'une surface imperméabilisée largement dominante au niveau des axes routiers et des zones de stationnement.

Sur le secteur d'étude ouest un vaste parking ouvert au public est présent. Il est formé par une importante surface imperméabilisée. La végétation est pauvre, seuls quelques Micocouliers de Provence sont implantés entre les places de stationnement.

Les enjeux écologiques sur cette zone sont pressentis comme faibles.



Photo 5 : Parking, voies de circulation et commerces présents dans l'environnement proche du secteur d'étude (CITADIA Mars 2025)

Les entités linéaires

Le secteur d'étude est composé d'une entité linéaire (voir carte des habitats ci-après) :

- **Clôture (sur la périphérie du secteur d'étude)** : l'est du secteur d'étude est clôturé sur toute sa périphérie par une clôture de chantier. Seul le Gapeau forme une barrière naturelle sur la portion ouest. Sur la partie ouest, la zone privative est clôturée. Les espaces commerciaux et les zones de stationnement sont encadrés par des espaces de circulation, bien fréquentés.

La présence de ces obstacles forme des barrières autour du secteur d'étude, qui se retrouve isolé des grands espaces naturels.

Sous influence anthropique, son accès pour la faune est donc limité et la présence des grands mammifères n'est donc pas envisagée.

Situé dans la continuité des berges du Gapeau, cet espace de verdure constitue cependant une zone de refuge, de nidification et de recherche de nourriture idéale pour les oiseaux.

La Gapeau et ses berges végétalisées, forment un axe de déplacement attractif pour les chiroptères, qui peuvent également trouver dans la partie est du secteur d'étude une zone de chasse riche en biomasse.



Photo 6 : Clôtures identifiées dans le secteur d'étude (CITADIA, Mars 2025)

SOLLIES TOUCAS (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Projet de réalisation d'un espace de stationnement

Habitats identifiés à l'échelle du secteur d'étude selon le référentiel EUNIS



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Habitats

-  C3.3 Station de Cannes de Provence (Arundo donax)
-  G1 Frênaie
-  G2 Formations à Laurus
-  J1 Zone privée non entretenue
-  J2.2 Commerces (pharmacie et boulangerie)
-  J4.2 Parking
-  J4.2 Parking et voie routière
-  Clôtures



0 10 20 m

LA FLORE

➤ Méthodologie de recherche de données

Afin de récolter les données de flore, les bases de données communales ont été consultées pour la commune Solliès-Toucas.

Les bases de données considérées comme valides sont : l'INPN et Silène flore. Les espèces protégées sur le territoire national et / ou régional sont recherchées et mises en évidence. Enfin, les données géo référencées par Silène flore sont extraites et mises en page afin de les confronter au secteur d'étude.

Dans un souci de significativité, seules les données datant de moins de 10 ans sont conservées. Les données antérieures à 2015 ne sont donc pas considérées.

➤ Données de l'INPN

La base de données de l'INPN recense la présence de 475 espèces végétales différentes dans la commune. Dans cette liste, 13 espèces végétales sont protégées au niveau national et 4 espèces sont protégées au niveau régional.

Tableau 4 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire national et régional et recensées dans la commune de Solliès-Toucas

PROTECTION NATIONALE			
Nom valide	Nom vernaculaire		
<i>Tulipa raddii</i> Reboul, 1822	Tulipe précoce	Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire	Article 1
<i>Serapias parviflora</i> Parl., 1837	Sérapias à petites fleurs		
<i>Ranunculus millefoliatus</i> Vahl, 1791	Renoncule à mille feuilles		
<i>Ophrys tenthredinifera</i> Willd., 1805	Ophrys tenthrède		
<i>Ophrys speculum</i> Link, 1799 [nom. et typ. cons.]	Ophrys miroir, Ophrys cilié		
<i>Gladiolus dubius</i> Guss., 1832	Glaieul douteux		
<i>Teucrium pseudochamaepitys</i> L., 1753	Germandrée faux petit pin		
<i>Teucrium pseudochamaepitys</i> L., 1753	Germandrée à allure de pin		
<i>Gagea pratensis</i> (Pers.) Dumort., 1827	Gagée des prés		
<i>Gagea villosa</i> (M.Bieb.) Sweet, 1826	Gagée velue		
<i>Armeria belgenciensis</i> Donad. ex Kerguelen, 1987	Armérie de Belgentier		
<i>Anemone coronaria</i> L., 1753	Anémone couronnée		
<i>Vitex agnus-castus</i> L., 1753	Vitex gattilier		Article 2
<i>Vitex agnus-castus</i> L., 1753	Vitex gattilier		Article 3
PROTECTION REGIONALE			
Nom valide	Nom vernaculaire		
<i>Iberis linifolia</i> L., 1759	Ibérie à feuilles de lin, Ibéris à feuilles de lin, Ibéris de Prost	Arrêté interministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-D'azur	Article 1
<i>Papaver dubium</i> L., 1753	Pavot douteux, Petit coquelicot		
<i>Prangos trifida</i> (Mill.) Herrnst. & Heyn, 1977	Prangos trifide, Amarinthe trifide		
<i>Pteris cretica</i> L., 1767	Ptéris de Crète, Fougère de Crète		

➤ Données de Silène flore

La base de données Silène recense la présence de 602 espèces végétales dans la commune. Parmi ces espèces, 6 sont protégées à l'échelle nationale et 2 à l'échelle régionale.

Tableau 5 : Liste des espèces floristiques protégées et recensées dans la commune de Solliès-Toucas

PROTECTION NATIONALE			
Nom valide	Nom vernaculaire		
<i>Gagea pratensis</i> (Pers.) Dumort., 1827	Gagée des prés	Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire	Article 1
<i>Armeria belgenciensis</i> Donad. ex Kerguélen, 1987	Armérie de Belgentier		
<i>Ranunculus millefoliatus</i> Vahl, 1791	Renoncule à mille feuilles		
<i>Teucrium pseudochamaepitys</i> L., 1753	Germandrée à allure de pin		
<i>Tulipa raddii</i> Reboul, 1822	Tulipe précoce		
<i>Gladiolus dubius</i> Guss., 1832	Glaïeul douteux		
PROTECTION REGIONALE			
Nom valide	Nom vernaculaire		
<i>Carex olbiensis</i> Jord., 1846	Laïche d'Hyères	Arrêté interministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-D'azur	Article 1
<i>Ophrys provincialis</i> (Baumann & Künkele) Paulus, 1988	Ophrys de Provence		

La répartition des espèces concerne tout le territoire communal. Une espèce, *Armeria belgenciensis*, aussi appelée Armérie de Belgentier, est une espèce endémique de la commune. Elle est en danger critique selon la liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2012). Elle est donc considérée comme patrimoniale à enjeu majeur.

Aucune de ces données n'est recensée dans le secteur d'étude, à ce jour.

Les données fournies par ces deux bases données permettent de centrer les espèces potentielles sur le site lors des inventaires de terrain en fonction de leurs besoins écologiques.

- ⇒ **Aucune espèce végétale, protégée au niveau national et / ou régional n'a été observée dans le passé et récemment, dans le secteur d'étude.**
- ⇒ **Celui présente d'importante marque d'artificialisation et d'anthropisation, qui ne permettent pas de réunir l'ensemble des conditions écologiques favorables à l'implantation de ces espèces.**

Observations de terrain

Les inventaires de terrains, réalisés le 11 mars 2025, ont permis de recenser la présence de 69 espèces végétales dans le secteur d'étude et ses environs proches. L'objet de l'étude était d'analyser les enjeux pressentis, en prenant en considération le contexte global du secteur d'étude. Aucune espèce patrimoniale et ou protégée sur le territoire national et régional n'a pu être observée.

Tableau 6 : Liste des espèces floristiques observées sur site

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx, Alliaire pétiolée, Alliaire officinale
<i>Allium polyanthum</i> Schult. & Schult.f., 1830	Ail à fleurs nombreuses, Poireau des vignes
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne, Vergne
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	Armoise, Herbe chinois, Marie-Thérèse
<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie, Pied-de-veau, Arum d'Italie
<i>Arundo donax</i> L., 1753	Canne de Provence, Grand roseau, Roseau de Provence
<i>Avena barbata</i> Pott ex Link, 1799	Avoine barbue
<i>Borago officinalis</i> L., 1753	Bourrache officinale
<i>Carduus pycnocephalus</i> L., 1763	Chardon à tête dense, Chardon à capitules denses
<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	Laiche pendante
<i>Celtis australis</i> L., 1753	Micocoulier de Provence, Micocoulier austral, Falabreguier
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine, Chélidoine élevée, Herbe à la verrue, Eclair, Grande éclair, Chélidoine éclair
<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Chicorée sauvage, Chicorée amère, Barbe-de-capucin
<i>Clematis flammula</i> L., 1753	Clématite flammette, Clématite brûlante, Clématite flamme, Clématite odorante
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Clématite vigne blanche, Herbe aux gueux
<i>Clinopodium nepeta</i> subsp. <i>nepeta</i> (L.) Kuntze, 1891	Clinopode népéta, Calament népéta, Sarriette népéta
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Carotte commune, Daucus carotte
<i>Eriobotrya japonica</i> (Thunb.) Lindl., 1821	Néflier du Japon
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Fusain d'Europe, Bonnet-d'évêque
<i>Euphorbia peplus</i> L., 1753	Euphorbe péplus, Euphorbe des jardins, Euphorbe omblette, Esule ronde
<i>Euphorbia segetalis</i> subsp. <i>segetalis</i> L., 1753	Euphorbe des moissons
<i>Euphorbia serrata</i> L., 1753	Euphorbe dentée
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire printanière, Renoncule ficaire
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier d'Europe
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804 [nom. cons.]	Frêne à feuilles étroites
<i>Fumaria barnolae</i> Sennen & Pau, 1917	Fumeterre de Barnola
<i>Fumaria capreolata</i> L., 1753	Fumeterre grimpante, Fumeterre capréolée, Fumeterre blanche
<i>Fumaria parviflora</i> Lam., 1788	Fumeterre à petites fleurs
<i>Galactites tomentosus</i> Moench, 1794 [nom. cons.]	Galactitès tomenteux, Galactitès élégant, Centaurée galactitès, Centaurée tomenteuse
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante, Gratteron
<i>Galium verum</i> L., 1753	Caille lait Gaillet jaune

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium herbe-à -Robert,Géranium Robert,Herbe tangué
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes,Mauvette
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant,Herbe de saint Jean,Lierre commun
<i>Heliotropium europaeum</i> L., 1753	Héliotrope d'Europe
<i>Himantoglossum robertianum</i> (Loisel.) P.Delforge, 1999	Himantoglosse de Robert,Barlie de Robert,Orchis de Robert,Orchis géant,Orchis à longues bractées,Barlie
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon lupulin, Houblon, Vigne du Nord, Houblon grimpant
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariote, Escarole, Laitue sauvage
<i>Lamium maculatum</i> (L.) L., 1763	Lamier maculé,Lamier à feuilles panachées
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre,Ortie rouge
<i>Laurus azorica</i>	Laurier des Açores
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier noble,Laurier-sauce
<i>Lepidium graminifolium</i> L., 1759	Passerage à feuilles de graminée
<i>Lotus rectus</i> L., 1753	Lotier droit, Dorycnie droite, Bonjéanie droite, Dorycnium dressé, Dorycnie dressée
<i>Mirabilis jalapa</i> L., 1753	Belle-de-nuit, Merveille du Pérou, Faux jalape
<i>Origanum vulgare</i> subsp. <i>vulgare</i> L., 1753	Origan commun, Marjolaine sauvage
<i>Oxalis pes-caprae</i> L., 1753	Oxalide pied-de-chèvre,Oxalis pied-de-chèvre
<i>Parietaria judaica</i> L., 1756	Pariétaire de Judée,Pariétaire des murs,Pariétaire diffuse
<i>Petasites pyrenaicus</i> (L.) G.López, 1986	Pétasite des Pyrénées, Pétasite odorant, Héliotrope d'hiver
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Phytolaque d'Amérique, Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine, Laque végétale
<i>Poa</i> sp	Poa
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse, Traînasse
<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	Pourpier potager, Pourpier rouge
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse,Bouton-d'or bulbeux
<i>Rhus coriaria</i> L., 1753	Sumac des corroyeurs, Vinaigrier des corroyeurs
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Ronce à feuilles d'Orme
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Sénéçon vulgaire
<i>Setaria italica</i> subsp. <i>viridis</i> (L.) Thell., 1912	Sétaire verte
<i>Smilax aspera</i> L., 1753	Salsepareille rude,Salsepareille,Liseron épineux
<i>Solanum bonariense</i> L., 1753	Morelle de Buenos aires
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse, Laiteron maraîcher
<i>Symphytum tuberosum</i> L., 1753	Consoude tubéreuse,Consoude à tubercules
<i>Thuja</i> sp	Thuya
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs,Velvete sauvage
<i>Veronica cymbalaria</i> Bodard, 1798	Véronique cymbalaire
<i>Vicia segetalis</i> Thuill., 1799	Vesce des moissons
<i>Viola odorata</i> L., 1753	Violette odorante

ENJEUX RELATIFS AUX ESPÈCES FLORISTIQUES ET AUX HABITATS

Les données de terrain, n'ont pas permis d'identifier la présence d'habitat patrimonial et / ou d'intérêt communautaire sur le secteur d'étude.

Bien que situé dans la continuité d'espaces anthropisés, le secteur d'étude, situé en contrebas pour la partie est, et dans une zone clôturée pour la partie ouest, expose des habitats intéressants pour les passereaux. Les zones riches en végétation, et mêlant strates herbacées, et arborées, assurent des zones de refuge et de nidification de qualité. Aussi, les frênes présents en quantité sont des supports idéaux pour la nidification des passereaux et autres espèces d'oiseaux.

La caractéristique humide du site, permet d'assurer une biomasse pour les oiseaux et les chiroptères. C'est pourquoi la portion est est envisagée comme une zone préférentielle de chasse pour les oiseaux et chiroptères.

Les inventaires floristiques du 11 mars 2025, n'ont pas permis d'identifier d'espèces patrimoniales et protégées. Les espèces sont globalement communes et typiques des espaces humides et des zones non entretenues, situées dans la continuité de zones urbanisées.

Le secteur d'étude est situé en bordure du Gapeau. Les espèces végétales identifiées sont typiques des sols riches en humidité, mais ne font pas référence à la présence d'une zone humide au sens réglementaire du terme.

Bien que présentant des qualités et une certaine fonctionnalité écologique, du fait de son emplacement en bordure du Gapeau, le secteur d'étude reste sous l'influence anthropique. Sa faible surface et son enserrement entre zone de stationnement, voies routières et espaces bâtis, limite les enjeux et les potentialités.

C'est pourquoi, les enjeux sur les habitats et la flore, ont été pressentis comme variant de modérés-faibles à faible dans le secteur d'étude.

Une attention particulière devra être portée, en amont de la phase chantier, sur les espèces végétales exotiques envahissantes identifiées dans le secteur d'étude : Canne de Provence, oxalis pied de chèvre, Morelle de Buenos aires et Raisin d'Amérique.

SOLLIES TOUCAS (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Projet de réalisation d'un espace de stationnement

Enjeux prévisionnels pressentis sur la flore et les habitats



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés-faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs
-  Clôtures



0 10 20 m

SOLLIES TOUCAS (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Projet de réalisation d'un espace de stationnement
Localisation des EVEC dans le secteur d'étude



Périmètres d'étude

-  Secteur d'étude
-  Clôtures

Espèces végétales exotiques envahissantes (EVEC)

-  Canne de Provence
-  Morelle de Buenos Aires
-  Oxalis Pied de chèvre
-  Raisin d'Amérique



LA FAUNE

➤ Méthodologie de recherche de données

Les bases de données communales : faune PACA, Silène Faune et INPN sont étudiées afin de dresser un bilan des espèces recensées sur la commune. Les groupes concernés par les recherches sont : les mammifères (hors chiro), les chiroptères, les amphibiens et les reptiles, les rhopalocères et les odonates. L'ichtyofaune n'est pas recherchée du fait de l'absence de cours d'eau propice à leur présence dans le secteur d'étude.

Les inventaires effectués pour le prédiagnostic ont eu lieu le 11 mars 2025.

Le but principal est d'identifier de façon générale la richesse et la présence potentielle d'espèces patrimoniales dans le secteur d'étude et ses zones connexes. Les données seront étudiées dans un rayon de 3 km pour les espèces à large dispersion et / ou volatiles, c'est-à-dire potentielle dans le secteur d'étude. Les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné seront donc consultées et les données seront intégrées aux données communales si manquantes et enrichissantes.

Pour chaque groupe seront renseignés les statuts de protection. Aussi les espèces patrimoniales seront mises en évidence si elle s'avère pertinente dans le secteur d'étude. Enfin des enjeux potentiels seront définis afin de cadre le contexte environnemental du projet.

Notons que l'intérêt patrimonial d'une espèce est déduit de :

- son statut biologique sur la zone d'étude (sédentaire, nicheuse, migratrice, hivernante...),
- ses effectifs (couples nicheurs ou individus, regroupements en dortoirs...) présents (pourcentage de l'effectif régional, national...),
- ses statuts de protection (protection nationale, européenne, internationale),
- ses statuts de conservation aux échelles géographiques locales, régionales, nationales
- d'autres critères biogéographiques et écologiques : isolement géographique, limite d'aire de répartition...

INSECTES

Bibliographie

Afin de connaître les espèces potentielles dans le secteur d'étude, les bases de données communales ont été consultées : Silène Faune, Faune PACA, INPN.

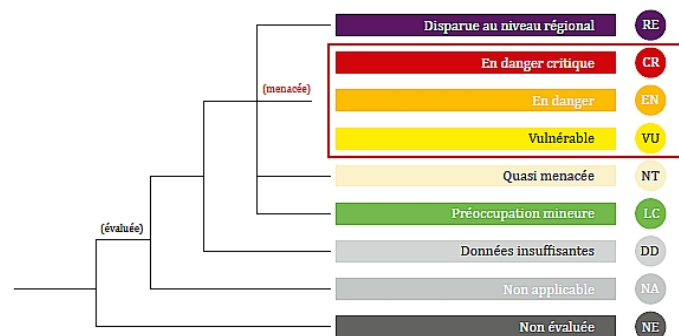
• Odonates

Tableau 7 : Liste des espèces d'odonates mentionnées dans la bibliographie communale

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de berne	LR PACA 2017
Faune PACA	Aesche affine	<i>Aeshna affinis</i>				LC
Faune PACA	Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>				LC
Faune PACA	Aesche paisible	<i>Boyeria irene</i>				LC
Faune PACA, Silène faune	Caloptéryx hémorroïdal	<i>Calopteryx haemorrhoidalis haemorrhoidalis</i>				LC

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de berne	LR PACA 2017
Faune PACA, Silène faune	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>				LC
Faune PACA	Caloptéryx occitan	<i>Calopteryx xanthostoma</i>				LC
Faune PACA	Agrion délicat	<i>Ceragrion tenellum</i>				LC
Faune PACA	Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>				LC
Faune PACA, Silène faune, INPN	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Art 3	An 2	An 2	LC
Faune PACA, Silène faune	Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>				LC
Faune PACA	Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>				LC
Faune PACA	Leste vert	<i>Lestes viridis</i>				LC
Faune PACA, Silène faune	Onychogomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatus</i>				LC
Faune PACA, Silène faune	Orthétrum bleissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>				LC
Faune PACA	Orthétrum bleissant	<i>Orthetrum coerulescens coerulescens</i>				LC
Faune PACA	Agrion blanchâtre	<i>Platycnemis latipes</i>				LC
Faune PACA	Nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>				LC
Faune PACA	Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>				LC

Légende :



Dix-huit espèces d'odonates sont recensées dans la bibliographie communale. Une seule espèce est protégée : l'Agrion de Mercure. Cette espèce expose cependant des enjeux de conservation faibles en raison de son inscription dans la catégorie « LC Préoccupation mineure » de la liste rouge des odonates de PACA 2017.

Observations de terrain :

Lors de la visite de terrain, aucune espèce d'odonate n'a été observée. Le secteur d'étude se situe le long du Gapeau dans un environnement particulièrement humide. Le groupe des odonates est donc fortement envisagé dans le secteur d'étude, notamment au niveau des berges du Gapeau. Les données Silènes ne mentionnent pas d'espèce de ce groupe dans le secteur d'étude et ses environs proches.

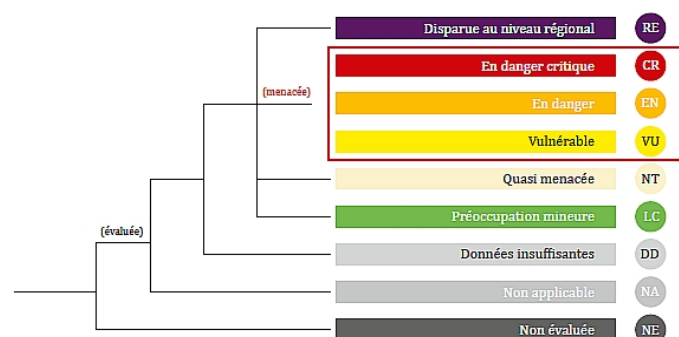
- ⇒ **Aucune espèce d'odonate n'a été inventoriée sur le site, lors de la réalisation de ce prédiagnostic.**
- ⇒ **À ce titre, les enjeux prévisionnels sur les odonates sont pressentis comme faibles.**

- **Rhopalocères**

Tableau 8 : Liste des espèces de rhopalocères recensées dans la bibliographie communale

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de Berne	Liste rouge PACA 2024
ZNIEFF	Alexanor	<i>Papilio alexanor</i>	Art 2	An 4	An 2	NT
Faune PACA	Amaryllis de Vallantin	<i>Pyronia cecilia</i>				LC
INPN	Argus bleu céleste	<i>Polyommatus bellargus</i>				LC
Faune PACA	Argus frêle	<i>Cupido minimus</i>				LC
Faune PACA	Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>				LC
Faune PACA	Aurore de Provence	<i>Anthocharis belia euphenoides</i>				LC
Faune PACA	Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>				LC
Faune PACA	Azuré du Thym	<i>Pseudophilotes baton</i>				LC
INPN	Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>				LC
INPN	Chiffre	<i>Argynnis niobe</i>				LC
Faune PACA	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>				LC
Faune PACA	Citron de Provence	<i>Gonepteryx cleopatra</i>				LC
Faune PACA	Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>				LC
Faune PACA, INPN	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Art 3	An 2	An 2	LC
Faune PACA	Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>				LC
Faune PACA	Échancré	<i>Libythea celtis</i>				LC
Faune PACA, INPN	Échiquier d'Occitanie	<i>Melanargia occitanica</i>				LC
Faune PACA	Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>				LC

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de Berne	Liste rouge PACA 2024
Faune PACA	Flambé	<i>Ipchiclides podalirius</i>				LC
Faune PACA	Gazé	<i>Aporia crataegi</i>				LC
Faune PACA	Grand Collier argenté	<i>Boloria euphrosyne</i>				LC
Faune PACA	Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>				LC
Faune PACA	Mégère (Satyre)	<i>Lasiommata megera</i>				LC
INPN	Mélitée des Mélampyres	<i>Melitaea athalia</i>				LC
Faune PACA, INPN	Mélitée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>				LC
Faune PACA	Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>				LC
Faune PACA	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>				LC
Faune PACA	Némusien	<i>Lasiommata maera</i>				LC
Faune PACA	Pacha à deux queues	<i>Charaxes jasius</i>				LC
Faune PACA	Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>				LC
Faune PACA	Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>				LC
Faune PACA, ZNIEFF	Proserpine	<i>Zerynthia rumina</i>	Art 3			LC
Faune PACA	Silène	<i>Brintesia circe</i>				LC
Faune PACA, INPN	Souci	<i>Colias crocea</i>				LC
Faune PACA	Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>				LC
Faune PACA	Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>				LC
Faune PACA	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>				LC
Faune PACA	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>				LC



Les bases de données communales recensent la présence de 38 espèces de rhopalocères dans la commune de Solliès-Toucas.

La majorité des espèces citées exposent des enjeux de conservation faibles (LC – Préoccupation mineure) selon la liste rouge des rhopalocères de PACA 2024. Une espèce protégée « L'alexanor » expose des enjeux de conservation modérés – forts selon cette même liste rouge en raison de son inscription dans la catégorie NT « Quasi menacée ».

Observations de terrain

Lors de la visite de terrain, aucune espèce de rhopalocère n'a été identifiée dans le secteur d'étude. La météo humide était surement défavorable à leur présence.

Selon la base de données Silène, 2 espèces ont été observées dans le passé, dans le secteur d'étude et ses environs proches :

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de Berne	Liste rouge PACA
Faune PACA	Échancré	<i>Libythea celtis</i>				LC
Faune PACA	Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>				LC

Ces deux espèces ne présentent pas de statut de protection, et exposent des enjeux de conservation faible selon la liste rouge des rhopalocères de PACA.

⇒ **Au regard du contexte dans lequel s'implante le secteur d'étude, des observations de terrain, et des données bibliographiques, les enjeux prévisionnels sur les rhopalocères sont jugés faibles.**

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENTOMOLOGIQUES

Aucune espèce d'odonate n'a été identifiée dans le secteur d'étude lors de la visite de terrain. Les conditions écologiques sont cependant favorables à la présence de ce groupe d'espèces, en raison de la présence du Gapeau.

En ce qui concerne les rhopalocères, aucune espèce n'a été observée dans le secteur d'étude. Les données Silène mentionnent la présence de deux espèces communes, aux enjeux de conservation faibles, dans le secteur d'étude.

Les enjeux entomologiques prévisionnels sont donc pressentis comme faibles, dans ce contexte, sur l'ensemble du secteur d'étude.

SOLLIES TOUCAS (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Projet de réalisation d'un espace de stationnement

Enjeux prévisionnels pressentis sur les odonates et les papillons de jour



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés-faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs
-  Clôtures



0 10 20 m

AMPHIBIENS

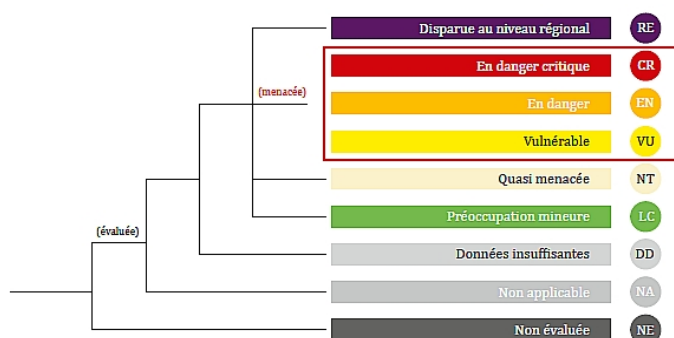
Bibliographie

Les bases de données communales Silène Faune, Faune PACA, INPN ont été consultées afin de cibler les espèces potentielles à enjeux.

Tableau 9 : Liste des espèces d'amphibiens recensées dans la bibliographie communale

Biblio	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR PACA 2016	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore
INPN, Silène faune	Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	LC	P	Be 3	
Faune PACA	Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	/	P	Be 3	
Faune PACA	Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	LC	P	Be 2	DH 4

Légende :



Selon les données bibliographiques, 3 espèces de d'amphibiens sont avérées sur la commune de Solliès Toucas. Toutes les **espèces sont protégées** à l'échelle nationale. Ces espèces exposent des enjeux de conservation faibles en PACA selon la liste rouge des Amphibiens de PACA (2016).

Observations de terrain :

Les observations de terrain n'ont pas permis d'observer d'espèces appartenant à ce taxon, dans l'enceinte du secteur d'étude. Ce taxon est envisagé en raison de la présence du Gapeau entre les deux portions du secteur d'étude. Le secteur d'étude représente un espace « humide » aux conditions favorables pour le transit de ce groupe d'espèces.

- ⇒ **Bien qu'aucune espèce n'ait été observée dans le secteur d'étude, les conditions écologiques favorables à ce groupe laisse présager leur présence**
- ⇒ **À ce titre, les enjeux prévisionnels sur les amphibiens sont jugés faibles.**

REPTILES

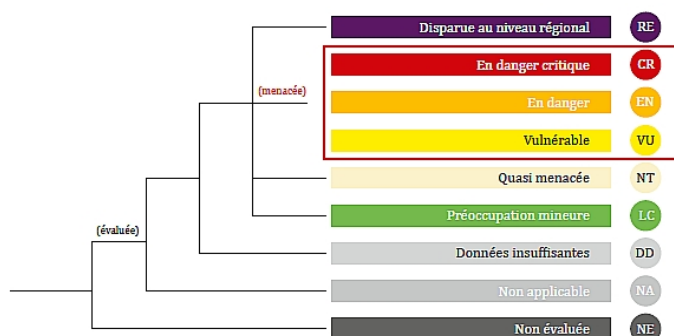
Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN ont été consultées pour la commune de Solliès-Toucas, afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et /ou patrimoniales.

Tableau 10 : Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune

Biblio	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR PACA 2016	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore
Faune PACA	Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	LC	P	Be 3	
Faune PACA	Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>		LC	Be 3	
Faune PACA	Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	LC	P	Be 2	DH 4
Faune PACA	Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>		P	Be 3	
Faune PACA	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC	P	Be 2	DH 4
Faune PACA	Orvet fragile	<i>Anguis veronensis</i>	DD	P	Be 3	
ZNIEFF	Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>	NT	P	Be 2	
Faune PACA	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	LC	P	Be 2	DH 4
Faune PACA	Tarente de Mauritanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	LC	P	Be 3	
Faune PACA, ZNIEFF	Tortue d'Hermann	<i>Testudo hermanni</i>	EN	P	Be 2	DH 2 DH 4

Légende :



Les données bibliographiques exposent la présence avérée de 10 espèces de reptiles dans la commune de Solliès-Toucas. Toutes les espèces de reptiles bénéficient de la protection nationale. Parmi toutes ces espèces, **1 espèce** présente des **enjeux de conservation modérés en PACA**, en fonction de son évaluation sur la liste rouge des reptiles de PACA (2016). Il s'agit **du lézard ocellé**. **Au contraire la tortue d'Hermann expose des enjeux de conservation très forts en PACA en raison de son inscription dans la catégorie « EN en danger » de la liste rouge des reptiles de PACA (2016).**

Observations de terrain :

Lors de la visite du terrain, aucune espèce de reptile n'a été observée dans le secteur d'étude. Un mur en pierre, longeant le sud du secteur d'étude, apparaît favorable à ce groupe d'espèces. La présence de vieilles pierres forme des zones de refuge idéales pour les « lézards ».

Les données Silène ne mentionnent pas d'observations passées dans le secteur d'étude et les environs proches.

- ⇒ Des espèces communes sont envisagées dans le secteur d'étude.
- ⇒ Le secteur d'étude pourrait représenter une zone de vie idéale pour des reptiles communs (lézard vert, lézard des murailles, tarente de Mauritanie par ex).
- ⇒ Le PNA du lézard ocellé identifie le secteur d'étude comme une zone de présence peu probable de l'espèce. Effectivement, les conditions écologiques ne sont pas réunies pour envisager l'espèce.
- ⇒ **À ce titre, les enjeux prévisionnels sur les reptiles sont jugés faibles dans l'ensemble du secteur d'étude.**

SYNTHÈSE DES ENJEUX BATRACHOLOGIQUES ET HERPÉTOLOGIQUES

Le secteur d'étude expose des conditions écologiques favorables à la présence des amphibiens et des reptiles.

La présence du Capeau, la zone ouverte dominée par les frênes ainsi que les zones de broussailles et le mur en pierre, sont des éléments attractifs pour ces deux taxons.

Bien que les données bibliographiques ne mentionnent pas d'observations passées dans le secteur d'étude, les deux taxons sont envisagés avec potentiellement la présence d'espèces communes, aux enjeux de conservation faibles.

Au regard des observations, les enjeux prévisionnels sur les reptiles et les amphibiens sont pressentis comme faibles.

SOLLIES TOUCAS (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Projet de réalisation d'un espace de stationnement

Enjeux prévisionnels pressentis sur les amphibiens et les reptiles



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés-faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs
-  Clôtures



0 10 20 m

MAMMIFÈRES (HORS CHIROPTÈRES)

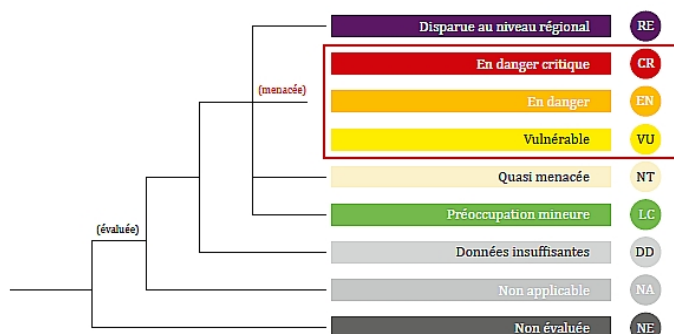
Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN et les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné ont été consultées afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et / ou patrimoniales au sein du secteur d'étude et des zones connexes.

Tableau 11 : Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune

Biblio	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	Protection Nationale	Berne	Dir Hab
Faune PACA	Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	LC		Be 3	
Faune PACA	Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	LC		Be 3	
Faune PACA	Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	NT	P		
Faune PACA	Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	LC		Be 3	
Faune PACA	Chat haret, domestique	<i>Felis catus</i>	LC			
Faune PACA	Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	LC		Be 3	
Faune PACA	Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	LC	P	Be 3	
Faune PACA	Fouine	<i>Martes foina</i>	LC		Be 3	
Faune PACA	Genette	<i>Genetta genetta</i>	LC	P	Be 3	DH 5
Faune PACA	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	LC	P	Be 3	
Faune PACA	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	NT			
Faune PACA	Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	LC		Be 3	
Faune PACA	Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	LC		Be 3	
Faune PACA	Loir gris	<i>Myoxus glis</i>	LC		Be 3	
INPN, ZNIEFF	Loup gris	<i>Canis lupus</i>	VU	P	Be 2	DH 2-4-5
Faune PACA	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	LC			
Faune PACA	Rat noir	<i>Rattus rattus</i>	LC			
Faune PACA	Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	LC			
Faune PACA	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	LC			
Faune PACA	Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	LC			
INPN	Daim européen	<i>Dama dama</i>	DD			

Légende :



Les données bibliographiques recensent la présence de **21 espèces de mammifères** sur la commune de Solliès-Toucas. Au total, **5 espèces de mammifères** sont protégées à l'échelle nationale : le campagnol amphibie, la genette, l'écureuil roux, le hérisson et

le loup gris. Le loup gris expose des enjeux de conservation modérés-forts selon la liste rouge des mammifères de France métropolitaine (2017).

Le campagnol amphibie expose des enjeux de conservation modérés en raison de son inscription dans la catégorie « NT quasi menacé » de cette même liste ».

Un espèce non protégée « Le lapin de Garenne », présente également des enjeux de conservation modéré en raison de son inscription dans la catégorie « NT quasi menacé » de cette même liste ».

Observations de terrain :

Aucune espèce de mammifère n'a été observée dans le secteur d'étude. Aucune trace n'a été identifiée pouvant laisser penser à une zone de passage. Le secteur d'étude est enclavé entre des clôtures, des espaces bâtis et plusieurs voiries. Les deux portions du secteur d'étude sont séparées par des voiries et le Gapeau.

Au contraire, le secteur d'étude peut représenter une zone de refuge et de passage pour les petits mammifères.

La base de données Silène ne mentionne pas la présence d'espèces de ce taxon.

⇒ À ce titre, les **enjeux prévisionnels sur les mammifères**, hors chiroptères, **sont pressentis comme faibles**, dans le secteur d'étude.

SOLLIES TOUCAS (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Projet de réalisation d'un espace de stationnement
Enjeux prévisionnels pressentis sur les mammifères



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés-faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs
-  Clôtures



0 10 20 m

CHIROPTÈRES (CHAUVES-SOURIS)

Bibliographie

Les bases des données Silène Faune, Faune PACA, INPN et les fiches des zones à statut ont été consultées afin de cibler les éventuels enjeux et les espèces patrimoniales.

Tableau 12 : Liste des espèces de chiroptères recensées dans la commune

Données bibliographiques	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	Protection Nationale	Berne	Dir Hab
N2000	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	LC	P	Be 2	DH 2-4
INPN, N2000, ZNIEFF	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	LC	P	Be 2	DH 2-4
N2000, INPN, ZNIEFF	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	NT	P	Be 2	DH 2-4
INPN, N2000, ZNIEFF	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	VU	P	Be 2	DH 2-4
INPN	Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	LC	P	Be 2	DH 4
INPN, N2000, ZNIEFF	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	LC	P	Be 2	DH 2-4
N2000	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	NT	PH	Be 2	DH 2-4
INPN, N2000	Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	VU	P	Be 2	DH 2-4
INPN	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	LC	PH	Be 2	DH 4
INPN	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	NT	P	Be 2	DH 4
INPN	Oreillard alpin	<i>Plecotus macrobullaris</i>	DD	PH	Be 2	DH 4
INPN	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	LC	P	Be 2	DH 4
INPN, N2000	Petit murin	<i>Myotis blythii</i>	NT	P	Be 2	DH 2-4
INPN, ZNIEFF	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	LC	P	Be 2	DH 2-4
INPN	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	LC	P	Be 3	DH 4
INPN	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	LC	P	Be 2	DH 4
INPN	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	NT	P	Be 2	DH 4
INPN	Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	LC	P	Be 2	DH 4
N2000	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	NT	PH	Be 2	DH 2-4
INPN	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	LC	P	Be 2	DH 4
INPN	Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	LC	P	Be 2	DH 4

Légende :

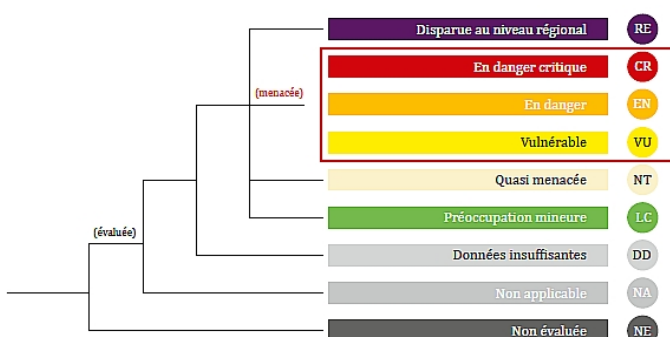


Tableau 13 : Enjeux biologiques régionaux de PACA par espèce de chiroptères (classement par ordre approximatif d'enjeu). * http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RP_strategieChiro_V4_dec2014_diffusable_internet.pdf

DH2	Espèce	Enjeu régional	Espèce	Enjeu régional	Espèce	Enjeu régional
	<i>R. mehelyi</i>	Disp	<i>M. alcathoe</i>	F	<i>M. nattereri</i>	f
	<i>R. euryale</i>	TF	<i>N. lasiopterus</i>	F	<i>E. serotinus</i>	f
	<i>M. schreibersii</i>	TF	<i>E. nilssonii</i>	F	<i>P. auritus</i>	f
	<i>B. barbastellus</i>	TF	<i>N. leisleri</i>	M	<i>P. austriacus</i>	f
	<i>M. capaccinii</i>	TF	<i>N. noctula</i>	M	<i>T. teniotis</i>	f
	<i>M. bechsteinii</i>	TF	<i>M. brandtii</i>	M	<i>M. daubentonii</i>	tf
	<i>M. blythii</i>	TF	<i>V. murinus</i>	M	<i>P. pipistrellus</i>	tf
	<i>R. hipposideros</i>	F	<i>P. nathusii</i>	M	<i>P. kuhlii</i>	tf
	<i>R. ferrumequinum</i>	F	<i>P. pygmaeus</i>	M	<i>H. savii</i>	tf
	<i>M. myotis</i>	F	<i>P. macrobullaris</i>	M		
	<i>M. emarginatus</i>	F	<i>M. mystacinus</i>	f		

TF = Très Fort	F = Fort	M = Modéré	f = faible	Tf = Très faible	Disp = Disparu
----------------	----------	------------	------------	------------------	----------------

Les données bibliographiques recensent la présence de 21 espèces de chiroptères sur la commune de Solliès-Toucas. Les chauves-souris, ont une capacité de dispersion large ce qui leur permet de couvrir une surface importante autour du secteur d'étude. Toutes les espèces sont protégées sur le territoire national et communautaire.

Bien qu'il n'y ait pas de liste rouge en PACA pour évaluer l'enjeu de conservation de ce taxon, la DREAL PACA présente dans un guide technique, de 2014, intitulé « *Stratégie régionale suivi/monitoring gîtes majeurs chiroptères – DREAL PACA – 2014* », les enjeux régionaux pour les différentes espèces de chiroptères. Ils sont présentés dans les deux tableaux précédents.

Comme le montre le tableau précédent, la commune de Solliès-Toucas abrite sur son territoire, 8 espèce de chiroptère à enjeux modérés à forts.

- *Grand rhinolophe*
- *Minioptère de Schreibers*
- *Murin de Bechstein*
- *Murin de Capaccini*
- *Noctule de Leisler*
- *Petit murin*
- *Pipistrelle de Nathusius*
- *Rhinolophe euryale*

La commune de Solliès-Toucas, et notamment ses alentours naturels, représentent un espace de vie intéressant pour les chauves-souris. Les différents habitats, les variations de topographie, la présence d'espaces agricoles ouverts et semi-ouverts et la proximité avec le littoral favorise la diversité des espèces.

Selon la base de données BD Cavités, plusieurs cavités naturelles reconnues sont présentes à moins de 200 mètres du secteur d'étude.

La cavité la plus proche du secteur de projet est un orifice naturel « Les Plâtrières (effondrement) » (PACAA0003731). Elle se situe à environ 150 mètres à l'est du secteur d'étude.

En fonction de son agencement, et de son état de conservation, cette cavité peut être le lieu de vie temporaire et permanent de plusieurs espèces de chiroptères cavernicoles et fissuricoles (si fissures présentes).

SOLLIES TOUCAS (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Projet de réalisation d'un espace de stationnement

Cavités naturelles recensées à proximité du secteur d'étude selon la base de données BD Cavités du BRGM



Limites communales

Périmètres d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (150 m)

Cavités naturelles



0 0.1 0.2 km

Observations de terrain :

Les chiroptères n'ont pas fait offices d'écoute nocturne lors de ces inventaires en phase de pré diagnostic.

Le secteur d'étude est localisé dans un espace soumis aux pressions anthropiques. Les voies routières longent le secteur d'étude et des éclairages artificiels sont présents aux abords des espaces de stationnement.

Le secteur d'étude est donc soumis à des halos lumineux en provenance des espaces de stationnement, des voiries, des zones résidentielles et des espaces commerciaux.

L'influence du Gapeau sur le secteur d'étude, crée une ambiance « humide » favorable à la présence d'une biomasse intéressante pour les chiroptères. Etant donné la configuration du secteur d'étude, et la présence d'une frênaie en partie ouverte, il est fortement envisagé, que cet espace représente un espace de chasse pour les chiroptères.

D'autres part, le Gapeau et ses berges, représentent des espaces linéaires utilisés comme des zones de déplacement et de chasse par les chiroptères.

⇒ À ce titre, en regroupant les **données bibliographique et l'agencement spatial du secteur d'étude**, les **enjeux prévisionnels** sur les **chiroptères** sont **jugés faibles à modérés (au niveau du cours d'eau, de ses berges et des espaces attenants tels que la frênaie).**

SYNTHÈSE DES ENJEUX MAMMALOGIQUES (DONT CHIROPTÈRES)

Le secteur d'étude n'apparaît pas favorable à la présence de mammifères de grandes tailles. La présence de voiries, et de clôtures forment d'importantes fractures. Le secteur d'étude et notamment la partie est « frênaie » apparaît favorable pour les petits mammifères. Cet espace pourrait représenter une zone transitoire de refuge.

Les enjeux mammalogiques prévisionnels sont pressentis comme faibles dans l'ensemble du secteur d'étude.

Les données bibliographiques chiroptérologiques, ont été étudiées à l'échelle de la commune. Le secteur d'étude ne présente pas de gîtes potentiels selon la base de données du BRGM et les observations de terrain. Le caractère urbanisé des environs du secteur d'étude, et la présence de nuisances sonores et lumineuses, limite fortement les potentialités. La zone est du secteur d'étude, représentée par la frênaie, pourrait servir de zone de chasse aux chiroptères. D'autre part, le Gapeau et ses berges, forment un axe de déplacement de qualité pour ce taxon. L'environnement végétalisé et humide de cette partie du secteur d'étude, favorise la présence d'une biomasse de qualité pour ces espèces.

Les enjeux prévisionnels sur les chiroptères sont donc pressentis comme faibles à modérés en fonction des habitats en place.

SOLLIES TOUCAS (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Projet de réalisation d'un espace de stationnement

Enjeux prévisionnels pressentis sur les mammifères et les chiroptères



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés-faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs
-  Clôtures



0 10 20 m



OISEAUX

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune et INPN ont été consultées. Les données disponibles sur les fiches des ZNIEFF et des ZSC présentes dans le périmètre éloigné, ont été consultées.

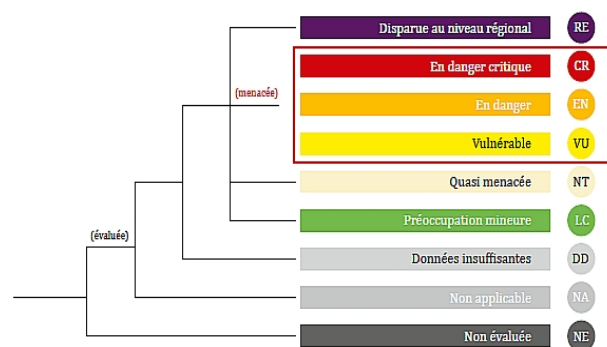
Tableau 14 : Liste des espèces avifaunistiques recensées dans la commune et les espaces limitrophes

Biblio	Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
INPN	<i>Prunella collaris</i>	Accenteur alpin	LC	P	-	Be1	-
Faune PACA, INPN	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	P	-	Be2	-
ZNIEFF	<i>Hieraaetus fasciatus</i>	Aigle de Bonelli	CR	P	OI	Be2	Bo2
Faune PACA, INPN	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	LC	P	OI	Be2	-
Faune PACA, INPN, ZNIEFF	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	LC	P	OI	Be3	-
Faune PACA, ZNIEFF	<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	LC	P	-	Be2	Bo2
Faune PACA, INPN	<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	DD	C	OII ; O3	Be3	Bo2
Faune PACA	<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise type	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN, ZNIEFF	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	LC	P	OI	Be2	Bo2
INPN	<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	LC	P	-	Be2	-
INPN, ZNIEFF	<i>Emberiza cia</i>	Bruant fou	LC	P	-	Be2	-
ZNIEFF	<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	VU	P	OI	Be3	-
ZNIEFF	<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	NT	P	-	Be3	-
INPN	<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	LC	P	-	Be2	-
INPN	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin		P	OI	Be2	Bo2
Faune PACA, INPN	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	P	-	Be2	Bo2
Faune PACA, INPN	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC	C	OII ; O3	Be3	Bo2
Faune PACA	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	Cassenoix moucheté	LC	P	-	Be1	-
Faune PACA, INPN	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	LC	P	-	Be2	-
INPN, ZNIEFF	<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	LC	P	-	Be2	-
INPN	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN, ZNIEFF	<i>Cinclus cinclus</i>	Cincle plongeur	LC	P	-	Be1	-
Faune PACA, INPN, ZNIEFF	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	LC	P	OI	Be2	Bo2
INPN	<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	C & N	OII	-	-
INPN	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	LC	P	-	Be3	-
Faune PACA, INPN	<i>Clamator glandarius</i>	Coucou-geai	VU	P	-	Be2	-

Biblio	Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
INPN	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	Crave à bec rouge	VU	P	OI	Be1	-
Faune PACA, INPN	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	LC	P	OI	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	LC	P	-	Be2	Bo2
Faune PACA, INPN	<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC	C & N	OII	-	-
Faune PACA, INPN	<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de colchide	LC	C	OII ; O3	Be3	-
Faune PACA, INPN	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	LC	P	-	Be2	Bo2
INPN	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	EN	P	OI	Be2	Bo2
Faune PACA, INPN	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, Silène faune, INPN, ZNIEFF	<i>Sylvia hortensis</i>	Fauvette orphée	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvette passerinette		P	-	Be2	-
INPN	<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	LC	P	OI	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule Poule-d'eau	LC	C	OII	Be3	-
Faune PACA, Silène faune, INPN	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC	C & N	OII	-	-
Faune PACA, INPN, Silène faune, ZNIEFF	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	VU	P	-	Be2	Bo2
Faune PACA, INPN	<i>Larus cachinnans</i>	Goéland leucophée	LC	P	OI	Be3	-
Faune PACA, INPN	<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	LC	P	-	Be3	-
Faune PACA, INPN	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	VU	P	OII	Be3	-
Faune PACA, INPN	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC	C	OII	Be3	-
Faune PACA, INPN	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	C	OII	Be3	-
INPN	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux		P	-	Be2	-
INPN	<i>Grus grus</i>	Grue cendrée		P	OI	Be2	Bo2
Faune PACA, ZNIEFF	<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	LC	P	-	Be2	Bo2
Faune PACA, INPN	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	P	-	Be3	-
INPN	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN, ZNIEFF	<i>Bubo bubo</i>	Hibou grand-duc	LC	P	OI	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN, ZNIEFF	<i>Otus scops</i>	Hibou petit-duc scops	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de rochers	LC	P	-	Be2	-
ZNIEFF	<i>Hirundo daurica</i>	Hirondelle rousseline	VU	P	-	Be2	-

Biblio	Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
Faune PACA, INPN	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	LC	P	-	Be2	-
INPN, ZNIEFF	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	LC	P	-	Be3	-
INPN	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolais polyglotte	LC	P	-	Be2	-
INPN	<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	VU	P	-	Be2	-
INPN	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Tachymarptis melba</i>	Martinet à ventre blanc	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Apus apus</i>	Martinet noir	LC	P	-	Be3	-
INPN	<i>Apus pallidus</i>	Martinet pâle	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	LC	P	OI	Be2	-
INPN	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	C	OII	Be3	-
Faune PACA, INPN	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	P	-	Be3	-
Faune PACA, INPN	<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Parus ater</i>	Mésange noire	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	LC	P	OI	Be2	Bo2
Faune PACA, INPN	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal		P	OI	Be2	Bo2
Faune PACA, INPN	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	P	-	-	-
INPN	<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	VU	P	-	Be3	-
INPN, ZNIEFF	<i>Monticola solitarius</i>	Monticole bleu	NT	P	-	Be2	-
ZNIEFF	<i>Monticola saxatilis</i>	Monticole de roche	LC	P	-	Be1	-
INPN	<i>Alopochen aegyptiacus</i>	Ouette d'Egypte	LC	C	-	Be1	Bo1
Faune PACA, INPN	<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	NT	C	OII ; O3	Be3	-
Faune PACA, INPN	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, Silène faune, INPN, ZNIEFF	<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	LC	P	-	Be2	-
ZNIEFF	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	P	OI	Be1	-
Faune PACA, Silène faune, INPN	<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	C & N	OII	-	-
INPN	<i>Lanius minor</i>	Pie-grièche à poitrine rose	CR	P	OI	Be2	-
Faune PACA	<i>Columba livia</i>	Pigeon biset urbain		C	OII	Be3	-
Faune PACA, INPN	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	C	OII ; O3	-	-
Faune PACA, INPN	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	P	-	Be3	-
Faune PACA, INPN	<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord		P	-	Be3	-
INPN	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	LC	P	-	Be2	-
ZNIEFF	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	VU	P	OI	Be2	-

Biblio	Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
Faune PACA, INPN	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	P	-	Be2	-
INPN	<i>Ralus aquaticus</i>	Râle d'eau	LC	C	OII	Be3	-
Faune PACA, INPN	<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	LC	P	-	Be2	-
INPN, ZNIEFF	<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	NT	P	OI	Be2	Bo2
Faune PACA, INPN	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, Silène faune, INPN	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	P	-	Be2	-
INPN	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	LC	P	-	Be11	-
INPN	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	VU	P	-	Be11	-
Faune PACA, INPN	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	P	-	Be2	-
INPN	<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	VU	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	DD	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Tichodroma muraria</i>	Tichodrome échelette	LC	P	-	Be3	-
ZNIEFF	<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	NT	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	LC	C	OII	Be3	-
Faune PACA, INPN	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	C	OII	Be3	-
Faune PACA	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	LC	P	-	Be2	-
ZNIEFF	<i>Oenanthe hispanica</i>	Traquet oreillard	CR	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	P	-	Be2	-
INPN	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	EN	C	OII	Be3	Bo2
Faune PACA, INPN	<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	LC	P	-	Be2	-



112 espèces d'oiseaux sont recensées dans la commune de Solliès Toucas et les espaces limitrophes.

Parmi ces espèces **21 sont inscrites sur l'annexe 1 de la directive oiseaux (Les espèces mentionnées à l'annexe I font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution), 18 sont menacées, et 37 espèces présentent une patrimonialité modérée à forte en région PACA. (Liste rouge des oiseaux nicheurs en PACA 2020).**

Tous les groupes d'oiseaux sont représentés, les rapaces, les passereaux, les oiseaux d'eau, les échassiers, les espèces anthropophiles...La grande diversité s'explique par la diversité des reliefs et des habitats, et par la bonne conservation des espaces naturels à proximité du secteur d'étude.

Observations de terrain :

Les inventaires de terrain ont permis d'observer à la vue et de déterminer au chant, 13 espèces d'oiseau dans le secteur d'étude et les espaces limitrophes.

Tableau 15 : Liste des oiseaux observés et identifiés

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise type	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	Passereaux	NT	P	-	BE2	-
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	Anatidés	LC		O2 ; O3	BE3	BO2
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Corvidés	LC	P	-	BE2	-
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Parus ater</i>	Mésange noire	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Passereaux	LC	P	-	-	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	Corvidés	LC		O2	-	-
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset urbain	Columbidés			O2	BE3	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familial	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Columbidés	LC		O2	BE3	-
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	Anatidés	LC	P	-	BE2	-
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Corvidés	LC	P	-	BE2	-
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Passereaux	LC				

Ces espèces présentent des enjeux de conservation faibles, en période de nidification en PACA, selon la liste rouge des oiseaux nicheurs de PACA. Une espèce, la Bouscarle de Cetti, expose des enjeux de conservation modérés en période de nidification en PACA. L'ensemble de ces espèces ont été observées au niveau des berges du Gapeau et de la frênaie.

SYNTHÈSE DES ENJEUX AVIFAUNISTIQUES

Les espèces observées dans le secteur d'étude sont principalement situées dans la frênaie qui communique avec les berges du Gapeau et le cours d'eau du même nom. Les passereaux sont très présents au niveau de la végétation des berges alors que les columbidés et les corvidés font des allers et venues entre les frênes.

Les passereaux trouvent donc préférentiellement refuge au niveau des berges du Gapeau, riche en végétation. Ces espaces doivent aussi représenter des zones de recherche de nourriture non négligeables.

Les autres espaces, dominés par du bâti, des voiries et des zones imperméabilisées sont pauvres en espèces. La portion ouest est fréquentée par plusieurs moineaux domestiques.

Ainsi les enjeux avifaunistiques prévisionnels sont pressentis comme modérés à faible en fonction des habitats en place.

SOLLIES TOUCAS (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Projet de réalisation d'un espace de stationnement
Enjeux prévisionnels pressentis sur les oiseaux



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés-faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs
-  Clôtures



0 10 20 m



SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES EN PHASE DE PRÉDIAGNOSTIC

L'analyse des données bibliographiques à l'échelle de la commune et du périmètre éloigné a permis de préciser la richesse biologique potentielle du secteur d'étude et de ses environs. Les inventaires de terrains en phase de pré diagnostic, réalisés le 11 mars 2025, avaient pour but d'identifier les enjeux potentiels du projet.

Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone à statut. Cependant, il se situe à proximité d'une ZNIEFF 2 et d'un ENS. Le secteur d'étude est concerné par 2 PNA : une zone de présence peu probable du lézard ocellé et inclus dans le domaine vital de l'Aigle de Bonelli.

Les environs du secteur d'étude sont urbanisés et formés par des commerces, des espaces résidentielles et des voiries. Le secteur d'étude s'implante donc dans une zone en mutation où les espaces naturels ne sont pas prédominants et où les enjeux écologiques pressentis se centrent sur le Gapeau et ses berges.

Les données de terrain, n'ont pas permis d'identifier la présence d'habitat patrimonial et / ou d'intérêt communautaire sur le secteur d'étude.

Le secteur d'étude est clôturé sur toute sa périphérie par une clôture de chantier. Seul le Gapeau forme une barrière naturelle sur la portion ouest. Sur la partie ouest, la zone privative est clôturée. Les espaces commerciaux et les zones de stationnement sont encadrés par des espaces de circulation, bien fréquentés.

La présence de ces obstacles forme des barrières autour du secteur d'étude, qui se retrouve isolé des grands espaces naturels.

Sous influence anthropique, son accès pour la faune est donc limité et la présence des grands mammifères n'est donc pas envisagée.

Situé dans la continuité des berges du Gapeau, cet espace de verdure constitue cependant une zone de refuge, de nidification et de recherche de nourriture idéale pour les oiseaux. Le Gapeau et ses berges végétalisées, forment un axe de déplacement attractif pour les chiroptères, qui peuvent également trouver dans la partie est du secteur d'étude une zone de chasse riche en biomasse.

Les inventaires du 11 mars 2025, avaient pour objectif d'appréhender les principaux enjeux du site vis-à-vis du contexte du projet. Ainsi des enjeux écologiques ont été mis en évidence dans le secteur d'étude et les limites proches. La carte suivante, superpose tous les enjeux définis précédemment et présente la synthèse.

Globalement les enjeux écologiques prévisionnels sont pressentis comme modérés à faibles l'échelle du secteur d'étude.

SOLLIES TOUCAS (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Projet de réalisation d'un espace de stationnement

Synthèse prévisionnelle des enjeux écologiques pressentis sur le secteur d'étude



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés-faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs
-  Clôtures



0 10 20 m



3. Les sensibilités paysagères

➤ Un secteur d'étude sous pression anthropique

Le site de projet est localisé à l'est de la commune de Solliès-Toucas, au niveau des sites :

- « **BASSES TOURETTES** »
- « **L'HOIR DE LA CROIX** »

Les espaces périphériques sont composés essentiellement de zones résidentielles, de voiries et des zones naturelles. Les deux parties du secteur d'étude sont séparées par le passage du Gapeau et par l'avenue Jean Moulin.

Ainsi, malgré la présence d'un cours d'eau aux berges végétalisées, les environs du secteur d'étude sont marqués par les pressions urbaines.

De vastes massifs boisés sont présents tout autour du secteur d'étude dans un rayon de 300 mètres.

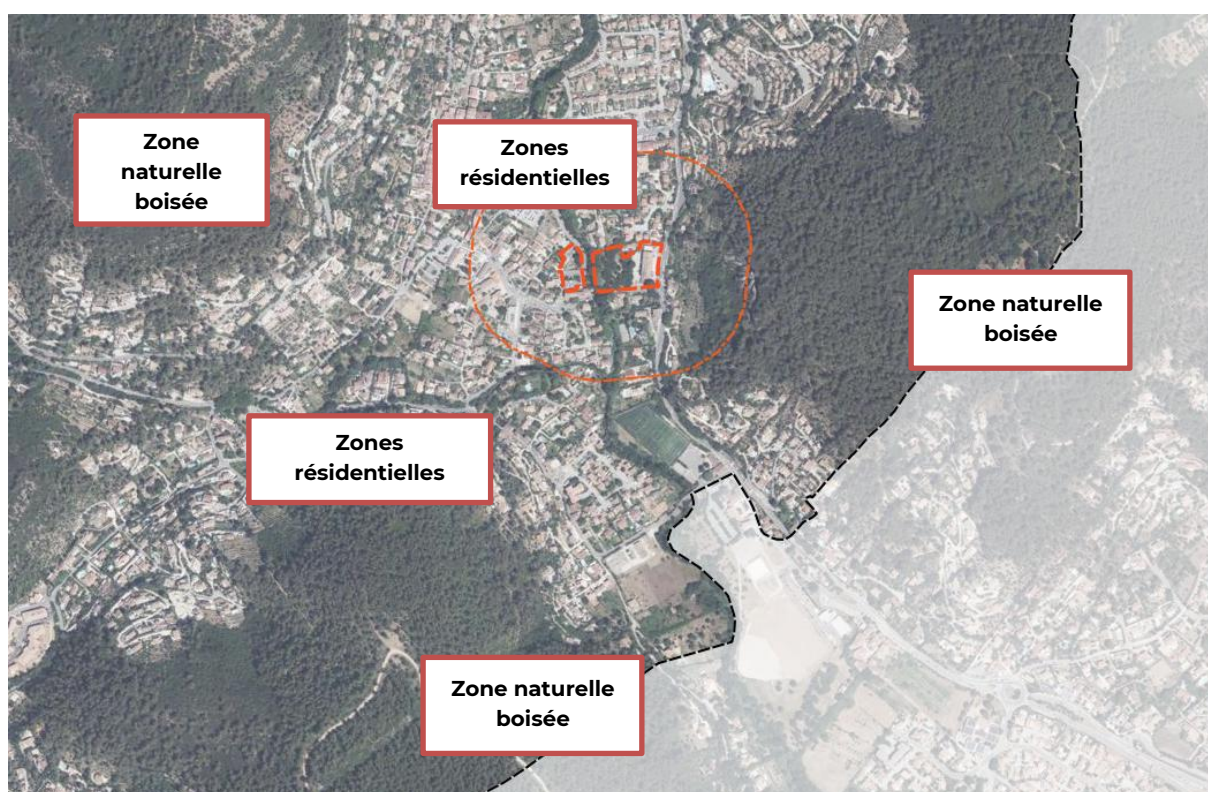


Figure 27: Vue aérienne du secteur d'étude et occupation du sol (Source : Google Earth)

➤ **Lecture du paysage à l'échelle du secteur d'étude**

- **Vues proches sur le secteur d'étude**

L'étude des enjeux paysagers à l'échelle du secteur d'étude, passe par la réalisation de différents points de vue à proximité directe de la zone d'étude. Ceci permet, à l'échelle riveraine et piétonne, d'apprécier les vues directes sur le secteur de projet et donc sur le projet potentiel. Le but étant de mettre en évidence les masques végétaux ou bâtis d'ores et déjà présents afin de réfléchir par la suite à des aménagements et/ou des orientations préférentielles du bâtis, favorables à la conservation des entités paysagères de qualité.

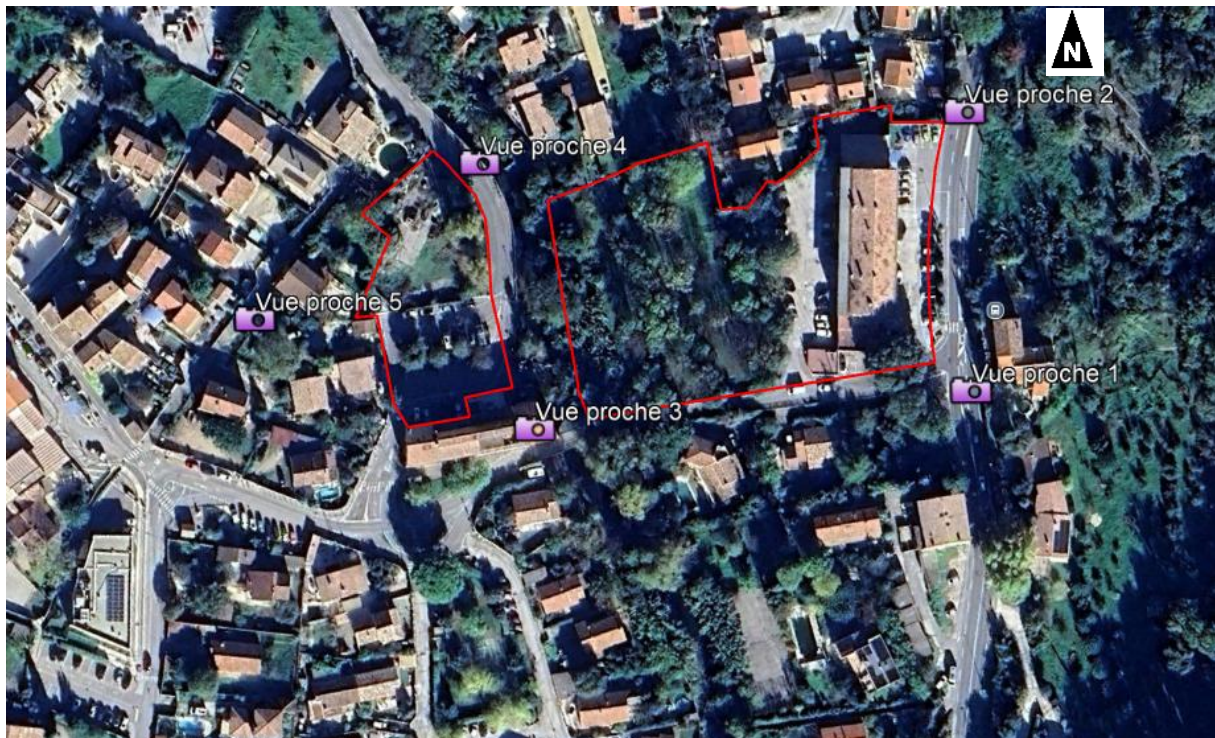


Figure 28: Localisation des points de vue de proximité sur le secteur de projet (Google earth pro)



Photo 7 : Vue proche 1 depuis la D554 (Google Street)



Photo 8 : Vue proche 2 depuis la D554 (Google Street)



Photo 9 : Vue proche 3 depuis l'avenue Thyde Monnier (Google Street)



Photo 10 : Vue proche 4 depuis l'avenue Jean Moulin (Google Street)



Photo 11 : Vue proche 5 depuis l'impasse nègre (Google Street)

L'ensemble des vues proches permettent de prendre connaissance de l'ambiance à la fois « naturelle » du secteur d'étude (boisement au niveau des berges) et de l'environnement anthropisé qui gravite autour (zones commerciales et résidentielles, voiries qui passe entre les deux portions du secteur d'étude).

Les vues sur le secteur d'étude depuis les voiries environnantes sont limitées par les zones construites et par les masques formés par les végétaux.

→ Les vues depuis ces trois points d'observations montrent que le secteur d'étude est en partie ouvert sur le paysage. Il sera donc nécessaire de travailler l'intégration paysagère afin d'assurer une cohérence et une transition douce avec les ilots déjà bâties en conservant l'ambiance naturelle qui règne à proximité du Gapeau.

- ⇒ La réalisation de ces vues proches a permis de prendre conscience de l'emplacement du secteur d'étude, vis-à-vis des espaces urbains à proximité. Cette étude, permet, à l'échelle du piéton, de percevoir les éléments paysagers de qualité et les éventuels enjeux présents à l'échelle du secteur d'étude, afin de proposer par la suite une insertion paysagère optimale du projet envisagé.
- ⇒ Ainsi, à l'échelle riveraine, les vues sur le secteur de projet mettent en évidence des espaces ouverts, naturels, et une périphérie urbaine en pleine mutation.
- ⇒ L'insertion paysagère devra être réfléchi sur les espaces extérieurs du projet afin de permettre une insertion douce et progressive du projet. Une cohérence est attendue à la fois avec l'ambiance urbaine (bord des voiries et des espaces construits, et l'ambiance naturelle qui perdure en bordure du Gapeau).
- ⇒ **Les enjeux, en ce qui concerne les vues proches, sont donc considérés comme modérés.**

Vues lointaines sur le secteur d'étude

La réalisation de points de vue lointains permet d'apprécier les vues sur le secteur d'étude depuis des massifs ou des routes identitaires de la commune ou de l'environnement éloigné du secteur de projet. Pour ce faire 5 points ont été sélectionnés. Ils sont présentés sur la cartographie ci-dessous.

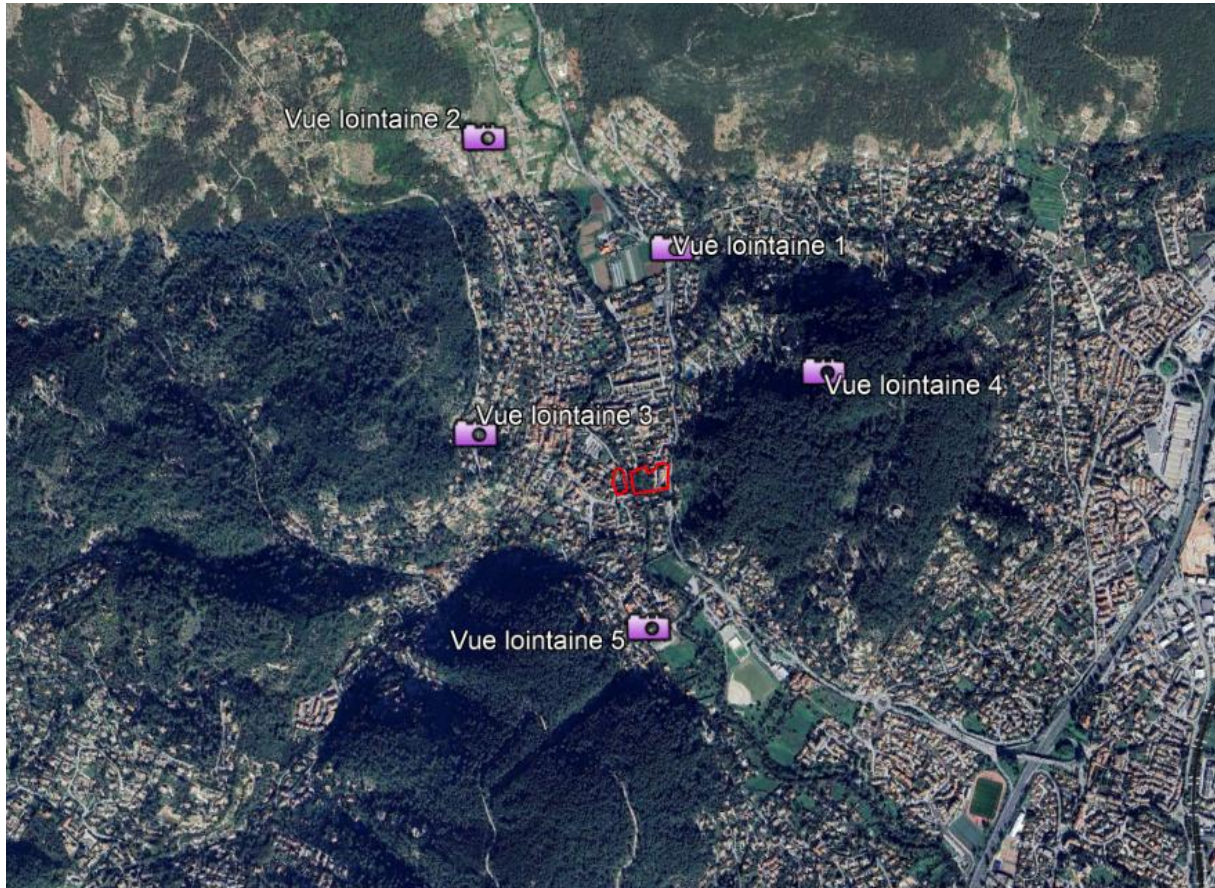


Figure 29: Localisation des points de vue lointains (Google Earth)



Photo 12: Vue lointaine 1 depuis la D554 (Google Street)

La vue lointaine 1, prise depuis le chemin des charrettes, ne permet pas de visualiser précisément le secteur d'étude. Ce dernier est implanté de l'autre côté de la barrière urbaine. Les vues lointaines sur le secteur d'étude sont donc masquées en raison d'un tissu urbain dense.

➔ **Les vues lointaines depuis ce point de vue ne mettent pas en évidence d'enjeux particuliers. La barrière urbaine permet de préserver les vues directes sur le secteur d'étude.**



Photo 13 : Vue lointaine 2 depuis la corniche Marcel Pagnol (Google Street)

Les vues sur le secteur d'étude ne sont pas possibles en raison d'un écran végétal et urbain trop dense.

➔ Les vues lointaines depuis ce point de vue ne mettent pas en évidence d'enjeux particuliers. L'importante végétation et le tissu résidentiel en place limitent l'entière des vues sur le secteur d'étude.



Photo 14 : Vue lointaine 3 depuis la corniche Joseph Toucas (Google Street)

Les vues sur le secteur d'étude ne sont pas possibles en raison d'un écran végétal et urbain trop dense.

➔ Les vues lointaines depuis ce point de vue ne mettent pas en évidence d'enjeux particuliers. L'importante végétation et le tissu résidentiel en place limitent l'entière des vues sur le secteur d'étude.



Photo 15 : Vue lointaine 4 depuis le chemin de la Peyranne (Google Street)

Les vues directes sur le secteur d'étude sont fortement restreintes en raison d'un écran végétal imposant.

➔ **Les vues lointaines depuis ce point de vue ne mettent pas en évidence d'enjeux particuliers. La végétation en place ne permet pas d'avoir des vues dégagées sur le secteur d'étude.**



Photo 16 : Vue lointaine 5 depuis le chemin des Aiguiers (Google Street)

Les vues directes sur le secteur d'étude ne sont pas possibles en raison d'un tissu résidentiel dense, d'une végétation ornementale bien implantée et d'une topographie légèrement marquée.

➔ **Les vues lointaines depuis ce point de vue ne mettent pas en évidence d'enjeux particuliers. La végétation et le tissu urbain résidentiel en place ne permettent pas d'avoir des vues dégagées sur le secteur d'étude.**

- ⇒ L'étude des vues lointaines n'a pas permis de visualiser directement le secteur d'étude en raison de son éloignement, couplé à une végétation dense encore présente par endroit, une topographie légèrement marquée, et un tissu bâti implanté en périphérie du secteur d'étude.
- ⇒ **Les enjeux sur le paysage depuis les points de vue lointains sont considérés comme faibles.**

4. Synthèse des sensibilités environnementales

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET	ENJEUX À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE
Risque inondation	La commune de Solliès-Toucas est concernée par le risque inondation et dispose d'un PPRI.	Le secteur d'étude est localisé, dans une zone rouge du PPRI et dans la mit majeur du Gapeau selon le PPRI et l'AZI.	FORTS
Risque remontée de nappes	La commune de Solliès-Toucas est concernée par le phénomène de remontées de nappes.	Le secteur d'étude est concerné par des zones potentiellement sujettes aux débordement de nappe avec une fiabilité forte.	FORTS
Risque incendie	La commune de Solliès-Toucas est concernée par le risque Incendie de feux de forêts selon le site Géorisques. Cependant, la commune n'est pas concernée par un PPRIF.	Le secteur d'étude est concerné par des aléas globalement moyens à faibles.	FAIBLES
Risque mouvement de terrain	La commune de Solliès-Toucas est concernée par un PPRMVT.	Selon les données historiques, le secteur d'étude n'est pas concerné par des mouvements de terrain. Plusieurs mouvements de terrains sont cependant recensés à proximité du secteur d'étude au niveau des berges du Gapeau.	MODÉRÉS-FAIBLES
Risque retrait-gonflement des sols argileux	La commune n'est pas concernée par un PPRMVT.	Selon les données fournies par Géorisques et le BRGM, le secteur d'étude est directement concerné par une exposition moyenne (ouest) à forte (est) au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux.	MODÉRÉS-FORTS
Risque sismique	La commune de Solliès-Toucas est exposée à des risques faibles de séismes. La commune ne dispose pas d'un PPRN-Séismes.	La commune et le secteur d'étude sont concernés par des risques sismiques faibles.	FAIBLES

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET	ENJEUX À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE
Risque de transport de matières dangereuses	Dans la commune de Solliès-Toucas, plusieurs voies de circulation sont concernées par ce risque transport de matières dangereuses. Comme l'atteste les données fournies par Géorisques, la commune de Solliès-Toucas n'est pas concernée par la présence de canalisations de matières dangereuses.	Le secteur d'étude est situé à distance des canalisations de matières dangereuses. Il est cependant situé à proximité d'une voirie ciblée pour le transport de matières dangereuses (D554).	MODÉRÉS
Risque industriel	Nucléaire : la commune n'est pas concernée par une centrale nucléaire Sites et sols pollués : Le secteur d'étude n'est pas concerné par des sites et sols pollués. Les entités les plus proches du secteur d'étude sont implantées de part et d'autre de l'A57.	Le secteur d'étude n'est ni concerné par des structures nucléaires ni pas des sites et sols pollués.	FAIBLES
Risques technologiques	La commune de Solliès-Toucas est concernée par des risques technologiques en lien avec le site militaire de Tourris.	Le PPRT du site militaire de Tourris se situe dans l'ouest de la commune. Il ne concerne donc pas le secteur d'étude.	FAIBLES
Nuisances	La commune de Solliès-Toucas est concernée par des voiries de différentes catégories.	Le secteur d'étude est localisé en bordure de la RD554, classée en catégorie 4. Son aire d'influence concerne la partie est du secteur d'étude et les nuisances apparaissent limitées. Le secteur d'étude est donc peu exposé au bruit généré par les infrastructures routières. Le secteur d'étude n'est pas concerné par des nuisances aériennes.	FAIBLES

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET	ENJEUX À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE
Biodiversité	La commune est concernée par des ZNIEFF, des zones réglementaires et des espaces contractuels.	Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone à statut. Cependant, il se situe à proximité d'une ZNIEFF 2 et d'un ENS. Le secteur d'étude est concerné par 2 PNA : une zone de présence peu probable du lézard ocellé et inclus dans le domaine vital de l'Aigle de Bonelli. Les environs du secteur d'étude sont urbanisés et formés par des commerces, des espaces résidentielles et des voiries. Selon les observations de terrain le secteur d'étude est favorable à la nidification des oiseaux, et aux activités de chasse pour les oiseaux et les chiroptères au niveau de la frênaie. Cet espace présente des potentialités pour le refuge des petits mammifères et des reptiles. Situé dans la continuité des berges du Gapeau cette portion du secteur d'étude expose un intérêt écologique modéré pour l'ensemble des taxons de par la forte végétation et sa proximité directe avec le Gapeau.	FAIBLES A MODÉRÉS
Zone humide	La commune de Solliès-Toucas est concerné par des ZH selon l'inventaire des ZH de PACA.	Le secteur d'étude est concerné par la présence d'une zone humide (berges du Gapeau), selon les zonages précisés par l'inventaire des ZH de PACA.	FORT

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET	ENJEUX À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE
Paysage	La commune de Solliès-Toucas dispose d'un patrimoine naturel encore bien marqué	Le secteur d'étude est localisé sur des espaces à tendance urbains et naturelles. Les structures paysagères sont relativement faibles et ne permettent pas de masquer les vues sur le secteur d'étude à l'échelle proche. Ainsi il sera important de travailler l'insertion du projet afin d'assurer une transition douce et cohérente avec le tissu bâti environnant tout en conservant l'aspect naturel des berges du Gapeau. Les vues lointaines ne présentent pas d'enjeux sur le secteur d'étude. Le bâti et les barrières végétales sont bien implantées et limitent fortement les vues sur le secteur d'étude.	MODERES – FAIBLES

- ⇒ **Bilan : Le site présente des sensibilités écologiques, en raison de sa proximité directe avec le Gapeau et ses berges végétalisées.**
- ⇒ **Le projet devra faire l'objet d'aménagements paysagers de qualité afin d'assurer une transition douce et progressive avec les espaces naturels limitrophes, et assurer une cohérence avec les espaces bâtis et voiries périphériques.**

IV- DESCRIPTION DE L'OPERATION ET DE SES INCIDENCES PRESENTIES

1. Présentation de l'opération et de ses principales caractéristiques

➤ Description du projet / Données surfaciques

Le projet porté par la commune de Solliès-Toucas, prévoit la réalisation d'un espace de stationnement à l'est de la commune sur les secteurs :

- Basses Tourettes
- L'Hoir de la Croix

La commune de Solliès-Toucas souhaite à travers la présente procédure renforcer la centralité de son centre-villageois, en associant logements divers, services et commerces. Le réaménagement du centre villageois, s'accompagnera d'une modernisation du service public, à travers la relocalisation de la mairie, qui sera abritée au sein d'un nouveau bâtiment et ce, afin de s'adapter à l'évolution des besoins des usagers et du personnel, dans des locaux plus appropriés.

Le renouvellement urbain du centre-village prévu dans le cadre d'une procédure parallèle de modification de PLU, entraîne la modification des places de stationnement actuelles dans le centre-village, rendant le stationnement insuffisant. En conséquence, la revitalisation du centre-village s'accompagne nécessairement d'une **relocalisation de l'offre de stationnement à proximité du projet de renouvellement urbain du centre-village**

C'est pourquoi, la commune de Solliès-Toucas a engagé une première étude de faisabilité sur l'aménagement d'aires de stationnement, ayant pour objectif d'augmenter significativement le nombre de places nécessaires au bon fonctionnement du centre de Solliès-Toucas.

Les deux aires de stationnement se trouvent séparées par le cours d'eau « le Gapeau ».

• **Le site des Basses Tourettes**

Sur la parcelle AI 245 qui a une assiette foncière d'environ 7395 m², la commune souhaite aménager un parking et requalifier celui existant à l'Ouest du bâtiment :

- Une surface d'environ 3315 m² est dédiée à la création du parking composé de 86 places de stationnement perméables,
- Une surface d'environ 2050 m² est dédiée à la création d'une zone d'expansion de crue liée à l'aménagement du bassin en remblai.
- Le restant étant la surface ne faisant pas parti de projet d'aménagement (parcelle bâtie + parking Est)

Il est à noter que le nombre de places existantes est d'environ 17. L'aménagement prévoit ainsi la création 69 places.

• **Le site de L'Hoir de la Croix**

Sur les parcelles AK262, AK281E et AK282, un réaménagement d'une aire de parking existante permettra de passer de 19 places à 29 places de parking en créant 10 places supplémentaires sur la parcelle AK 262.

L'aménagement des deux aires de parking totalisera 115 places pour 36 existantes (environ) soit 79 places créées.

- Le site de l'Hoir de la Croix : 19 places existantes + 10 places supplémentaires = 29 places
- Le site des Basses Tourettes : 17 places existantes + 69 places supplémentaires = 86 places

➤ **Démolition défrichage et terrassements**

Avant le démarrage des travaux de terrassements, une préparation sera nécessaire pour dégager l'emprise du projet. Cette préparation consiste en la démolition et dépose de diverses constructions existantes sur le site. Toutes les constructions seront démolies et évacuées vers un centre de revalorisation agréée par le maître d'œuvre. De manière générale, toutes les zones concernées par le projet seront défrichées préalablement au décapage de la terre végétale. Les débris végétaux seront détruits sur place ou évacués vers un centre de revalorisation agréée par le maître d'œuvre. Une grande attention sera apportée aux arbres existants dans les zones conservées en espaces paysagers de manière à préserver les sujets désignés par le maître d'œuvre. Après défrichage, la surface de la totalité l'emprise des voies sera décapée sur une épaisseur de 0,20 mètres. Les déblais essentiellement constitués de terre végétale seront régalés dans les zones d'espaces verts périphériques, mis en œuvre dans les espaces verts aux abords des voiries à créer ou stockés sur place en vue de leur réutilisation ultérieure. Après décapage, les terrassements en masse des voiries seront réalisés en déblais/remblais pour atteindre la côte du fond de forme conformément aux structures décrites dans le paragraphe concernant la voirie.

➤ **Gestion des eaux pluviales**

Concernant le principe de gestion des eaux pluviales, il est convenu que l'ensemble des ruissellements transitant sur les voies, les piétonniers et les trottoirs serait dirigé via des pentes transversales vers un fossé de colature EP et rejetées dans un bassin de rétention (volume provisoire de 160m³). Le rejet s'effectuera par un réseau EP créé et dont l'exutoire se situera en aval du pont existant.

➤ **Arrosage des espaces verts plantés**

Un réseau d'arrosage automatique sera mis en place pour les espaces verts du secteur à aménager.

➤ **Eclairage public**

Le système d'éclairage public des voies et des zones de stationnement est constitué de candélabres doubles ou simples de hauteur variable selon leur implantation. Les candélabres seront alimentés à partir du réseau d'éclairage existant si cela est réalisable, auquel cas il faudra déterminer une alimentation électrique pour la création d'une armoire de commande.

Le projet prévoit la création d'un réseau neuf dans l'emprise des travaux et la pose de candélabres dont le modèle sera proposé par la Maitrise d'œuvre lors des phases d'études ultérieures.

➤ **Aménagements des espaces verts**

La palette végétale utilisée pour la réalisation des travaux sera méditerranéenne. Une palette végétale ainsi qu'un plan de plantation sera proposé par la maîtrise d'ouvrage.

Un réseau d'arrosage automatique sera mis en œuvre pour garantir la pérennité des plantations. Les arbustes seront arrosés avec du goutte à goutte et les arbres seront arrosés avec un système spécifique au pied de chaque arbre.

Les espaces plantés seront recouverts d'une bâche anti germinative bio dégradable recouvert de paillage organique ou minéral.

Des bancs en bois et corbeilles seront implantés

La signalisation horizontale et verticale réglementaire sera mise en place sur la totalité des voies et parkings du projet.

C	MODIFICATION SUIVANT REMARQUES DE LA MAIRIE	27/03/2025
B	MODIFICATION DU NOMBRE DE PLACES DE PARKING	05/03/2025
A	EDITION ORIGINALE	20/03/2024
INDICE	MODIFICATIONS	DATE

LEGENDE DU PLAN TOPOGRAPHIQUE

ROUTE	BATI DUR, BATI LEGER
CHEMIN, ALLEE	BATI PUBLIC, BATI FIGURATIF
MUR	POTEAUX PTT, BT et MT
MUR DE SOUTÈNEMENT	LAMPADAIRES
HAIE VIVE	FEUX TRICOLORES
CLOTURE	PANNEAUX DE SIGNALISATION
GRILLAGE	CATENAIRE ET PORTES CATENAIRE
HAUT TALUS	PILIER, PORTAL
BAS TALUS	REGARDS TE, BE, EP, GDF, EDF, PTT, BI
ECOULEMENT	PLAQUES
COURBE MAÎTRESSE	GRILLE D'ASSAINISSEMENT, AVALOIR
COURBE ORDINAIRE	ARBRES DIVERS
COURBE INCERTAINE	ZONE BOISEE
LIMITE CADASTRALE	POINT ALTIMETRIQUE COTE
	POINT ALTIMETRIQUE FIL D'EAU COTE

LEGENDE DU PLAN DE VOIRIE

PERIMETRE DE L'OPERATION	ACCES IMPOSE
COTE VOIRIE FINIE	BORDURES P1, T2, T2 BASSE
SENS DU DEVERS	GARDE-CORPS A POSER
VOIRIE TRAITEE EN ENROBE	CANDELABRE SIMPLE
TROTTOIR TRAITE EN ENROBE COLORE	CANDELABRE DOUBLE
PLACES DE PARKING TRAITEES EN EVERGREEN - PERMEABLE	BARRIERE LEVANTE
ESPACE VERT	MUR A CREER
MUR DE SOUTÈNEMENT A CREER EN GABION	ARBRES A PLANTER



2. Prise en compte des enjeux environnementaux dans la conception du projet – Incidences pressenties et mesures proposées

1. Incidences sur le volet paysager (voir Annexe : étude de faisabilité OPSIA)

La conception du projet prend en compte l'intégration paysagère de l'aire de stationnement. Il est prévu des plantations végétales sur toute la périphérie du projet afin de parfaire son intégration vis-à-vis des espaces environnants.

A l'heure actuelle les détails ne sont pas encore connus, mais le choix s'orientera sur des sujets méditerranéens, adaptés au climat et pouvant se satisfaire des restrictions d'eau.

La plantation de nouveaux sujets arborés, viendra compenser la perte de végétation en place des zones de stationnement.

La réalisation de cette zone périphérique paysagère permettra de renforcer le lien avec la ripisylve du Gapeau. Cette portion sera maintenue bien que deux ouvertures seront réalisées dans le cadre de la réalisation de la zone d'expansion des crues. Le maintien de cette portion de ripisylve est indispensable pour le fonctionnement écologique du cours d'eau et le maintien des espèces d'intérêt écologique tels que les passereaux, et les chiroptères par exemple. D'autre part, cet élément linéaire paysager assurera une transition douce et progressive avec les aménagements réalisés dans ce projet. Cet écran végétal naturel permettra de préserver les vues directes sur le Gapeau et ainsi de conserver son attrait écologique pour les espèces.

⇒ **Les incidences sur le volet paysager sont donc pressenties comme faibles.**

2. Incidences sur la fonctionnalité du Gapeau et sur ses berges

Le secteur d'étude est concerné par un risque inondation par débordement de cours d'eau, le Gapeau. La réalisation de la zone de stationnement nécessite de prendre en compte ce risque naturel afin de protéger les populations.

C'est pourquoi, il a été décidé de réaliser une zone d'expansion des crues, parallèlement au cours d'eau original. La réalisation de cette ouvrage nécessite l'ouverture de la ripisylve actuel en deux points. Cela permettra la bonne circulation des eaux lors des périodes à risque (fortes pluies notamment). L'ouverture en deux points assurera une bonne circulation des eaux et donc le maintien de la fonctionnalité du cours d'eau.

La ripisylve sera maintenu sur cette portion linéaire. Elle conservera son attrait écologie qui sera potentiellement amplifié par la création de cette zone humide temporaire.

Couplé avec le maintien de la ripisylve, cet aménagement hydraulique permet :

- **De palier au risque inondation** actuellement présent sur la zone (zone rouge du PPRI)
- **De préserver la fonctionnement du Gapeau** et donc une libre circulation des eaux
- **De préserver le fonctionnement écologique** des ripisylves et du cours d'eau.

D'autre part, des aménagements paysagers sont prévus. Ils permettront de recréer un maillage écologique au travers de zones paysagères pertinentes pour les oiseaux et les chiroptères.

Aussi, la réalisation d'une zone d'expansion des crues, en eau transitoirement, permettra

de créer une zone humide temporaire, propice au développement d'une nouvelle flore, et donc d'une faune spécifique. La réalisation de ce projet, permettra également, en premier, lieu, une gestion des EVEC, qui colonisent plusieurs parties du secteur d'étude, et peuvent tendre à homogénéiser le site sur le long terme en l'absence de gestion. La réalisation de ce projet va donc assurer un maintien de l'ouverture du paysage et de la diversité floristique et paysagère.

⇒ **Les incidences sur la fonctionnalité du Gapeau et ses berges sont donc pressenties comme faibles.**

3. Incidences sur le volet biodiversité

Le projet tel que présenté, a été conçu de telle sorte à respecter les espaces naturels à enjeux, et notamment la fonctionnalité du cours d'eau le Gapeau. Les aménagements projetés sur les berges du Gapeau ont été dimensionnés afin de limiter la perte d'espaces naturels, tout en assurant une gestion optimale du risque inondation.

- Mesures environnementales

Quelques préconisations générales, orientées sur le volet biodiversité peuvent être émises afin d'optimiser la réalisation du projet tout en respectant les contraintes environnementales et le capital biodiversité présent sur site. Le projet présenté dans ce dossier prend en compte à la fois la préservation de la fonctionnalité hydraulique du Gapeau et la fonctionnalité écologique des berges de ce cours d'eau.

⇒ Les mesures d'évitement

- **ME1 : Renforcer les limites du projet par des espaces paysagers cohérents et en lien avec les espaces naturels périphériques.**

Taxons visés : tous les groupes et notamment les oiseaux et les chiroptères

Cette mesure vise à promouvoir la réalisation d'une transition douce et logique entre les espaces de stationnement projetés et les berges du Gapeau. (Voir partie sur les incidences sur les berges du Gapeau).

La réalisation de la zone d'expansion des crues implique la destruction d'une partie des berges du Gapeau (sur 100m² environ). L'ouverture de la ripisylve en deux points permettra la réalisation de la zone d'expansion des crues, zone humide temporaire, qui permettra de préserver le fonctionnement hydraulique et écologique du cours d'eau, tout en protégeant les populations contre le risque inondation.

Afin d'optimiser cette mesure, il est important de la coupler avec les mesures MR1, MR4, MR5 et MA1, MA2 et MA3.

- **ME2 : Respect des emprises chantiers**

Taxons visés : tous les groupes et notamment les oiseaux et les chiroptères

Cette mesure vise à protéger les espaces naturels présents dans la périphérie du secteur d'étude. Le but est de s'assurer que les engins de chantiers n'accèdent pas à ces zones. Ce

balisage de protection vise à encadrer les emprises chantier et ainsi éviter l'altération de zones non concernées par le projet.

⇒ **Les mesures de réduction**

- **MR1 : Réaliser une insertion paysagère, renforcée sur les périphéries du projet.**

Taxons visés : tous les groupes et notamment les oiseaux et les chiroptères

L'objectif de cette mesure est d'habiller le projet avec des aménagements végétaux sur toute la périphérie du projet. Ces investissements seront à optimiser en fonction des accès et des stationnements prévus. Le but principal de cette mesure est de proposer des espaces paysagers quantitatifs et qualitatifs, favorables à la biodiversité. Ces espaces doivent répondre à plusieurs critères afin d'optimiser leur attraction pour la faune :

- ***Prévoir l'implantation d'espèces végétales locales (des labels sont disponibles comme notamment « Végétal local) ». <https://www.vegetal-local.fr/>***
- ***Proscrire les espèces végétales envahissantes, ou aux entretiens complexes (pousses rapides, et anarchiques) et s'orienter sur des espèces végétales communes, et attractives pour la faune.***
- ***Privilégier des arbres aux surfaces d'ombragement élargies, qui permettront ainsi de limiter la formation d'îlots de chaleurs lors des périodes estivales.***
- ***Réaliser des haies et des structures linéaires en associant plusieurs espèces végétales de hauteurs différentes, afin de former des haies plurispécifiques et pluristratées, qui offrent un maximum de zones refuges, pour plus d'espèces. Cette initiative permettra également de former des repères de dispersion et de chasse pour les chiroptères.***
- ***Choisir des espèces végétales colorées et attractives qui auront plus d'effet sur la faune et sur l'aspect esthétique du projet***

- **MR2 : Intégrer des dispositifs d'éclairage adaptés à la faune nocturne**

Taxons visés : Chiroptères et oiseaux

Etant donné la nature du projet, il convient de mettre en lumière certaines zones d'accès notamment, afin de sécuriser les lieux, et permettre un accès facilité à la zone de stationnement lors des périodes nocturnes.

Ces mises en lumière, doivent cependant respecter plusieurs points, afin de ne pas nuire à la biodiversité nocturne, telles que les chauves-souris. Ainsi cette mesure pourra se compléter et d'optimiser avec la mesure **MR1** en lien avec la mise en place de structures végétales favorables aux chiroptères :

- ***Réduire l'intensité et la durée de l'éclairage des espaces verts ouverts au public la nuit à partir de minuit.***

La pollution lumineuse perturbe aussi les oiseaux qu'ils soient nocturnes ou diurnes. La présence rémanente d'une source lumineuse peut sur le long terme dérégler leur perception des cycles lumineux naturels et donc influencer négativement sur les différents traits de vie (reproduction, croissance, ...). La lumière aura un effet négatif sur les oiseaux nocturnes (hiboux, chouettes, engoulevents...), notamment à cause d'un halo lumineux qui va créer une fuite des espèces se dispersant sur de longues distances. En conclusion, cette

action doit être appliquée rigoureusement et il serait judicieux d'élargir la plage horaire d'extinction des lumières (22h-5h) afin de préserver les espèces cibles du site et encourage la conservation des autres espèces présentes dans le périmètre éloigné.

- **Absence de diffusion vers le ciel : orientation de l'éclairage vers le sol et choix d'un substrat non réfléchissant**

Bien qu'une extinction des feux soit fortement conseillée en heures creuses la nuit, la mise en place de luminaires avec une diffusion du flux lumineux vers le sol, sur un substrat non réfléchissant, est une condition primordiale afin de ne pas déranger les espèces nocturnes et diurnes lors des nuits.

Une installation ne respectant pas ces deux conditions participerait à amplifier la mise en lumière du site mais surtout des environs, sur de plus grandes distances. Ainsi, les espèces du site, mais aussi celle du périmètre éloigné se retrouveraient encore plus impactées.

La présence d'un substrat réfléchissant sous les lampadaires, orienterait le flux lumineux vers le ciel et aurait le même effet, qu'un lampadaire, orienté dans la même direction.

L'installation de ces lampadaires doit donc être projetée sur les revêtements suivants (considérés comme adaptés aux espaces urbains, et non réfléchissants) :

- Stabilisé
- Enrobé
- Béton brut
- Dalle gravillonnée
- Carrelage rugueux

Le métal, le marbre et le verre sont donc à proscrire sous les lampadaires.

Afin de mettre en place un éclairage urbain responsable voici quelques principes à respecter (Source / IDDR NORPAC) :

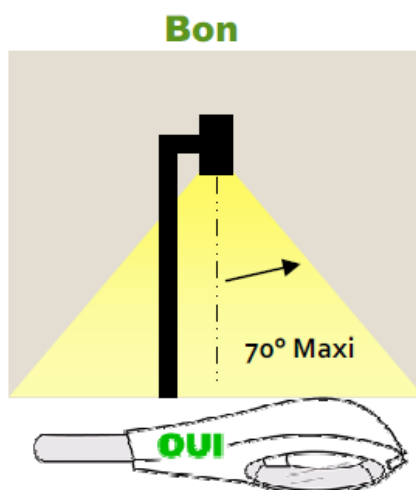


Figure 31 : Lampadaire à installer

- **Un angle de projection de la lumière ne dépassant pas 70° à partir du sol ;**
- **Des sources lumineuses munies de capots réflecteurs pour éviter la diffusion mais aussi pour des raisons de confort. La lumière ne devrait pas atteindre directement le visage des utilisateurs à une distance supérieure à trois fois sa hauteur ;**
- **Un verre luminaire plat plutôt qu'un verre bombé**
- **Une hauteur de mat minimisée en fonction de l'utilisation.**
- **Choisir un type d'éclairage adapté : ampoules n'émettant pas d'UV, répartition judicieuse des luminaires et utilisation privilégiée d'auto-réflecteurs.**

Les lampadaires installés depuis plusieurs années dans les zones urbaines sont appelés les « puits écologiques ». Souvent, ce genre de lampadaire émet des UV (Ultra-Violets), qui ont tendance à attirer les insectes. Cependant, ce genre de longueur d'onde empêche la reproduction des insectes et fait chuter les effectifs.

Rappelons que les insectes, souvent retrouvés au niveau des lampadaires en masse, sont la principale source de nourriture des chauves-souris. Ainsi, une chute des effectifs des insectes, provoque au fil du temps, une chute de la ressource nutritive des chiroptères. Rappelons, que lors de la période de reproduction et de lactation, la prise

alimentaire est totalement liée à la survie des petits et donc, au succès reproducteur. Ainsi une diminution significative, quantitative et qualitative de la nourriture se traduit par une mort prématurée de jeunes chauves-souris et par conséquent, une chute des effectifs. Ce phénomène est d'ailleurs visible sur plusieurs espèces vulnérables en France.

Le résultat final est une réaction négative en cascade sur la chaîne alimentaire et le réseau trophique. Ainsi, plus l'éclairage choisi sera ciblé, plus son intensité et sa durée de fonctionnement seront contrôlées et moins l'impact sur la biodiversité sera important.

Pour limiter ces conséquences désastreuses, les lampadaires émettant uniquement dans le visible et notamment dans le jaune-orangé sont à privilégier. La plupart des animaux sont sensibles aux ultra-violets et aux infrarouges. Le choix s'est appuyé sur des paramètres multi critères exposés précédemment. Les lampes à Sodium à haute pression sont à privilégier.

Cet éclairage est considéré comme le plus économique, le moins néfaste pour la faune, et le plus adapté pour l'éclairage des espaces piétons, des espaces verts et des places.

De plus en plus connues, les lampes LEDS pourraient former un bon compromis, mais leur lumière est souvent beaucoup trop blanche et les UV qu'elles émettent auront plus d'impacts sur la faune.

Les lampes à mercure utilisées pour les vitrines, les terrains de sport ... sont à proscrire – car elles émettent des UV, mais surtout ce sont des lampes qui écologiquement parlant sont fortement polluantes (risque de fuite de mercure). Elles sont donc à proscrire.

En ce qui concerne l'agencement, il serait judicieux de placer les lampadaires, à proximité des espaces de repos, des chemins de promenades et éventuellement des entrées de résidence. Le but est de limiter l'implantation de telles structures dans le projet. Leur implantation doit être réfléchi et le rayon d'action de chaque lampadaire doit être étudié afin de ne pas amplifier l'éclairage par croisement de deux rayons.

Mauvais et Bons lampadaires

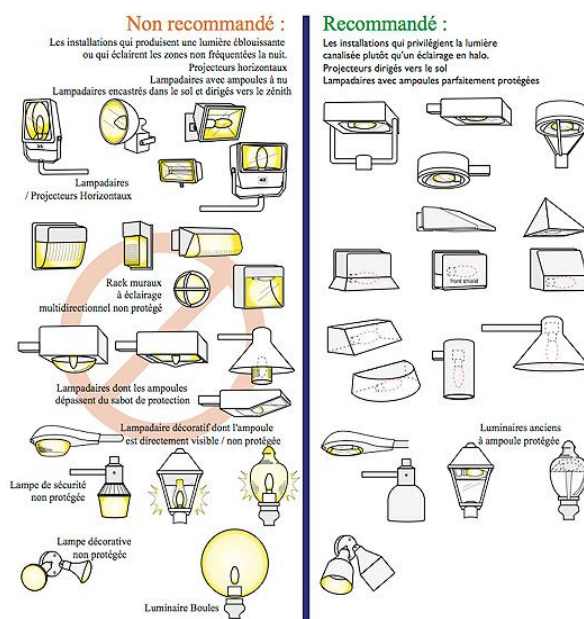


Figure 32 : Bons et mauvais éclairages (sources : <http://www.obs-hp.fr/pollution/rapport/rapollum.shtml#types>)



Figure 33 ; Exemple de lampadaire innovants et adaptés aux prescriptions (Sources : NORPAC IDDR)

- **MR3 : Mise en place de dispositifs de prévention et de traitement des pollutions accidentelles et diffuses en phase de travaux**

Taxons visés : Tous les groupes

Pour limiter les risques de **pollution accidentelle**, une aire de stockage des matériaux et des produits potentiellement polluants (hydrocarbures, huiles non biodégradables...) sera mise en place et éloignée des milieux récepteurs.

Les produits polluants seront gardés dans des réservoirs étanches, correctement fermés, et clairement identifiés. Toutes les manipulations de ces produits polluants s'effectueront sur cette aire.

Tout **stockage ou déversement d'eaux usées**, de **boues**, **d'hydrocarbures** et de **polluants** de toutes natures (solide ou liquide) dans le bassin ou sur le sol, **sera strictement interdit**.

Pour réduire les risques de pollution accidentelle, les précautions suivantes seront prises :

- les réservoirs des engins de chantier seront remplis sur site avec des pompes à arrêt automatique,
- les vidanges des véhicules seront réalisées par un système d'aspiration évitant toute perte de produit,

- *l'entretien et la réparation des engins et véhicules seront effectués hors emprise du chantier, les véhicules et engins de chantier devront justifier d'un contrôle technique récent et être bien entretenus (étanchéité des réservoirs et circuits de carburants, lubrifiants et fluides hydrauliques),*
- *mise en place de coffrages bloquant les éventuels écoulements de laitance vers le milieu,*
- *les huiles usées de vidange et les liquides hydrauliques usés seront récupérés dans des réservoirs étanches, puis évacués au fur et à mesure pour être retraités,*
- *tout stockage d'hydrocarbures sur le site ou de produits polluants susceptibles de contaminer les eaux à proximité sera strictement interdit.*

En cas de pollution accidentelle (déversement de gasoil et/ou d'huile dans l'eau), le polluant sera piégé par l'utilisation du matériel anti-pollution présent sur le site (boudins absorbants, barrage antipollution).

Il sera ensuite pompé, dirigé vers un camion-citerne et acheminé vers un centre de traitement agréé.

Le respect de ces mesures permettra de protéger le milieu récepteur du risque de pollution. Concernant les aires de vie du chantier, les eaux vannes provenant des baraquements seront raccordées au réseau d'assainissement collectif. Si ces aires de vie ne peuvent pas être reliées au réseau de collecte collectif des eaux usées, elles devront être équipées de sanitaires (douches, WC) autonomes munies de cuves de stockage des effluents. Ces cuves seront régulièrement vidangées par une société gestionnaire.

Afin de réduire les départs de matières en suspension dans les eaux de ruissellement différentes mesures seront mises en œuvre.

Des précautions particulières devront être observées pour prévenir les risques résiduels.

- *un géotextile sera tendu en travers de la section d'écoulement du lit actuel, à l'aval immédiat de la zone de travaux, pour retenir les départs de MES,*
- *des ballots de paille seront fixés dans les fossés et des exutoires pour filtrer les écoulements pluviaux susceptibles de lessiver la zone de travaux.*
- **MR4 : Mise en place d'une gestion appropriée et écologique des futurs espaces verts**

Taxons visés : Tous les groupes

Après réalisation, la gestion des espaces verts est une étape primordiale qui vient **compléter la mesure MR1**. Il convient de respecter plusieurs consignes afin d'optimiser l'attraction des espaces verts pour la faune, mais aussi le développement de la flore :

- ***Viser une gestion 0 phyto des espaces verts*** : cette gestion 0 phyto permet de proscrire dans le milieu des produits rémanents, qui produit sur le long terme des dommages sur l'ensemble des taxons. Par principe de cascade, cela ainsi des répercussions sur l'ensemble des espèces, leur développement, leur reproduction et donc leur présence dans les milieux.
- ***Respecter un calendrier de gestion des espaces verts en fonction du cycle biologique des espèces.*** Cette mesure vient directement compléter la mesure MR5. Il est obligatoire de réaliser une gestion des espaces verts en dehors des périodes printanières et estivales, périodes primordiales pour les espèces en raison de la reproduction et de l'élevage des jeunes. Le calendrier ci-dessous permet de déterminer les périodes pendant lesquelles la gestion des espaces verts devra avoir lieu

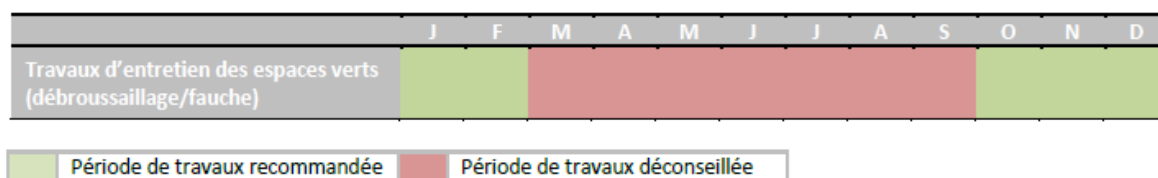


Figure 34 : Calendrier pour la gestion des espaces verts (Eco Med)

- **Réaliser des entretiens de fauche et de débranchage avec des outils portatifs plus maniables et de façon centrifuge et non centripète afin de permettre la fuite des espaces vers les extérieurs et les zones non fauchées ou débranchées**

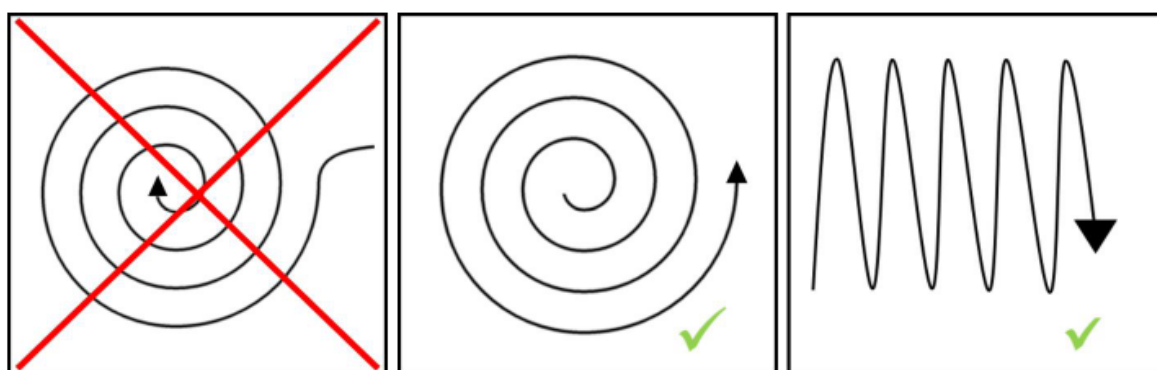


Schéma de débranchage/fauche : type de parcours pour éviter de piéger la faune
© Jérôme VOLANT

• **MR5 : Adaptation du planning travaux au cycle biologique des espèces**

Taxons visés : Tous les groupes

- **Démarrer les travaux en période automnale afin de défavorabiliser le site pour les espèces qui trouveront refuge dans le secteur d'étude.** Le calendrier ci-dessous, présente les différentes étapes du cycle biologique des espèces et permet de localiser les zones préférentielles pour la réalisation des travaux, c'est à dire lors de l'absence des espèces du site.

Groupe biologique	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Flora										
Oiseaux										
Mammifères hors chiroptères										
Chiroptères										
Amphibiens										
Insectes et reptiles										

⇒ Les mesures d'accompagnement

- **MA1 : Gestion et éradication des espaces végétales exotiques envahissantes en phase de chantier**

Taxons visés : tous et notamment la flore (Canne de Provence, Raisin d'Amérique, Oxalis pied de chèvre et Morelle de Buenos Aires...)

La circulation des engins de chantier sur le site est susceptible d'apporter et/ou de favoriser la propagation des espèces invasives (terres extérieures, soulèvement des pollens, apports de rhizomes...). Afin de conserver l'intégrité des habitats naturels et des stations de flore indigènes, une surveillance devra être réalisée sur ce point afin d'éviter l'implantation des espèces nuisibles. Les engins de chantier devront être contrôlés si ces derniers sont amenés à fréquenter des zones hautement exposées aux espèces invasives. Un nettoyage régulier des engins devra être effectué concernant les parties susceptibles de favoriser l'apport d'espèces invasives (roues principalement).

Les terres végétales provenant de l'extérieur du site voire de l'intérieur devront être contrôlées et triées minutieusement avant de les intégrer au chantier. Cette mesure de précaution vise à proscrire l'apport d'espèces exotiques et / ou invasives. Celles-ci participeraient à réduire l'espace de vie des espèces indigènes et par conséquent dégrader les espaces naturels actuellement présents et en bon état de conservation. D'autre part le soulèvement des terres est susceptible de participer à la levée de dormance de certaines espèces non recensées sur le site.

Dans le cas où la présence de telles espèces serait détectée, des mesures d'éradication seraient à prévoir et à adapter en fonction de l'espèce indésirable concernée. En effet, les stratégies de prolifération de ces espèces diffèrent et les mesures de gestion demandent une étude au cas par cas. Ainsi la colonisation sera limitée de façon optimale. L'information et l'intervention d'un écologue sera alors nécessaire.

- **MA2 : Réalisation d'un suivi écologique du chantier**

Taxons visés : Oiseaux, et chauves-souris

La mise en place de mesures de réduction et d'accompagnement nécessite la réalisation d'un contrôle par un écologue tout au long de la phase chantier afin d'assurer le respect des différentes préconisations et leur bonne application lors des périodes favorables.

Une fois le projet précisé et validé, en faveur de la biodiversité, il est envisagé de réaliser une réunion de lancement du chantier. Un écologue interviendra afin de présenter aux équipes de chantier, les mesures à mettre en place afin de limiter les nuisances pour la biodiversité locale, et l'environnement au global.

Les mesures visent notamment la mise en place d'un chantier vert, avec des règles générales de bonnes conduites, ciblant la gestion des accidents (pollutions), et la préservation de l'environnement dans son ensemble (tri des déchets, limitation des vitesses de conduite, balisage des zones à préserver et favorables à la biodiversité...).

Il est envisagé de réaliser plusieurs visites de chantier, inopinées, qui se traduiront par un contrôle des différents points sensibles du projet sur le volet biodiversité. Chaque visite fera l'objet d'un compte rendu et de recommandations, si des points sont à améliorer. L'objectif est d'accompagner le porteur de projet dans la réalisation de son projet, et d'assurer la bonne finalité des aménagements, afin garantir un espace favorable à la plupart des taxons identifiés en zone urbaine.

Taxon	Enjeux pressentis	Nature de l'incidence	Incidences brutes prévisibles	Mesures proposées	Incidences résiduelles prévisibles
Habitats dont berges du Gapeau	Modérés-forts	Destruction et perturbation en phase chantier.	Modérés	Phase de chantier :ME1 ME2, MR1, MR5 et MA1, + réalisation d'une zone d'expansion des crues permettant de maintenir le fonctionnement hydraulique et écologique du Gapeau.	Faibles
				Phase de fonctionnement : MR4 et MA2	
Flore	Faibles	Destruction de la flore présente sur site. Celle-ci ne présente pas d'enjeux écologiques particuliers.	Faibles	Phase de chantier :ME1 ME2, MR1, MR5 et MA1,	Faibles
				Phase de fonctionnement : MR4 et MA2	
Odonates	Faibles	Enjeux pressentis comme faibles	Faibles	Phase de chantier: ME1, ME2, MR1, MR3, MR5 et MA1	Faibles
				Phase de fonctionnement MR4	
Rhopalocères	Faibles	Enjeux pressentis comme faibles	Faibles	Phase de chantier: ME1, ME2, MR1, MR3, MR5 et MA1	Faibles
				Phase de fonctionnement MR4	
Amphibiens	Faibles	Enjeux pressentis comme faibles	Faibles	Phase de chantier: ME1, ME2, MR1, MR3, MR5 et MA1	Faibles
				Phase de fonctionnement MR4	
Reptiles	Faibles	Enjeux pressentis comme faibles, présence de zones de refuge pour des espèces communes	Modérés	Phase de chantier: ME1, ME2, MR1, MR3, MR5 et MA1	Faibles
				Phase de fonctionnement MR4	
Mammifères	Faibles	Enjeux pressentis	Faibles	Phase de chantier: ME1, ME2, MR1, MR3, MR5 et MA1	Faibles

Taxon	Enjeux pressentis	Nature de l'incidence	Incidences brutes prévisibles	Mesures proposées	Incidences résiduelles prévisibles
		comme faibles		Phase de fonctionnement MR4	
Chiroptères	Modérés	Perturbation en phase chantier (diurne), les travaux nocturnes ne sont pas pressentis Utilisation des espaces du site comme une zone de chasse et un repère de déplacement	Modérés	Phase de chantier : ME1, ME2, MR1, MR5 et MA1,	Faibles
				Phase de fonctionnement : MR4 MA2	
Oiseaux	Modérés	Utilisation des espaces du site, comme zones de transition, de refuge et de nidification pour des espèces identifiées avec des enjeux de conservation faibles en période de nidification	Modérés	Phase de chantier : ME1, ME2, MR1, MR2, MR3, , MR5 et, MA2	Faibles
				Phase de fonctionnement: MR4 et MA1	

4. Incidences sur le phénomène d'inondation (Voir annexes : étude hydraulique EGIS)

Le projet de réalisation de l'air de stationnement se situe, en partie dans une zone rouge inondable, selon les données fournies par le PPRI en vigueur.

Comme évoqué précédemment, et afin de palier à l'aménagement de la zone, les eaux pluviales seront acheminées vers un bassin de rétention des EP, situé en parallèle du Gapeau.

A noter que celui entrera en communication avec le Gapeau, par l'intermédiaire de deux ouvertures faites sur la ripisylve (voir plan masse de principe).

Afin de déterminer les incidence de ce projet sur le volet inondation, une étude hydraulique a été réalisée courant 2024 par le BET EGIS. Les éléments suivants ont été extraits de cette études :

« La configuration retenue propose un volume de compensation de 2900 m³, pour 3000 m³ de remblai, cette valeur a été jugée satisfaisante au regard des différences entre les sources de données topographiques.



Figure 35 : Extrait du plan du projet (EGIS)

De manière générale les impacts négatifs (augmentation des hauteurs d'eau ou des vitesses d'écoulement) sont contenus au sein de la zone projet, hormis deux secteurs dont l'emprise des impacts est limitée ;

Cet impact sur les côtes juste en amont du pont et en rive droite du Gapeau représente une légère élévation de 3 cm ;

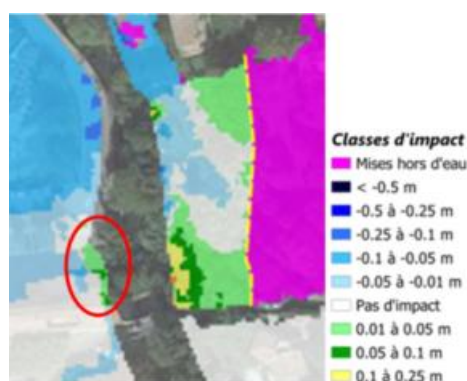


Figure 36 : Extrait des impacts sur les côtes (EGIS)

Un impact sur les vitesses est également observable en rive droite à l'amont du projet, cette augmentation est comprise entre 0.1 et 0.25 m/s. Cette légère modification peut être causée par l'engouffrement des écoulements au niveau de la zone déblayée ;

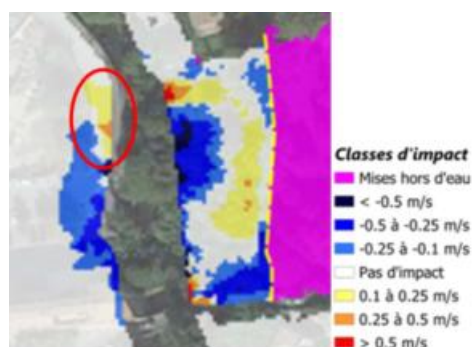


Figure 37 : Extrait des impacts sur les vitesses (EGIS)

Le projet permet une réduction significative des hauteurs d'eau d'environ -7 cm, dans la partie du village située en rive droite du Gapeau ;

- Le parking est bien hors d'eau pour une crue centennale du Gapeau ;
- Le pont de l'Avenue Thyde Monnier n'est pas submergé ;
- Le projet n'aggrave pas les vitesses au droit du pont et ne risque pas de remettre en question leur stabilité.

- ⇒ **Au regard de ces conclusions, et de l'ensemble des aménagements projetés dans ce projet, les incidences sur le volet inondation sont considérées comme faibles.**
- ⇒ **La réalisation de ce bassin de compensation permet de limiter les phénomènes d'inondation à plus large échelle.**

V- CONCLUSION GENERALE

Le tableau ci-dessous synthétisent les incidences résiduelles sur les différentes thématiques abordées précédemment :

Taxon	Enjeux pressentis	Nature de l'incidence	Incidences brutes prévisibles	Mesures proposées	Incidences résiduelles prévisibles
Habitats dont berges du Gapeau	Modérés-forts	Destruction et perturbation en phase chantier.	Modérés	Phase de chantier :ME1 ME2, MR1, MR5 et MA1, + réalisation d'une zone d'expansion des crues permettant de maintenir le fonctionnement hydraulique et écologique du Gapeau.	Faibles
				Phase de fonctionnement : MR4 et MA2	
Flore	Faibles	Destruction de la flore présente sur site. Celle-ci ne présente pas d'enjeux écologiques particuliers.	Faibles	Phase de chantier :ME1 ME2, MR1, MR5 et MA1,	Faibles
				Phase de fonctionnement : MR4 et MA2	
Odonates	Faibles	Enjeux pressentis comme faibles	Faibles	Phase de chantier: ME1, ME2, MR1, MR3, MR5 et MA1	Faibles
				Phase de fonctionnement MR4	
Rhopalocères	Faibles	Enjeux pressentis comme faibles	Faibles	Phase de chantier: ME1, ME2, MR1, MR3, MR5 et MA1	Faibles
				Phase de fonctionnement MR4	
Amphibiens	Faibles	Enjeux pressentis comme faibles	Faibles	Phase de chantier: ME1, ME2, MR1, MR3, MR5 et MA1	Faibles
				Phase de fonctionnement MR4	
Reptiles	Faibles	Enjeux pressentis comme faibles,	Modérés	Phase de chantier: ME1, ME2, MR1, MR3, MR5 et MA1	Faibles

Taxon	Enjeux pressentis	Nature de l'incidence	Incidences brutes prévisibles	Mesures proposées	Incidences résiduelles prévisibles
		présence de zones de refuge pour des espèces communes		Phase de fonctionnement MR4	
Mammifères	Faibles	Enjeux pressentis comme faibles	Faibles	Phase de chantier: ME1, ME2, MR1, MR3, MR5 et MA1	Faibles
				Phase de fonctionnement MR4	
Chiroptères	Modérés	Perturbation en phase chantier (diurne), les travaux nocturnes ne sont pas pressentis Utilisation des espaces du site comme une zone de chasse et un repère de déplacement	Modérés	Phase de chantier : ME1, ME2, MR1, MR5 et MA1,	Faibles
				Phase de fonctionnement : MR4 MA2	
Oiseaux	Modérés	Utilisation des espaces du site, comme zones de transition, de refuge et de nidification pour des espèces identifiées avec des enjeux de conservation faibles en période de nidification	Modérés	Phase de chantier: ME1, ME2, MR1, MR2, MR3, , MR5 et, MA2	Faibles
				Phase de fonctionnement: MR4 et MA1	

- ⇒ **Le projet de création d'espaces de stationnement est soumis à examen au cas par cas pour la réalisation d'une étude d'impact au regard de la rubrique 41 a – « Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. ».**

Les Annexes comportent l'ensemble des rapports intégraux des études techniques menées dans le cadre de ce projet et cette demande d'examen cas par cas :

- ⇒ ***Cadrage réglementaire et environnemental - CITADIA***
⇒ ***Etude hydraulique – EGIS***
⇒ ***Etude faisabilité du projet – OPSIA***
⇒ ***Avis de la DDTM 83 sur la demande d'autorisation de défrichement.***



www.citadia.com • www.citadiavision.com